

CANADIAN THESES ON MICROFICHE

I.S.B.N.

THESES CANADIENNES SUR MICROFICHE



National Library of Canada
Collections Development Branch

Canadian Theses on
Microfiche Service

Ottawa, Canada
K1A 0N4

Bibliothèque nationale du Canada
Direction du développement des collections

Service des thèses canadiennes
sur microfiche

NOTICE

The quality of this microfiche is heavily dependent upon the quality of the original thesis submitted for microfilming. Every effort has been made to ensure the highest quality of reproduction possible.

If pages are missing, contact the university which granted the degree.

Some pages may have indistinct print especially if the original pages were typed with a poor typewriter ribbon or if the university sent us a poor photocopy.

Previously copyrighted materials (journal articles, published tests, etc.) are not filmed.

Reproduction in full or in part of this film is governed by the Canadian Copyright Act, R.S.C. 1970, c. C-30. Please read the authorization forms which accompany this thesis.

THIS DISSERTATION
HAS BEEN MICROFILMED
EXACTLY AS RECEIVED

AVIS

La qualité de cette microfiche dépend grandement de la qualité de la thèse soumise au microfilmage. Nous avons tout fait pour assurer une qualité supérieure de reproduction.

S'il manque des pages, veuillez communiquer avec l'université qui a conféré le grade.

La qualité d'impression de certaines pages peut laisser à désirer, surtout si les pages originales ont été dactylographiées à l'aide d'un ruban usé ou si l'université nous a fait parvenir une photocopie de mauvaise qualité.

Les documents qui font déjà l'objet d'un droit d'auteur (articles de revue, examens publiés, etc.) ne sont pas microfilmés.

La reproduction, même partielle, de ce microfilm est soumise à la Loi canadienne sur le droit d'auteur, SRC 1970, c. C-30. Veuillez prendre connaissance des formules d'autorisation qui accompagnent cette thèse.

LA THÈSE A ÉTÉ
MICROFILMÉE TELLE QUE
NOUS L'AVONS REÇUE

Les Nations-Unies et le maintien de la paix
au Liban en 1958 et 1978

par

George SALAMOUNI

Thèse présentée à l'École des études supérieures
de l'Université d'Ottawa, en vue de l'obtention de la
maîtrise en Science politique

Ottawa, Canada 1982



UNIVERSITÉ D'OTTAWA
UNIVERSITY OF OTTAWA

A mon père et à la mémoire de ma mère

Reconnaisances

Cette thèse a été préparée sous la direction bienveillante du Professeur Paul N. DUSSAULT.

Ses enseignements et ses réflexions sur le système international et sur l'O.N.U. ont suscité chez nous l'intérêt pour entreprendre cette recherche. En plus, il a consenti beaucoup de temps pour la lecture et la correction de notre matériel malgré ses nombreuses occupations et son temps chargé.

Par ailleurs, nous tenons à remercier tout particulièrement le Professeur Duncan CAMERON pour ses conseils judicieux sur l'Organisation internationale, et Monsieur Abdallah ABDALLAH qui a mis à notre disposition la bibliothèque du centre d'information arabe à Ottawa.

Mes reconnaissances vont aussi à Mademoiselle N. SAINT-DENIS à qui nous devons énormément l'aide et le support moral tout le long de la rédaction.

A tous, et à bien d'autres, un grand merci.

Table des matières

Introduction

1. La problématique	1-14
2. Les hypothèses	1-5
3. Approche théorique	5-7
4. Démarche du travail	7-11
	11-14

Chapitre premier: Le système international, L'O.N.U. et le Liban

A. Le Liban et le système international	15-17
B. L'O.N.U. et le système international	18-20
C. L'O.N.U. et le maintien de la paix	21-28
D. Synthèse	29-30

Chapitre deuxième: La formation sociale libanaise

A. Evolution de la structure économique	31-54
B. Structure politique libanaise	32-37
C. Les classes sociales au Liban	38-43
1. La grande bourgeoisie	44-52
2. La bourgeoisie	45-46
3. Le prolétariat	46-48
D. Synthèse	48-52
	53-54

<u>Chapitre troisième: Le groupe d'observateurs de l'O.N.U.</u>	55-106
<u>au Liban en 1958 (le G.O.N.U.L.)</u>	
A. Nationalisme arabe versus intérêts pétroliers	55-61
B. Révolution sociale ou règlement de comptes bourgeois	62-67
C. L'internationalisation de la crise et l'intervention de l'O.N.U.	68-77
1. Les thèses du Liban et de l'Egypte	68-72
2. Est versus Ouest à l'O.N.U.	72-77
D. La diplomatie préventive à l'épreuve	78-91
1. Evaluation des rapports du G.O.N.U.L.	80-87
2. Les efforts de persuasion du Secrétaire-général	87-91
E. Le débarquement américain: ou la solution des puissants	92-102
F. Synthèse	103-106

<u>Chapitre quatrième: La force internationale des Nations-</u>	
<u>Unies au Liban en 1978 (la F.I.N.U.L.)</u>	107-159
A. La dimension régionale de la guerre civile en 1975	109-116
B. Contradictions internes et ingérences externes:	117-122
1. Les contradictions socio-économiques	117-119
2. Forces en présence et appui externe	119-122
C. Invasion israélienne et intervention onusienne:	123-138
1. Situation au Sud et att ^a que israélienne	123-126
2. Les thèses libanaise et isarélienne	126-129
3. La résolution 425, ou l'accord soviético-américain	130-133
4. Les fonctions de la F.I.N.U.L.	133-138
D. La F.I.N.U.L. à l'épreuve	139-154
1. La F.I.N.U.L. et Israël	140-142
2. La F.I.N.U.L. face aux groupes armés	143-147

a) La F.I.N.U.L. et les palestiniens	143-145
b) La F.I.N.U.L. et les forces de facto	145-147
3. La F.I.N.U.L. et l'Etat libanais	147-154
E. Synthèse	155-159

CONCLUSION

	160-167
<u>Notes de renvoi:</u>	
Introduction	168-186
Chapitre premier	168-
Chapitre deuxième	169-170
Chapitre troisième	171-174
Chapitre quatrième	175-180
	181-186
<u>Annexes 1, 2 et 3</u>	187-190

<u>Bibliographie</u>	191-200
I. Documents gouvernementaux	191
II. Articles de périodiques	191-193
III. Volumes	193-197
IV. Documents de l'O.N.U.	197-200
a) Publications de l'O.N.U.	197-198
b) Documents du Conseil de Sécurité	198-199
- Résolutions	198
- Procès-verbaux	198
- Documents	199
c) Documents de l'Assemblée générale	200
- Résolution	
- Procès-verbaux	
- Documents	

INTRODUCTION

1. La problématique:

Parmi les développements qui ont marqué les relations internationales après la deuxième guerre mondiale, deux en particulier retiennent, à cause de leur caractère contradictoire, l'attention: l'émergence de l'O.N.U. et l'extension des rapports inégaux de production à l'échelle du globe.

En 1945, l'O.N.U. émerge comme un acteur important sur la scène internationale. Elle est notamment la création des pays vainqueurs de la guerre et de leurs alliés qui décident de "joindre leurs efforts dans le but ultime de préserver la paix et la sécurité internationales". Ce but doit être atteint par la coopération économique, sociale et politique. Mais si une dispute locale dégénère en un conflit armé menaçant la sécurité à l'échelle globale, l'O.N.U. peut se voir entraînée à y intervenir. Selon la gravité des cas, cette intervention pourra revêtir l'une des trois formes suivantes: 1) l'envoi d'un groupe d'observateurs pour enquêter et faire rapport, 2) le déploiement des troupes pour s'interposer entre les forces belligérantes sans aucun pouvoir direct sur le cours des événements, et, finalement, 3) l'intervention directe par la force pour mettre fin au conflit. L'O.N.U.C. en 1960 tombe

dans la troisième catégorie, le G.O.N.U.L. en 1958 dans la première, tandis que l'U.N.F.I.C.Y.P. et la F.I.N.U.L. font partie de la deuxième.

Parallèlement à l'émergence de l'O.N.U., le système international est divisé, surtout à partir des années cinquante, en de grands pays industrialisés (du centre) et des pays qui tournent dans leur orbite (pays périphériques). Cette division inégale résulte des rapports politiques et économiques entre eux. Le "développement inégal" des pays et de leurs forces productives entraîne avec lui l'aiguïsement des contradictions existantes - notamment dans et entre les pays périphériques, pouvant se transformer en conflits armés mettant en danger la paix internationale. C'est précisément le cas du Liban dont l'économie est dépendante de celle des pays capitalistes du centre, et de son commerce régional.

Les contradictions de la formation sociale libanaise n'ont pas cessé de se manifester tout au long de son histoire contemporaine, prenant parfois la forme de crises ministérielles, et d'autres fois celle des guerres civiles et d'ingérences extérieures. En 1958 et 1978 l'O.N.U. est invitée à intervenir, sous demande gouvernementale libanaise, pour aider à rétablir l'ordre. L'étude qui suit traite de ces deux interventions. Plus précisément, elle tente de répondre à la question suivante: Pourquoi les gouvernements libanais en place ont sollicité l'aide onusienne, et pourquoi l'O.N.U. en a répondu favorablement?

Les deux interventions présentent des caractères distincts.

A. LE G.O.N.U.L.: Dans un climat international de tension entre Est et Ouest, et un contexte régional marqué par la montée des rivalités entre les régimes arabes et l'émergence d'une nouvelle vague nationaliste "à la nassérienne", le gouvernement libanais accuse la République Arabe Unie (R.A.U.) de fomenter des troubles et d'organiser une rébellion afin de renverser le régime et d'annexer le Liban. Il demande une aide onusienne de grande envergure pour mettre fin à cette "agression". Ceci se déroule dans une période qui atteste de l'extension du capitalisme au Liban et dans la région, et aussi du façonnage du rôle libanais au sein du système international.

Faute de l'unanimité requise au Conseil de Sécurité pour une pareille action, le gouvernement de Beyrouth devait se contenter d'un "Groupe d'observateurs des Nations Unies au Liban" (G.O.N.U.L.) pour enquêter sur ses allégations contre la R.A.U. (1)

En concluant que les raisons de la guerre civile sont plutôt internes et qu'il n'y a pas assez de preuves d'ingérence externe, les rapports du G.O.N.U.L. désavouent les autorités libanaises qui cherchaient à opprimer l'opposition réclamante

de certains changements dans l'orientation politique interne et externe du régime en place.

Mais d'un autre côté, tel qu'il sera indiqué, l'action onusienne était pensée dans le contexte global du Moyen Orient. Elle visait, trois buts: 1) contenir la vague nationaliste arabe et l'acheminer dans des canaux d'action positifs; 2) empêcher un conflit inter-bourgeois de déborder son cadre interne et de menacer la stabilité régionale; et 3) maintenir à flot le régime pro-américain du Président CHAMOUN.

B. LA F.I.N.U.L.: Vingt ans plus tard, en pleine période de guerre civile et un climat régional qui n'a pas encore connu la stabilité, le gouvernement libanais sollicite de nouveau l'aide onusienne quand les troupes israéliennes envahirent le Sud-Liban le 14 mars 1978, en occupant en quelques heures une grande partie de ce territoire, causant la mort de plusieurs centaines de citoyens innocents et de guérillas palestiniens et délogeant quelques 250,000 civils. Pour justifier cet acte, Israël prétend agir selon les dispositions de l'article 51 de la charte de l'O.N.U. qui lui donne le droit de légitime défense: il veut riposter contre une attaque palestinienne d'un autobus civil sur la route Haifa-Tel Aviv qui laisse 37 morts et 76 blessés.

Rejetant toute responsabilité à l'égard de l'attentat perpétré par les commandos palestiniens, le régime au pouvoir à

Beyrouth porte la question à New York. Par ce geste, il vise deux objectifs: mettre fin à l'agression et à l'occupation israéliennes, mais surtout chercher, auprès des instances internationales, à reconquérir et à affirmer la légitimité de son pouvoir qui n'a cessé de s'éroder depuis 1975 (début de la guerre civile).

Le 19 mars, le Conseil de Sécurité adopte un projet de résolution américain demandant le retrait israélien immédiat(2), et crée en même temps une force intérimaire de l'O.N.U. (La F.I.N.U.L.) afin de rétablir la paix, de s'assurer du retrait israélien et d'aider le gouvernement libanais à restaurer son autorité sur la région(3).

Ici aussi, l'O.N.U. pense la crise libanaise dans son contexte régional. En plus du but déclaré de la résolution S/425 de sauver l'intégrité territoriale et l'indépendance du pays, l'intervention vise aussi à empêcher la dégradation de la situation interne jusqu'au point de mettre en danger le processus de paix au Moyen-Orient qui mijote tranquillement dans la cuisine américaine.

2. Les hypothèses:

Quoique les deux interventions onusiennes présentent des caractères distincts, il nous semble qu'elles accusent, foncièrement, deux origines: les contradictions au sein de la

formation sociale libanaise, et l'articulation de celle-là avec le système international. Par conséquent, les deux hypothèses soumises à la vérification ici sont les suivantes:

a. D'une part, lorsque s'aiguisent les contradictions du système international, l'O.N.U. intervient pour maintenir la paix; d'autre part, les pays sont enclins à demander l'aide onusienne pour opprimer l'opposition à l'intérieur de leurs formations sociales.

b. Les interventions de l'O.N.U. au Liban en 1958 et 1978 n'ont pas été causées par des forces extérieures seulement. Elles trouvent en partie leurs racines dans la société libanaise même.

Pour mener son étude, l'auteur part du principe voulant que le système international forme un tout global; et que les changements ou les développements qui y prennent place sont le fruit de l'interaction de ses composantes, et constituent du même coup, son dynamisme. Mao TSE TOUNG nous enseigne que dans un tel processus complexe, il se trouve nécessairement "une contradiction principale dont l'existence et le développement déterminent l'existence et le développement des autres contradictions ou agissent sur eux".(4) Une fois (la contradiction principale) trouvée, "tous les problèmes se résolvent aisément".(5) Cette thèse s'intéresse à deux composantes, ou acteurs, du système international, soit le

Liban et l'O.N.U. Il s'avère alors primordial de débiter l'étude par l'identification des contradictions principales et secondaires, pour pouvoir passer ensuite à l'analyse de leurs développements en 1958 et 1978 en embrassant, autant que possible, tous les aspects internes ou externes qui ont déterminé leurs actions.

3. Approche théorique:

L'étude de toute question dans les relations internationales - ici les comportements du Liban et de l'O.N.U. - se classe dans tel ou tel courant d'analyse: le courant empiriste et le courant matérialiste:

a. Le courant empiriste englobe trois grandes théories: celle qui explique le comportement à partir d'une variable (i.e., acquisition ou renforcement du pouvoir) déterminant un ou plusieurs intérêts nationaux⁽⁶⁾; celle qui l'explique à partir de variables diverses qui se répètent plus ou moins régulièrement⁽⁷⁾; et enfin celle qui s'inspire de l'analyse systémique⁽⁸⁾ ou de la théorie de l'adaptation⁽⁹⁾, ou des deux à la fois⁽¹⁰⁾.

b. Le courant matérialiste renferme deux visions: la classique et la contemporaine. Pour la première, le comportement d'un état au niveau international reflète la lutte de classes au niveau de chaque formation sociale. Ce

comportement est bourgeois ou prolétarien dépendamment de la fraction sociale qui y domine. Pour la deuxième, le comportement peut accuser plusieurs origines d'ordre national, régional ou international. En plus, elle met l'accent sur le phénomène de la dépendance qui lie les pays du tiers-monde ravagés par l'impérialisme mondial - pays périphériques - avec les grands pays capitalistes - pays du centre.

Le courant empiriste est peu utilisé dans cette étude, parce qu'il est jugé insuffisant pour expliquer les raisons qui ont motivé les demandes d'intervention: la multiplicité des variables en jeu font de sorte que leur description en tant que désir d'acquisition ou de consolidation de pouvoir seulement, ou bien leur classification dans un cycle systémique de relation, s'avère peu utile.

Par contre, le courant matérialiste, et plus précisément sa version contemporaine; aide à mieux comprendre la contradiction fondamentale de la société libanaise, soit celle entre les possédants et les déshérités. On arrive ainsi à saisir comment cette contradiction se canalise en forme de demandes sur le pouvoir politique, et quel est son impact sur le comportement gouvernemental libanais sur la scène internationale.

Cette contradiction accuse deux origines: 1) la nature même du Liban qui est une formation économique-sociale capitaliste périphérique contenant des rapports sociaux de

production de divers types entraînant la concentration et l'accumulation des moyens de production entre les mains d'une minorité liée directement, et au service du capital étranger (facteurs internes); et 2) l'articulation de la formation sociale libanaise avec le système capitaliste mondial, qui le lie dans une forme de dépendance de plus en plus accrue vis à vis les grands pays capitalistes du centre, et en fait, de même coup, le relais de l'impérialisme dans la région (facteurs externes).

Quant à l'approche à adopter pour l'étude du comportement de l'O.N.U., quatre courants d'analyse s'offrent à nous: 1) le behaviourisme, 2) le légitimisme, 3) le juridique et 4) celui qui la voit comme un élément de la superstructure capitaliste:

1) Parrainé par O. YOUNG, le behaviourisme prend comme postulat que les rapports internationaux ne sont pas antagoniques, et que les désordres qui existent peuvent être réglés par des agences qui imposeraient un règlement aux différents états: "L'O.N.U. est un moyen de développer la viabilité du système international à long terme"(11).

2) Contrairement à YOUNG, S. HOFFMAN considère que l'O.N.U. a pour fonction de sanctionner la légitimité de l'état-nation sur la scène internationale. En quelque sorte, elle y constitue son prolongement. Aussi, elle reflète,

amplifie et modifie les traits dominants du système international(12).

3) Le courant juridique situe l'organisation internationale comme un acteur relativement autonome de l'état. En plus, il ne s'éloigne pas beaucoup de la théorie fonctionnaliste de David MITRANY quant à la séparation entre le technique et le politique. On y décèle trois visions plus ou moins semblables: a. Celle de M. VIRALLY qui conçoit l'O.N.U. comme l'instrument de coopération indispensable par excellence. Pour lui, "la raison d'être d'une organisation internationale est fonctionnelle"(13). b. Celle de C. COLLIARD qui prétend que le rôle principal de l'Organisation internationale est de définir des normes qui vont être acceptées par les états; et que les rapports économiques entre ces derniers suivent les politiques(14). c. Et enfin celle de D. CARREAU qui affirme que c'est le droit qui réglemente l'installation des facteurs de production(15).

Ces trois courants sont considérés inadéquats et insuffisants pour les fins de cette étude: le premier parce qu'il considère l'O.N.U. comme un lieu de réglementation des comportements étatiques, mais surtout parce que nous rejetons au départ sa conception "non antagonique" des rapports internationaux; le deuxième pour sa tentative de légitimation des actions étatiques par l'O.N.U., et pour sa conception de cette dernière comme une organisation de pays et non de

peuples; et le troisieme pour son caractère simpliste, figé et mécaniste: le social n'est pas mécanique, et le droit ne peut régler l'installation des facteurs de production: ce sont les lois du développement capitaliste qui le font, lois dont le droit n'est que le reflet.

4) Le quatrième courant, retenu pour cette recherche, s'inspire de la vision matérialiste. Paul DUSSAULT et Daniel HOLLY figurent parmi ses principaux auteurs(15).

Ce dit courant voit l'Organisation internationale comme un élément de la superstructure capitaliste, et permet de la saisir dans tout son champ d'activité sans en faire une séparation artificielle. Que ce soit dans le domaine social, économique ou politique, il décèle certains traits du courant idéologique impérialiste imposé par les grandes puissances. Et pour ce qui est du domaine sécuritaire, ce courant défend la thèse voulant que la sauvegarde des aires d'hégémonie et la favorisation de l'agencement du système établi ainsi que l'empêchement - dans la mesure du possible - de sa modification constituent les pierres maîtresses de l'action onusienne.

4. Démarche du travail:

Une fois le but, les hypothèses et l'approche théorique définis, il reste à savoir quelle est la démarche à suivre pour la vérification des hypothèses. L'étude sera menée de la manière suivante:

Dans le premier chapitre, il s'agit de situer le Liban et l'O.N.U. comme acteurs du système international. Le rôle libanais est défini comme celui d'un pays périphérique dépendant, et aussi d'un relais de l'impérialisme au Moyen-Orient. Ensuite, l'étude de l'articulation de l'O.N.U. avec le système international permet de saisir sa contradiction principale - soit celle qui l'oppose, comme organisation, au prolétariat de la périphérie: ici, l'O.N.U. est considérée comme une instance qui découle des interactions politiques et économiques au monde, et qui formalise les rapports de force y existant. Dans le domaine sécuritaire, l'on verra que le rôle de l'O.N.U. n'est autre que celui du maintien de la domination et de l'hégémonie des grandes puissances sur les destinées du globe.

Le deuxième chapitre se propose de scruter la formation sociale libanaise en analysant, seulement dans les limites nécessaires pour cette thèse, son évolution depuis 1943. L'accent est mis sur trois points essentiels: la transformation sectorielle de l'économie du pays, la stagnation de sa structure politique, et le blocage et la marginalisation de ses classes sociales. Ceci permet a) de saisir la contradiction principale du Liban, soit celle entre les possédants et les déshérités, qui est exacerbée par l'articulation du pays avec le reste du monde; b) de voir quelles formes revêt la lutte de ses classes; et c) de

souligner le rapport intime entre ses conditions internes et sa politique extérieure.

Les troisième et quatrième chapitres portent sur l'analyse concrète des interventions du G.O.N.U.L. et de la F.I.N.U.L. Elle est menée en fonction des contextes régional et national en 1958 et 1978, du déploiement des forces et de leurs rôles. Une attention particulière est réservée aux délibérations du Conseil de Sécurité pour 1) souligner les tentatives des grandes puissances en vue de garder les deux missions sous leur tutelle directe; 2) mais surtout pour mettre à l'évidence l'idéologie qui fut à la base des interventions - soit l'oppression des masses arabes, dictée par l'impérialisme, afin d'avorter leurs mouvements revendicatifs nuisibles à ses intérêts et stratégies régionaux.

D'un autre côté, et au moment de la rédaction de ces lignes, la F.I.N.U.L. se trouve encore loin d'avoir mené à terme son mandat intérimaire. L'auteur juge que l'étude resterait incomplète s'il ne mettait pas l'accent sur l'imbroglie qui entrave toujours cette mission. Ainsi, au risque d'entrer dans le domaine des spéculations, il ose émettre une opinion quant aux alternatives qui se présentent dans un pays où le consensus national autour de la force onusienne manque, et dans un contexte régional "volcanique" dont le refroidissement n'est pas pour demain.

Et finalement, les principales conclusions confirmant les hypothèses de base quant à l'imbrication d'éléments internes et externes qui ont entraîné la dépêche du G.O.N.U.L. et de la F.I.N.U.L. seront dégagées. Cet exercice aura pour mérite de faire apparaître la vraie raison des deux interventions: soit la volonté des grandes puissances, notamment celle des Etats-Unis, de sauver les institutions politiques libanaises, et d'empêcher la dégradation de la situation interne jusqu'au point de "menacer" le statu quo régional, sinon international.

L'objectif plutôt modeste de cette thèse se limite donc à l'exploration d'une nouvelle méthode d'analyse de l'activité onusienne dans le domaine sécuritaire; et à la formulation de certaines idées susceptibles d'orienter les réflexions futures sur l'O.N.U. et le Moyen-Orient en général, et le Liban et sa politique étrangère en particulier.

CHAPITRE PREMIER

LE SYSTEME INTERNATIONAL, L'O.N.U. ET LE LIBAN

A. Le Liban et le système international:

Le moteur de tout développement est par nature inégal. L'histoire universelle le démontre: Du stade primitif jusqu'au stade capitaliste qui caractérise le système international actuel, l'on assista au développement de certaines forces sociales au détriment d'autres, dépendamment de leurs capacités d'accumulation de moyens de production et de génération du capital. La conception métaphysique du monde qui tend à considérer toutes les choses isolées et à définir le développement harmonieux et égal semble être insuffisante pour expliquer le vrai dynamisme du développement universel. MAO TSE-TOUNG est catégorique là-dessus: "Rien au monde ne se développe d'une manière absolument égale, et nous devons combattre la théorie du développement égal ou la théorie de l'équilibre".(1)

Le système colonial qui prévaut dans les relations internationales jusqu'à la deuxième guerre mondiale, cède progressivement sa place au mode de production capitaliste qui ne tarde pas à s'étendre à l'échelle terrestre globale. La

raison de cette extension doit être trouvée dans sa dynamique interne qui est la "recherche et la maximisation du profit, et dans les mécanismes qu'elle engendre".(2) Cette réalité implique une division entre deux catégories de pays: ceux du centre, et ceux de la périphérie. La division inégale de ces pays affecte nécessairement leurs politiques extérieures:

La baisse tendancielle du taux de profit - qualifiée par Rosa de LUXEMBOURG comme la contradiction principale du mode de production capitaliste - pousse les pays du centre à la combattre constamment et ce, en élargissant leurs marchés, et en consolidant leurs sphères d'influence.

Quant aux pays périphériques, l'assujettissement de leurs relations extérieures aux exigences de l'accumulation interne du centre n'est qu'un aspect de leurs problèmes; l'autre étant le développement insuffisant de leurs forces productives. La paupérisation, la radicalisation et ... l'aboutissement révolutionnaire de ces forces pourraient aussi s'en suivre.

Pour sa part, le Liban, est intégré au système impérialiste en tant que partie de l'ensemble du Moyen-Orient. En fait, chacune des formations sociales de la région a été assignée une fonction au sein de ce système: soit dans la production de matières premières (i.e., l'Arabie Séoudite, le Koweït, l'Irak), soit dans l'exportation d'une main-d'oeuvre à

bon marché (i.e., l'Égypte, le Yémen, l'Algérie, le Maroc, etc.), ou en remplissant un autre rôle.

La place occupée par le Liban dans l'ensemble du Moyen-Orient est en fait unique. Ce pays a été choisi par l'impérialisme international comme un centre reliant entre les circuits commerciaux et financiers des pays centraux de l'occident, et les pays périphériques de la région. Sa fonction essentielle est d'assurer entre les deux pôles

"la circulation physique et économique des capitaux, des marchandises et des hommes, en prélevant au passage une quote-part des profits et en édifiant des activités reliées à cette circulation". (3)

Ceci devait entraîner la transformation sectorielle de l'économie libanaise en une dépendante à caractère fortement extra-centré, gérée et contrôlée par une bourgeoisie traditionnelle devenue très vite compradore.

Pour que ce rôle assigné au Liban soit bien rempli, une certaine forme de "stabilité" politique et sociale doit y régner. A cette fin, le capitalisme international fait de la grande bourgeoisie un allié naturel. Une interdépendance est forgée entre les deux: d'une part, le capitalisme aide la bourgeoisie à se maintenir au pouvoir; d'autre part, la bourgeoisie offre les meilleures conditions à la bonne reproduction du capital. Les contradictions qui en découlent ont contribué à l'"éclatement" de la mosaïque libanaise en 1958 et 1975. Il en sera question plus loin.

B. L.O.N.U. et le système international:

L'O.N.U. a été créée en 1945, au moment de l'extension des rapports inégaux de production à l'échelle globale. Si ces rapports vont être par la suite la cause des conflits entre les différentes formations sociales, la fonction de l'O.N.U. est justement de préserver le monde des conflits à venir, et de renforcer la coopération entre les peuples.

Jusqu'à date, l'O.N.U. a fait couler beaucoup d'encre. Des dizaines d'auteurs se sont penchés sur l'étude de cette organisation, en s'efforçant d'expliquer sa nature, ainsi que le rôle qu'elle doit jouer sur la scène internationale. Ces auteurs se répartissent entre plusieurs courants d'analyse: le réaliste, le béhavioriste, le juridique, le fonctionnel, etc. Inis CLAUDE les réunit dans deux grandes écoles: 1) celle qui défend la thèse voulant que l'O.N.U. soit un moyen de faire fonctionner le système étatique moderne d'une manière plus satisfaisante; et 2) celle qui la considère comme une première étape vers un gouvernement mondial substituant ainsi le système étatique par un autre, basé sur la fraternité et la solidarité, humaines. (4)

Dans l'introduction de cette thèse, nous avons rejeté ces approches, les qualifiant d'insuffisantes pour expliquer le vrai dynamisme qui soutend le comportement de l'O.N.U. comme

acteur sur la scène internationale. Que ce soit dans les domaines économique, social ou sécuritaire, il nous paraît clair que les actions onusiennes sont régies par une même loi et animées par une seule idéologie. Lesquelles?

Rappelons que l'O.N.U. est avant tout la création des principaux pays vainqueurs de la deuxième guerre mondiale. Alors, il va de soi de postuler qu'elle est conçue de manière à servir leurs intérêts et ce, dans le cadre du système international - capitaliste - qu'ils ont forgé. L'internationalisation du capital et l'accumulation à l'échelle mondiale étant leur but ultime, ces puissances vont se servir de l'O.N.U. comme un instrument. Ainsi, la reproduction du système établi devient la pierre angulaire de l'idéologie et de toute action onusienne. Les programmes d'aide économique, sociale, culturelle, technique ou sécuritaire, tous forment un ensemble cohérent régi par une seule loi: la reproduction du système établi.

Dans le domaine économique, le "Fonds monétaire international", la "Banque mondiale" et la "Banque internationale de reconstruction et de développement" sont les meilleurs agents de l'accumulation à l'échelle mondiale. Leur fonction est de créer et de maintenir un ordre économique qui facilite les échanges et le commerce entre les pays d'une part, et d'autre part, de promouvoir un flux régulier d'investissements internationaux par le développement des ressources productives.(5) Les agences spécialisées détiennent

plusieurs mécanismes efficaces pour imposer leur volonté, et par conséquent celle des grands pays du centre: par exemple, elles ont le droit de contrôler l'orientation de la politique économique du pays récipiendaire de leur aide; (6) ou bien imposer un boycottage sur l'aide qu'il sollicite d'autres agences. Cela sans oublier que les pays du centre sont les plus grands contribuables aux budgets de ces agences, et que par conséquent ils contrôlent le processus de vote sur l'allocation d'aide. De dire de Daniel HOLLY:

"Cette capacité de décider des sanctions, et surtout de les appliquer, en font les pièces maîtresses du système onusien en ce qui a trait à sa contribution à l'accumulation internationale". (7)

Et dans le domaine social, cette contribution est assurée par la C.N.U.C.E.D. (8), par l'U.N.E.S.C.O. (9), par les commissions régionales (10) comme l'E.C.W.A. (11) et la C.E.P.A.L. (12) ou par d'autres organismes. L'étude de leur action est fort éclairante et intéressante pour une compréhension globale de l'activité onusienne. Toutefois, les limites fixées pour cette thèse nous empêchent de l'entreprendre. Cependant, il ne serait pas absurde ni exagéré de postuler que les grands pays du centre, par l'intermédiaire de l'O.N.U. et de ses programmes et agences d'aide, ont beau jeu de propager et de consolider leur influence et contrôle sur la vie économique et sociale des pays périphériques. L'O.N.U. leur offre un "tremplin" par lequel ils passent à la domination des pays en voie de développement, et un "support logistique" pour la reproduction de leur chef-d'oeuvre - le système international.

C. L'O.N.U. et le maintien de la paix:

Si l'activité de l'O.N.U. dans les domaines économique et social favorise la reproduction du système établi, qu'en est-il de son troisième champ d'action: la sécurité internationale?

Selon sa charte, l'activité de l'O.N.U. dans le domaine sécuritaire se répartit dans trois grands secteurs: La décolonisation, le désarmement et la sécurité collective.

Tandis que le mouvement de décolonisation a été amorcé à grands pas à partir des années cinquante, les deuxième et troisième secteurs ont connu un échec flagrant dont les grandes puissances sont les principaux responsables. En fait, l'avivement de la lutte pour la suprématie entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, ainsi que la guerre froide qui édifia des barrières artificielles entre EST et OUEST ont très vite miné l'action onusienne dans ces deux secteurs. (13)

Les négociations sur le désarmement qui sont supposées se dérouler au sein et sous les auspices de l'O.N.U. ont lieu à son extérieur, entre les deux grands en particulier. Leur but n'est pas d'éliminer les armes destructives des arsenaux, mais plutôt d'en contrôler la production, tout en gardant la liberté de poursuivre une politique de défense selon leurs priorités nationales (S.A.L.T. I, l'échec de S.A.L.T. II). Le vrai enjeu de ces négociations est alors de consacrer l'hégémonie des

Etats-Unis et de l'U.R.S.S. sur la scène internationale. Cette opinion pessimiste est partagée par Inis CLAUDE qui avance que l'histoire de l'O.N.U.

"provides little support for the thesis that international organization contribute decisively to the prevention of war by sponsoring disarmament conferences and consultations". (14)

Le système de Sécurité collective - abordé au VII chapitre de la Charte de l'O.N.U. - a connu le même sort que celui du désarmement. Cela est dû à l'échec des grandes puissances d'oeuvrer en harmonie pour le mettre sur pied. Leurs intérêts étant contradictoires, elles ont échoué d'assurer l'unanimité nécessaire au sein du Conseil de Sécurité pour une pareille action. De dire de Leland GOODRICH:

"the confrontation of east and west in ideological and political conflict ... prevented the council from equipping itself to exercise the full power given to it by the charter ... As a consequence, no agreements under article 43 have been concluded and most of chapter VII has remained a dead letter". (15)

Mais les événements ne tardent pas à se précipiter, prouvant jour après jour, la "nécessité" d'un mécanisme efficace d'intervention onusienne: Grèce en 1947; Indonésie et Cachemire en 1949; Jordanie, Syrie, Liban et Israël en 1948;

Congo en 1960; Chypre en 1964; etc ... Le comble fût l'agression anglo-franco- israélienne contre l'Egypte en 1956. Pour la contrer, le Secrétaire général développe ce que M.V. NAIDU appelle "collective police measures" (16) ou plus simplement "système de maintien de la paix". N'ayant pas pu obtenir l'accord du Conseil de Sécurité sur cet ensemble de mesures, HAMMARSKJOLD eût recours à l'Assemblée générale pour l'adopter et pour créer la F.U.N.U.I.

Les prémisses de base du système de maintien de la paix sont élaborées dans le rapport que le Secrétaire général soumet à l'Assemblée générale le 9 octobre 1958 (A/3943). Il l'explique encore plus dans l'introduction de son rapport annuel à ce même organisme le 31 août 1960 (A/4390/Add.1):

"These efforts (to prevent conflict)... must aim at keeping merely arising conflicts outside the spheres of bloc differences. Further, in the case of conflicts on the margin of, or inside, the sphere of bloc differences, the United Nations should seek to bring such conflicts out of this sphere through solutions aiming, in the first instance, at their strict localisation ... at filling the vacuum so that it will not provoke action from any of the major parties ... The United Nations enter the picture on the basis of its non commitment to any power bloc, so as to provide to the extent possible a guarantee in relation to all parties against initiatives from others".

En termes plus simples, qu'est-ce que la "diplomatie préventive" veut dire?

Elaborée en pleine période de "guerre froide", cette approche pour la paix prend pour acquis la division du monde en deux blocs (Est et Ouest), et accepte l'hégémonie des deux grandes puissances sur les destinées du globe.

Reconnaissant la fragile stabilité mondiale qui en découle, la "diplomatie préventive" s'offre comme un instrument diplomatique, au lieu des moyens militaires, pour empêcher une crise entre eux de dégénérer en une confrontation majeure.

Et si le conflit se trouve à la frontière d'un bloc en particulier, la "diplomatie préventive" s'efforce de l'isoler pour qu'il ne soit pas manipulé par quiconque des deux. Mais si ce conflit dégénère au sein même de la zone d'influence d'un des blocs, l'O.N.U. tentera de le garder dans ses proportions connues pour qu'il ne se répande pas à d'autres régions.

Quant aux conflits qui prennent naissance à l'extérieur des deux sphères, l'Organisation internationale essaye d'empêcher quiconque des deux puissances d'intervenir et d'influer sur le cours des événements. Ceci nécessite une présence directe de l'O.N.U. et le consentement des différentes parties en cause - surtout celui du pays hôte de l'opération onusienne.

Mais si HAMMARSKJOLD a défini la "diplomatie préventive" comme une approche pour la paix qui accepte la division

mondiale en deux blocs d'influence, il n'a cependant pas précisé ou délimité le rôle que l'O.N.U. peut jouer dans ce scénario. C'est ce qui explique la multitude des interprétations que les différents auteurs lui attribuent. (17) Cependant, la majorité d'entre eux s'accorde à ce que le rôle du maintien de la paix englobe:

"Fact finding; observation and surveillance; monitoring a cease fire, truce or armistice lines or international boundaries; assisting in the maintenance of local law and order or in the creation of peaceful conditions, aiding in the resolution of differences likely to endanger the peace; and other related purposes ... (18)

Ce vaste champ d'action ressort bien des opérations entreprises jusqu'à date. Quelles modalités ont-elles revêtu?

Les interventions de l'O.N.U. dans le maintien de la paix ont revêtu, jusqu'à date, les trois formes suivantes: 1) Un simple envoi de groupes d'observateurs pour enquêter sur des allégations formulées par un membre de l'O.N.U. (i.e., G.O.N.U.L. au Liban en 1958, U.N.S.C.O.B. en Grèce en 1947); 2) l'envoi des troupes pour s'interposer entre les forces de deux pays belligérants (i.e., O.N.U.S.T. en 1949 sur les frontières d'Israël avec la Syrie, la Jordanie et le Liban; ou la F.U.N.U. I en 1956 sur la frontière israélo-égyptienne); ou 3) une intervention directe, par la force, sur le déroulement des événements (i.e., O.N.U.C. en 1960 au Congo).

Une autre classification pourrait aussi être proposée. Celle-ci a trait au caractère domestique ou externe de l'opération, ou aux deux à la fois. (19) Ainsi, la F.U.N.U.I. ne s'immisçait pas dans les affaires internes de l'Egypte, et l'O.N.U.S.T. avait pour mission d'éviter les accrochages entre les pays concernés. L'U.N.F.I.C.Y.P. par contre, avait comme mandat de faire respecter le cessez-le-feu et de séparer entre les deux communautés grecque et turque de l'île de Chypre. Et pour leur part, l'O.N.U.C. et la F.I.N.U.L. remplissaient un double rôle - domestique et externe: au Congo, on a demandé, à l'O.N.U.C. de superviser le retrait des troupes étrangères, et aussi de restaurer la loi et l'ordre; et au Liban, la F.I.N.U.L. a comme mandat d'assurer le retrait israélien, et d'aider le gouvernement libanais à restaurer son autorité dans la région du Sud.

Mais reste la question fondamentale: Pourquoi l'O.N.U. organise des opérations de ce genre. Quel est leur vrai enjeu?

La mise sur pied d'une opération de maintien de la paix relève de la juridiction du Conseil de Sécurité. L'article 42 de la charte de l'O.N.U. stipule que cet organisme peut entreprendre toute action jugée nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales.

Cependant, le Conseil de Sécurité ne peut pas intervenir dans tous les conflits qui émergent. Avec le droit de veto qu'elles détiennent, les grandes puissances peuvent arrêter toute action qui va à l'encontre de leurs intérêts. Il en est de même pour toute résolution de nature militaire adoptée par l'Assemblée Générale, ou un projet de résolution présenté par un membre non permanent du Conseil.

D'un autre côté, l'O.N.U. est incapable d'intervenir dans les conflits opposant les grandes puissances⁽²⁰⁾, surtout les Etats-Unis et l'U.R.S.S., et où leurs intérêts nationaux sont directement en cause.⁽²¹⁾ Au mieux, elle ne peut que contribuer à l'atténuation des conflits qui émergent ailleurs dans le monde, laissant à ces deux pays la pleine liberté de poursuivre leurs propres politiques. Comme l'affirme Hans MORGENTHAU:

"Experience has shown that the attempt to use the United Nations for the purpose of forcing agreement upon either of the superpowers is futile and only aggravates the disagreement and thus increases the danger of war. The charter enables the United Nations - that is, the United States and the Soviet Union acting in unison - to prevent wars among the other nations. Built upon the foundation of the United States and the Soviet Union acting as one, the United Nations of the charter is constitutionally unable to prevent a war between them...."(22)

Considérant cet état de choses, la vraie signification de la "diplomatie préventive" serait donc de s'efforcer de maintenir le statu quo international tel qu'il est. Et quant aux opérations de maintien de la paix, celles-ci ne visent qu'à "stabiliser les frontières des aires de domination respective des grands systèmes économiques, idéologiques et politiques"(23) au monde.

D. Synthèse:

Ce premier chapitre avait pour but de définir le système international, et de situer le Liban et l'O.N.U. comme acteurs sur la scène internationale. Plusieurs points pertinents d'une analyse globale de l'activité onusienne sont à retenir. Ils serviront de postulats pour définir le champs d'investigation, les périmètres de la présente étude:

1. L'O.N.U. est la création des grandes puissances, et leur tremplin pour la domination du monde. Découlant des interactions du système international, elle élargit, par ses différents programmes d'aide et de coopération, la voûte déjà existante entre centre et périphérie.

2. De par ses fonctions, l'O.N.U. formalise les rapports de force dans le système international. En fait, elle consacre les aires d'hégémonie dans le monde et essaie, dans la mesure du possible, d'empêcher tout changement pouvant entraîner un déséquilibre.

3. L'O.N.U. renferme deux contradictions fondamentales:
a) celle du mode de vote qui oppose le veto des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité, à la volonté de l'Assemblée générale; et b) celle qui oppose l'O.N.U. (comme organisation internationale), au prolétariat de la périphérie.

4. Quant aux opérations de maintien de la paix, celles-ci ont lieu seulement quand les deux super-puissances s'entendent sur - ou au moins ne désapprouvent pas - un mécanisme d'intervention onusienne dans une région, ou un pays, qui ne tombe pas directement dans leur sphère d'influence. A cette condition seulement, le Conseil de Sécurité décide d'intervenir. C'est ce qui constitue la dimension internationale d'une opération onusienne. Cet élément est lié à la première hypothèse que nous tenterons de vérifier.

La deuxième hypothèse se rapporte au caractère interne de l'intervention. Nous avons avancé que l'O.N.U. pourrait intervenir dans un pays donné si le gouvernement en place désire empêcher un changement ou "opprimer une opposition" à l'intérieur de sa formation sociale. Dans ce cas-ci, c'est la conjoncture interne du Liban qui est à expliciter. La première section de ce chapitre a frôlé cette question dans le seul but d'offrir une première idée sur la position que le Liban occupe au sein du système international. Le chapitre suivant se propose d'éclairer certains aspects importants de sa vie économique, politique et sociale.

CHAPITRE DEUXIEME

LA FORMATION SOCIALE LIBANAISE

L'indépendance que le Liban acquiert en 1943 va bouleverser sa vie sociale en consacrant définitivement son rôle comme formation sociale périphérique au sein du système international.

L'analyse qui suit traite des principaux changements qui ont affecté les structures économiques, politiques et sociales du pays à partir des années quarante. Ceci aidera à voir, dans les troisième et quatrième chapitres, comment les contradictions entraînent un blocage qui menace le statu quo établi, poussant parfois les dirigeants à solliciter l'aide extérieure - ici celle de l'O.N.U. - pour empêcher des changements radicaux dans le système qui prévaut.

La première section traite de la transformation sectorielle de l'économie qui est dorénavant contrôlée par les intérêts étrangers. La deuxième se propose de défendre la thèse voulant que le système politique soit voué à un blocage. Et, la troisième trace les orientations de la lutte des classes en étudiant leurs différentes idéologies sociales: une bourgeoisie idéologiquement unifiée arrive toujours à perpétuer sa domination et à orienter les revendications, 1) du prolétariat dispersé et, 2) d'une classe moyenne divisée et à conscience collective mitigée.

A. Evolution de la structure économique:

Essentiellement à base agricole et auto-suffisante au XIX siècle, l'économie libanaise va connaître, sous les impulsions et les contractions du marché mondial, une transformation structurelle qui va achever d'en faire une formation dépendante et périphérique.(1)

La part de l'agriculture dans le produit intérieur brut (P.I.B.) dégringole pour n'en constituer que 9% en 1974.(2) Le nombre des travailleurs dans ce secteur diminue de 48,9% en 1956 à 18,9% en 1970.(3) Et la production agricole se spécialise dans quelques branches agro-exportatrices causant la dépendance du pays dans ses approvisionnements agricoles des pays étrangers - surtout européens et nord-américains.

Ajoutées au manque de crédits publics et privés aux agriculteurs,(4) et au mode de production traditionnel à la campagne - le métayage - où les rapports entre possédants et déshérités sont plus qu'inégaux, ces conditions entraînent la migration et la paupérisation d'un grand nombre de paysans qui, "forcés" de quitter leurs terres, croient trouver dans les centres urbains - notamment à Beyrouth - un remède à leurs problèmes.

Quant à lui, le secteur industriel parvient, malgré le manque de planification industrielle et la quasi-absence d'initiative gouvernementale pour les industries nationales, (5) à se tailler une place non négligeable dans l'ensemble de l'économie. C'est le désir du capital étranger - surtout européen et américain - de contrôler les marchés national et régional qui explique cette percée industrielle:

1. Au niveau de sa structure interne, l'industrie locale s'est essentiellement développée dans les "branches traditionnelles" légères qui assurent au marché de consommation interne certains biens de première nécessité: industrie alimentaire, textile, bois, matériaux de construction... Mais le manque de matières premières, nécessaires à l'industrie, oblige les industriels locaux à recourir à des importations considérables en provenance des pays du centre qui orientent désormais la production nationale dans des limites et des directions qui leur sont favorables. Il en est de même pour les biens d'équipements et des biens intermédiaires. Pour achever sa main-mise, le capital étranger intervient dans le secteur hégémonique financier-commercial local qui dispose des crédits nécessaires au développement industriel. En effet, largement et directement dominé par les banques étrangères (6) et par la logique qu'elles lui imposent, le secteur bancaire "ne finance que de façon limitée et parcimonieuse les besoins de l'industrie libanaise". (7)

2. D'un autre côté, l'on atteste une participation directe, de plus en plus accrue, du capital européen et américain dans le secteur industriel de pointe (chimique, plastique, pharmaceutique, etc...). Elle est évaluée au 1/3 des entreprises industrielles en 1975.⁽⁸⁾ Celle-ci est due, non pas à la capacité de consommation du marché interne local, ni aux encouragements gouvernementaux, mais plutôt à la croissance des besoins, et des possibilités financières des pays arabes (surtout les producteurs de pétrole) qui est devenue, durant les deux dernières décennies, le principal moteur de l'expansion industrielle au Liban. Désireux de s'assurer une plus grande part du gâteau pétrolier, et trouvant au Liban un des meilleurs emplacements pour son expansion et sa domination régionales,⁽⁹⁾ le capital étranger y "encourage" l'industrialisation. Ceci lui permet de mieux contrôler le marché de consommation moyen-oriental, et aussi de concurrencer l'industrie en plein essor de certains pays arabes - notamment ceux qui ont adopté une politique "anti-impérialiste" (i.e., la Syrie et l'Irak).

Sur un autre plan, la crise de l'agriculture, la limitation et la domination de l'industrie ont eu pour corollaire, au Liban, le gonflement démesuré des activités tertiaires⁽¹⁰⁾ et le caractère extra-centré de son économie:

En effet, la part du secteur tertiaire dans le P.I.B. est passée de 62% en 1960, à 69,6% en 1970.(11) Et en 1965, le montant de la valeur ajoutée, réalisée dans les activités tertiaires destinées à l'extérieur, était estimé à 68% de la valeur ajoutée dans le secteur tertiaire, et à 32% du P.I.B.(12)

A l'instar du secteur industriel, le développement vertigineux du tertiaire tient au rôle du Liban dans le Moyen-Orient (région périphérique par rapport au centre: Europe et Etats-Unis). Catherine PAIX définit très bien ce rôle:

"La contraction des pays dominants du centre et dominés de la périphérie conduit des fois à la formation, au sein même du système global de domination de sous-systèmes nationaux directement contrôlés et de sous-systèmes qui le sont indirectement par le biais d'espaces nationaux eux-mêmes dominés; ceux-ci constituent des relais de domination de l'impérialisme".(13)

La croissance considérable des activités tertiaires destinées à l'exportation prouve sans doute que le Liban s'apparente à ce dernier type - soit celui de relais de l'impérialisme dans la région.

Le secteur tertiaire va connaître son développement le plus spectaculaire à partir des années cinquante, avec le début des changements politiques et des alliances stratégiques, et avec la découverte du pétrole dans la région. Entre 1956 et 1967, "68% des sociétés de services, 64% des entreprises

commerciales, 74% des compagnies d'assurance, 55% des sociétés de transport, 78.5% des sociétés immobilières étrangères ou à capitaux mixtes y ont été créés".(14)

La valeur du capital étranger dans ce secteur est considérable:

<i>Activités</i>	<i>Nombre d'établissements</i>	<i>% des entreprises étrangères</i>	<i>% des entreprises à capitaux mixtes</i>	<i>% des entreprises à capitaux étrangers ou mixtes</i>
1. Banques.....	74	25,6	25	50,6
2. Représentations de banques étrangères	21	100,0	0	100,0
3. Sociétés financières	26	24	24	48
4. Sociétés commerciales	278	29,1	20,8	50
5. Sociétés de services	119	21	21	42
6. Sociétés immobilières	89	0	15,7	15,7
7. Sociétés d'assurances	83	78,3	8,4	86,7
8. Sociétés de transports	82	37,8	28	65,8
Total.....	772			

Source: Annuaire des sociétés libanaises par action, in Recueil des statistiques libanaises, publié par le ministère libanais de plan - direction centrale des statistiques, numéro 8, 1972, Beyrouth.(15)

Mises à part les sociétés immobilières, le capital étranger se trouve donc prépondérant dans toutes les branches d'activités tertiaires. Mais probablement son plus grand rôle s'effectue à travers le secteur bancaire. Ce rôle consiste en deux objectifs: Le contrôle national et transnational des capitaux, ou en d'autres termes le drainage du capital interne et moyen-oriental(16) vers les pays du centre; et aussi le contrôle du capital bancaire national, et la domination de l'économie libanaise: ne pouvant pas tolérer un rival, une

"guerre sans merci" s'est déroulée, au sein même du secteur financier dans les années soixante, entre les banques "nationales" et étrangères, et s'est soldée par la marginalisation du capital national,⁽¹⁷⁾ et par une forte concentration des institutions financières entre les mains du capital étranger.

Le renforcement des activités tertiaires correspond donc au besoin du capital dominant de se préserver le contrôle des marchés et des capitaux libanais et moyen-orientaux, et probablement aussi (à cause des changements advenus dans la région) une façade politique, idéologique, économique en même temps qu'une base d'appui stratégique.

Toute l'importance du Liban, aux yeux des grandes puissances capitalistes, et par conséquent comme acteur au niveau mondial, découle en fait de ce rôle qu'il remplit au sein du système international. La moindre menace à ce rôle constitue "automatiquement" un "danger" à leurs intérêts.

B. Structure politique libanaise:

Si le capital international domine l'économie libanaise, il ne peut cependant pas en assurer directement le contrôle. A cette fin, il doit s'appuyer sur une fraction sociale capable de maintenir un certain ordre vital à sa reproduction. La bourgeoisie locale semble être le candidat retenu. En garantissant la reproduction du système établi, elle fait des intérêts du capital étranger les siens.

L'alliance entre les deux s'est nouée dès les premiers jours de la pénétration capitaliste, via la bourgeoisie commerçante devenue très vite compradore. Avec l'acquisition de l'indépendance, c'est cette même bourgeoisie, jointe aux grands propriétaires fonciers et aux "chefs tribaux" et confessionnels, qui va assurer la relève du pouvoir politique. En les appuyant, le grand capitalisme va pouvoir orienter la politique et l'économie du pays selon ses propres besoins. Pour ce, il a trouvé dans la formule confessionnelle la clé de son succès.(18)

Adopté par les grandes puissances en 1860 pour approfondir la division nationale du pays, le principe confessionnel est institutionnalisé dans la nouvelle structure du Liban indépendant en 1943. En fait, le "pacte national" du 9 novembre 1943 constitue une forme de "contrat social", un compromis qui traduit la communauté d'intérêts entre les

bourgeoisies chrétiennes et musulmanes de l'époque.(19) En offrant quelques concessions aux uns et aux autres, l'idéologie confessionnelle sert parfaitement les intérêts des notables des deux bords puisqu'elle empêche toute évolution dynamique de la société libanaise dans le sens de l'intégration nationale des communautés, tout en consolidant les assises de la classe dominante: le confessionnalisme apparaît donc comme la forme que revêt le régime politique de domination bourgeoise, à travers lequel la classe bourgeoise, en tant que représentante politique des différentes communautés religieuses, contrôle la scène politique sous forme de domination confessionnelle. Ici, les confessions remplacent les classes sociales dans la détermination de la structure sociale qui apparaît alors comme un ensemble de confessions réunies dans un cadre politique extérieur (l'état) remplissant la fonction qui lui est assignée.

Pour des raisons évidentes, l'Etat confessionnel libanais doit défendre avec véhémence cette idéologie "harmoniste", condition sine qua non de sa survie. Ceci explique que seuls les partis (dits de droite) à base confessionnelle avaient droit de cité.(20) D'autres partis pan-arabes ou internationalistes n'ont été légalisés que beaucoup plus tard.

Mais tout compromis est par nature instable. Le compromis libanais de 1943 l'est éminemment de part la structure même du pays, de son legs historique, de sa localisation géographique

et de son importance stratégique. Ainsi, plusieurs affrontements vont-ils jalonner l'histoire du Liban indépendant:

La première crise éclate en 1952 pour mettre fin au régime, jugé "corrompu" par l'opposition, du premier Président de la République - Bichara EL-KHOUKY.

En 1956, la crise de Suez avive les rivalités confessionnelles: la communauté musulmane, traditionnellement pan-arabe, est choquée par la soi-disant "neutralité" du gouvernement qui refuse de rompre les relations avec la France et la Grande Bretagne. Le déséquilibre intercommunautaire s'accroît avec l'adhésion du Président CHAMOUN au plan EISENHOWER (en 1957) qui vise à faire régner sur la région la "pax americana". Dans une atmosphère très tendue, le Président CHAMOUN espère renouveler son mandat qui se termine en septembre 1958. Pour les dirigeants musulmans, cette mesure entraîne leur minorisation dans l'Etat, la négation de leur arabisme, et surtout, elle aurait transformé le Liban en un relais impérialiste sur les pays arabes frères.

L'élection du président CHEHAB calme provisoirement les esprits, mais elle ne parvient pas à "déconfessionnaliser" le pays. Au contraire, les organismes régulateurs de la fonction publique mis en place en 1959⁽²¹⁾ s'occupent tout autant d'assurer la répartition des fonctions entre les communautés

religieuses que de recruter les candidats les plus compétants: désormais, tous les postes de première, deuxième et troisième catégories constituent de véritables fiefs communautaires auxquels il est interdit de toucher.(22)

Le Président Charles HELOU qui prend le pouvoir en 1964 se trouve, pendant près de six ans, à la tête d'un parlement "ingouvernable", au sein duquel s'affrontent, s'allient et se séparent les fidèles partisans du capitalisme. C'est une période d'immobilisme économique relatif, marquée par de retentissants krachs financiers(23) et par la montée du problème palestinien, surtout après la défaite arabe en juin 1967.

Avec l'arrivée au pouvoir de Suleiman FRANGIE (en 1970), le capitalisme le "plus sauvage" et le "plus débridé" a désormais les coudées franches. On assiste à un développement prestigieux du secteur bancaire, à un renforcement de la monnaie nationale, et même à un développement de l'industrie de substitution à l'importation, liée au capital étranger.(24) Mais en même temps, les contradictions sociales deviennent plus nettes et ébrèchent sérieusement l'édifice national: difficultés des cultivateurs du sud, durcissement des revendications ouvrières, aggravation du problème de l'enseignement, affrontements avec la résistance palestinienne. Il semble que le mythe de la "démocratie confessionnelle" allait s'écrouler. La crise économique et sociale est supposée conduire au dépérissement progressif du "système socio-

confessionnel". Celui-ci est désormais soumis à un processus ininterrompu d'érosion affectant son infrastructure traditionnelle, son appareil politique, son mode de domination de classe et les privilèges qui s'y rattachent. La seule solution que la classe dirigeante offrait au pays était le retour aux slogans, aux réunions et aux atmosphères confessionnels.

En 1975, la guerre civile éclate. A base socio-économique certes, elle ne tarde pas à revêtir le caractère confessionnel: dirigée, dès ses premiers jours, par les chefs traditionnels et religieux, cette guerre, si elle montre quelque chose, c'est que le peuple libanais est malheureusement toujours divisé suivant des lignes confessionnelles plutôt qu'économiques.

Alors, confessionnalisme manipulé, tribalisme enraciné, capitalisme affamé, administration limitée⁽²⁵⁾ et stagnation désespérée, telles sont les principales caractéristiques des structures politiques du Liban indépendant:

Mais si le système politique souffre de tous ces maux, comment parvient-il toujours à survivre et à fonctionner? Comment se fait-il que les conditions économiques des masses n'ont pas encore conduit à sa désintégration? Est-ce dire qu'il existe une coupure entre les réalités politiques et

socio-économiques au Liban? La section suivante tente d'y répondre en analysant l'idéologie (ou la conscience) de ses classes sociales.

C. Les classes sociales au Liban:

LENINE définit les classes sociales comme suit:

"On appelle classes de vastes groupes d'hommes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de production, par leurs rapports aux moyens de production, leur rôle dans l'organisation sociale du travail, et donc par les modes d'obtention et l'importance de la part des richesses sociales dont ils disposent".(26)

Les membres d'une même classe sociale doivent partager des conditions d'existence semblables (situation de classes), un mode de vie, des modèles culturels et des attitudes identiques (positions de classes), mais surtout un minimum de conscience d'appartenir à un même ensemble, d'avoir des intérêts communs, de se distinguer et de s'opposer aux autres groupes (consciences de classes).(27)

Dans une étude approfondie d'une société donnée, il faut analyser chacun de ces trois éléments. Mais, afin de ne pas déborder le cadre fixé pour cette recherche, nous nous limitons à la question de l'existence ou non d'une conscience distincte chez les différentes classes au Liban - une idéologie qui soutend les orientations de leurs luttes.

Compte tenu surtout de leur relation avec les moyens de production, nous pouvons dire que trois classes sociales subjectives composent la société libanaise - soit la grande

bourgeoisie, la bourgeoisie et le prolétariat. Et dépendamment du rapport à la nature, de la stabilité, de la qualification et de l'instruction professionnelle, ces classes sociales se répartissent en six fractions de classe renfermant plusieurs couches sociales.(28)

Quelles sont les caractéristiques idéologiques de ces trois classes subjectives?

1. La grande bourgeoisie:

A la fois dominante et dominée, cette classe se compose de plusieurs catégories: grands propriétaires fonciers, chefs politiques traditionnels, patrons de commerce, d'industrie et de services, etc ... Son idéologie semble unifiée autour de l'abandon de la souveraineté économique, et non autour de la volonté de constituer une économie libanaise indépendante. Elle est dans le vrai sens du terme une bourgeoisie dépendante, et en même temps, un relais impérialiste:

"La bourgeoisie au Liban constitue bien, objectivement et subjectivement, un relais de la domination impérialiste économique et culturelle, quitte à en limiter certains abus lorsque la conjoncture devient plus défavorable à son rôle d'intermédiaire traditionnel".(29)

Si l'on assiste à quelques conflits ouverts entre différentes fractions de la bourgeoisie,(30) cela ne veut pas dire que la nature même du système est remise en question. Au contraire, on note une cohésion extraordinaire au niveau de

ces classes dirigeantes, une cohésion qui a pour but de perpétuer leur pouvoir, et d'assurer la continuité du système établi.(31)

Pour diffuser son idéologie et maintenir sa domination, la grande bourgeoisie a recours à plusieurs moyens comme les mass-média,(32) et à d'autres canaux très puissants comme le système scolaire(33) qui s'avère être l'agent le plus efficace de propagation de l'esprit confessionnel manipulé, selon les besoins, pour camoufler une réalité ou justifier une action. Ceci fait que, depuis 1943, cette catégorie sociale parvient à s'accaparer du pouvoir politique et économique et ce, au détriment des classes moyennes et du prolétariat qui, délaissés au compte du capitalisme, font le jeu de ce dernier en restant éparpillés.

2. La bourgeoisie:

Le développement des couches moyennes au Liban s'est fait sentir de plus en plus à partir des années soixante, en même temps que celui des secteurs industriel et des services. L'analyse de leur idéologie est sans doute une tâche plutôt difficile, étant donné l'hétérogénéité relative des catégories concernées.(34)

Cependant, un trait idéologique commun semble s'en dégager - soit celui de leur réalité contradictoire et mouvante:

"Le petit bourgeois ... se fait d'une part socialiste et de l'autre économiste, c'est à dire qu'il est ébloui par la magnificence de la haute bourgeoisie et qu'il sympathise aux douleurs du peuple ... Un tel bourgeois divinise la contradiction, car la contradiction est le fond de son être, il n'est que la contradiction sociale mise en action".(35)

Cette contradiction bien diagnostiquée par MARX en 1846 reste typiquement la même dans le Liban actuel. Sur le plan économique, elle représente un excellent instrument de la pénétration capitaliste au Liban et dans la région. Ce rôle s'effectue, notamment, par les salariés du secteur hégémonique financier. Sur le plan politique, elle se traduit par un obstacle important à toute transformation du système: à intérêts diversifiés, ces couches moyennes n'ont jamais montré une solidarité dans la revendication de leurs droits relevant directement de leurs conditions économiques. Au contraire, elles sont constamment tentées "par le raidissement, le repli sur soi et l'affrontement suscités par la grande bourgeoisie pour les détourner d'une alliance qui pourrait lui être fatale".(36)

L'intégration accrue du pays au marché mondial constitue, pour ces couches, une arme à double tranchant. D'une part, elle leur fournit le plus grand nombre d'emplois; mais en même temps, à cause de la constitution d'une oligarchie qui domine l'économie, et de la nature même de la reproduction capitaliste, elle les bloque dans leur volonté d'ascension sociale. Ce blocage offre à la bourgeoisie toutes les raisons

objectives pour dépasser ses divisions et s'allier à la classe prolétaire.

Mais c'en est pas le cas. Les deux guerres civiles de 1958 et de 1975, ainsi que d'autres crises politiques et économiques, démontrent que les complices de la grande bourgeoisie et l'esprit confessionnel sont plus forts que de permettre à ces couches de la société d'échapper à leur contrôle. Laisant de côté la revendication des droits relevant de leurs conditions économiques et sociales directes, les couches moyennes se sont vite divisées suivant des lignes confessionnelles ou opportunistes, retardant ainsi une prise de conscience collective et des changements fondamentaux nécessaires.

3. Le prolétariat:

Peut-on parler d'une idéologie prolétarienne au Liban?

Une réponse affirmative ne serait qu'une déformation de la réalité et un fourvoiement d'une analyse rigoureuse. En fait, renfermant plusieurs couches disparates,⁽³⁷⁾ le prolétariat libanais ne se trouve pas plus uni que la bourgeoisie. Dans la section qui suit, nous allons brièvement exposer les idéologies des trois fractions formant cette classe sociale: la classe ouvrière industrielle, le semi-prolétariat de service et le sous-prolétariat:

a. La plupart des travailleurs industriels sont regroupés dans la confédération générale des travailleurs au Liban (C.G.T.L.). Celle-ci, créée en 1965, avait pour objectif d'organiser le mouvement syndical face à la caste des propriétaires des industries et des politiciens.

Mais la réalité est tout à fait autre. Les travailleurs industriels sont partagés en deux orientations politico-syndicales: la première "est centrée sur l'entreprise et conçue dans un cadre réformiste excluant la nécessité des luttes de classe";(38) et la deuxième est centrée "sur la classe ouvrière comme une réalité universelle du capitalisme".(39) Cette coupure est, entre autres, le reflet de l'impact confessionnel: la plupart des ouvriers intégrés au système et enfermés dans ses limites sont issus du Liban central industrialisé, à majorité chrétienne et orienté vers l'occident; et ceux formés à la contestation et à la prise de conscience politique globale viennent du Liban périphérique à majorité musulmane, largement agricole et industriellement délaissé au compte du centre, et tourné vers le monde arabe dans ses aspirations. De plus, même si la dernière catégorie se définit au moyen de la notion de luttes des classes, elle se diversifie "sur les questions des alliances de la classe ouvrière et l'application de la démocratie syndicale".(40)

Cette division, ajoutée à l'intervention étatique directe - que ce soit par la persuasion ou la répression, aux chantages exercés sur les chefs syndicaux, et aux menaces lancées aux travailleurs non syndiqués par les patrons industriels, fait que la classe ouvrière au Liban est en gestation, ses revendications réprimées et sa conscience collective éclatée et dispersée.

b. Pour sa part, et contrairement à l'ouvrier industriel, le semi-prolétaire libanais ne recherche aucune sécurité ou stabilité professionnelle. Il n'a aucune relation durable avec une communauté de travail. Ses moyens de reproduction sont liés à la personne et au savoir-faire de l'individu (chauffeur de taxi, concierge, etc...). L'étroite dépendance du semi-prolétaire à l'égard de son quartier est extrême, car ce n'est que dans la mesure où il y est intégré, confessionnellement, politiquement et socialement, qu'il a "une chance de constituer sa petite clientèle..." (41)

Alors, ce n'est qu'à la limite que l'on peut parler d'une conscience semi-prolétarienne au Liban: voué à la misère, à l'insécurité et à l'instabilité professionnelle, le semi-prolétaire doit, pour survivre, se résigner et accepter la raison du plus fort (le Zaïm, le député, le curé, le sheikh, ou le chef du clan), et même jouer son jeu.

c. Par ailleurs, la contraction de l'économie libanaise avec les marchés régional et mondial "nécessite" l'existence d'une "population active de réserve", issue le plus souvent des régions périphériques: c'est le sous-prolétariat caractérisé par l'instabilité de l'emploi, la menace du chômage, l'exploitation extrême et le changement permanent d'occupations. MARX décrit ainsi les conditions de vie du sous-prolétariat:

"Accoutumée à la misère chronique, à des conditions d'existence tout à fait précaires et honteusement inférieures au niveau normal de la classe ouvrière, elle devient la large base de branches d'exploitations spéciales où le temps de travail atteint son maximum et le taux de salaire son minimum". (42)

Le conflit israélo-arabe ne contribue pas moins à l'aggravation de ses problèmes: depuis 1967, constamment menacées par la présence palestinienne et les raids israéliens, et délaissées par l'état libanais qui se trouve "paralysé" par l'ampleur du problème, les masses populaires du Sud et de la Bekaa-ouest sont obligées de quitter leurs terres pour accroître rapidement la "ceinture de misère" qui existait déjà autour de Beyrouth.

Mais ici aussi, le confessionnalisme a beau jeu de les détourner d'une alliance prometteuse: formé en 1974 par le chef spirituel des musulmans chiites, Moussa EL SADR, le mouvement "Amal" rassemble la grande majorité des forces

revendicatives chiites. Même s'il se prétend "progressiste" de couleur confessionnelle, le vrai enjeu de ce mouvement est d'isoler les sous-prolétaires chiites des autres masses déshéritées, de manipuler et de faire passer leurs revendications comme étant primordialement religieuses. En ce faisant, "Amal" rejoint les autres partis de l'extrême droite - les phalanges et le parti libéral national - dont les prolétaires chrétiens constituent la base militaire et populaire.

D. Synthèse:

L'analyse qui précède a tenté d'éclaircir quelques aspects fondamentaux de la vie sociale libanaise.

Les conditions économiques et politiques décrites démontrent, sans aucun doute, que la lutte dont on est témoin au Liban oppose la classe dominante - ou possédante - qui sert ses intérêts et ceux du capital étranger, aux classes prolétaires et moyennes appauvries - ou déshéritées.

Mais l'étude des différentes idéologies sociales révèle aussi que l'économique, ici, n'est pas le seul facteur déterminant le politique.

La vie sociale au Liban est vécue sur une base dualiste - économique et politico-confessionnelle. En se trouvant en position d'intermédiaire entre les deux, le confessionnel joue un rôle de première importance. Etant aussi le point sensible capable de rallier les masses, il est manipulé par la caste dirigeante pour empêcher toute alliance prometteuse conduisant à sa déchéance.

L'unité idéologique des dominants au-dessus du politique, et l'éparpillement des dominés en-dessous de l'économique, forment la "stabilité" fragile du système politique libanais. Les premiers ont les coudées libres sur la scène politique qui

ressemble à une arène où tout est permis, sauf l'atteinte à leurs intérêts et à ceux qu'ils représentent. Tant que cette menace n'existe pas, le processus politique est supposé fonctionner sans trop de difficultés.

Mais ce ne fût pas le cas en 1958, quand le système politique était miné de l'intérieur même de la caste au pouvoir: la fraction traditionnelle de la bourgeoisie, "menacée" par les actions du gouvernement en place, a pu profiter des remous de la conjoncture régionale pour rallier ses partisans contre un régime supposément "pro-occidental" et "anti-arabe"... Une guerre qui, à toute fin pratique, n'était qu'une lutte inter-bourgeoise.

Et en 1975, l'éparpillement des masses, en deça de l'économique, risquait de ne plus l'être à cause de l'aggravation de la situation économique et de la venue du mouvement révolutionnaire palestinien sur la scène. L'alliance entre ce dernier et les masses déshéritées allait mettre en danger la sécurité territoriale et "l'équilibre social" du pays.

Les interventions de l'O.N.U. en 1958 et 1978 auraient-elles aidé, entre autres, à sauver les institutions politiques et les assises bourgeoises libanaises? Il en sera question dans les deux chapitres suivants.

CHAPITRE TROISIEME

LE GROUPE D'OBSERVATEURS DE L'O.N.U. AU LIBAN EN 1958 (LE G.O.N.U.L.)

A. Nationalisme arabe versus intérêts pétroliers:

Si l'importance commerciale et stratégique du Moyen-Orient suscite l'appétit des puissances occidentales au cours des quatre derniers siècles, celles-ci ont de quoi le stimuler davantage au XXe siècle.

A partir des années quarante, l'Irak, le Koweït, l'Arabie Séoudite et l'Iran deviennent les principaux producteurs pétroliers au monde. Les capitaux anglais, français, hollandais et américains accourent pour se partager le nouveau trésor à potentiel très considérable.⁽¹⁾ Dorénavant, l'infrastructure économique internationale se base sur le pétrole comme principale source d'énergie. En contrôlant sa production et sa commercialisation, les compagnies pétrolières et leurs pays mères orientent et influencent de larges secteurs de l'économie mondiale.

Parallèlement aux découvertes pétrolières, les peuples de la région s'affirment de plus en plus dans des mouvements de

libération nationale destinés à prendre en main leurs affaires gérées par les coloniaux français et anglais. Cette tendance est surtout exacerbée par l'implantation d'un état sioniste en Palestine en 1948. En fait, la question palestinienne, brutalement tranchée par l'O.N.U. en 1947 va devenir le feu ardent du "nationalisme arabe" dont les caractères essentiels se dessinent à partir de la crise de Suez en 1956. Un problème d'ordre nouveau se pose aux puissances occidentales: comment préserver leurs intérêts pétroliers et commerciaux tout en s'accommodant avec cette vague nationaliste? La garantie du flux et des bénéfices de l'or noir, la stabilité du marché et la sécurité régionales deviennent les axes principaux de toute politique impérialiste au Moyen-Orient.

Une série d'événements contribue à l'aiguïsement de ce problème que pose le nationalisme arabe à l'ouest:

En mai 1951, MOSSADECK (Premier ministre de l'Iran) nationalise la production pétrolière et impose aux compagnies pétrolières étrangères de nouveaux accords.

En 1952, la monarchie est abolie en Egypte. Deux ans plus tard, NASSER initie une "nouvelle" politique étrangère évaluée en premier lieu par des critères de bénéfices économiques internes.(2) Avec NEHRU et TITO, ils forment le mouvement des pays non-alignés qui, dans une période de bipolarisme,

voulait s'imposer comme une troisième force dans les rapports inter-étatiques.

En Syrie, les communistes arrivent à se faire représenter au sein du gouvernement, et les forces anti-impérialistes s'affirment de plus en plus en Jordanie et en Irak.

Face à ces nouvelles forces politiques qui s'affirment au Moyen-Orient en même temps que l'U.R.S.S. et les pays socialistes sur la scène internationale, l'impérialisme va tenter (période de guerre froide) de rassembler les pays arabes dans un large front anti-socialiste: le pacte militaire de Bagdad en 1955. Ce pacte doit relier la chaîne sécuritaire qui encercle l'U.R.S.S. de l'ouest et de l'est, et aussi renforcer la sécurité des régions pétrolières. Il englobe la Turquie, l'Iran, le Pakistan, la Jordanie, le Liban et l'Irak. De dire de Joseph LASH:

"L'unique façon d'assurer la sécurité de cette région du monde consistait, pour Washington, à lier le plus grand nombre possible de pays au bloc atlantique par le truchement d'alliances militaires". (3)

Mais cette tentative va échouer. Si l'Irak approuve la formation du pacte, ce n'est pas pour longtemps; quant à la Syrie, elle s'y oppose. En 1956, S. NABOULSI forme un gouvernement progressiste en Jordanie, mais il est renversé l'année d'après avec l'aide de la VIème flotte américaine.

En 1956 aussi, l'Egypte nationalise la "Compagnie du Canal de Suez" dont le monopole d'exploitation relève des gouvernements français et anglais. Ces deux pays s'entendent avec Israël pour le récupérer. L'agression est dénoncée dans le monde entier. Elle constitue, en outre, un test sérieux à l'O.N.U. dans le domaine sécuritaire car, pour la première fois de son histoire, elle est confrontée par une crise où deux membres permanents du Conseil de Sécurité sont directement impliqués.

Et dans le cadre des événements qui suivent la décision égyptienne, la Syrie boycotte le pipeline de l'"Irak Petroleum Company" (I.P.C.) qui passe à travers son territoire pour aboutir à Tripoli au Liban, et les forces de l'opposition libanaise dénoncent avec vigueur le non-rejet du pacte de Bagdad par leur gouvernement.

Face à ce "repli occidental" dans la région, les Etats-Unis décident de réagir. Laisant de côté l'idée d'un pacte militaire régional, le Président EISENHOWER annonce sa célèbre doctrine en janvier 1957. Fondamentalement, la dite doctrine accorde une aide économique de l'ordre de deux cents millions de dollars aux pays de la région, mais elle prévoit surtout une aide militaire aux régimes menacés par le "communisme international".(4)

Naturellement, un des premiers effets de cette doctrine dans la région est l'accentuation des divergences entre les régimes en place. Tandis que la Jordanie, l'Irak, la Turquie et le Liban se montrent favorables à son égard, l'Egypte et la Syrie la rejettent en la considérant une nouvelle forme d'hégémonie impérialiste. Et sans la rejeter, l'Arabie Séoudite se montre réticente à son égard.

Le premier février, la Syrie et l'Egypte annoncent la création de la "République arabe unie" (R.A.U.). Les masses à travers la région voient dans cette union la première mesure concrète d'un union arabe totale. Mais leurs régimes au pouvoir se montrent, une fois de plus, divisés. (5)

Comme réponse évidente à cette fusion, la Jordanie et l'Irak s'unissent dans la "Fédération hachémite" le 14 février 1958. Cette action est directement encouragée par Washington qui incite aussi, sans grand succès, l'Arabie Séoudite à y adhérer. (6) Mais les masses des deux pays ne sauraient accepter un "mariage" imposé de l'extérieur.

En Jordanie, les troubles commencent en mars 1958. Les répressions commandées par des militaires anglais ont pour but de réduire à néant l'hostilité populaire. Le nouveau parlement jordanien, issu d'élections démocratiques, est contrôlé par une majorité qui s'y oppose. Alors, il est aboli, et le premier ministre, EL RIFAI, arrêté.

Le 14 juillet 1958, le roi, le prince héritier et le premier ministre irakiens sont assassinés. Un coup militaire amène au pouvoir un régime pro-nationaliste arabe dirigé par le brigadier KASSEM. C'est la panique totale dans les capitales de l'Ouest, tempérée, quelques jours plus tard, par les assurances des nouveaux dirigeants que la production et les intérêts pétroliers ne seront pas menacés.

Devant cette précipitation d'événements, l'O.N.U. "ne peut pas" se contenter d'un simple rôle d'observateur. Plusieurs régimes au Moyen-Orient semblent être menacés, même celui d'Israël qui est entouré de deux fédérations hostiles et "puissantes". Les peuples arabes sont la proie de forces extérieures qui, à des fins stratégiques et économiques, manipulent leurs aspirations; et leurs dirigeants sont divisés autour de la meilleure façon de réaliser leur unité. Mais le plus important, c'est que la réalité troublante de la région renferme les germes d'une nouvelle crise dans les relations internationales, ou plutôt entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis. Mis à part son désir d'avoir un morceau du gâteau pétrolier, l'Union Soviétique n'accepte en aucune façon la formation d'un pacte militaire qui lui est hostile, à sa frontière sud.⁽⁷⁾ Et de leur côté, les Etats-Unis sont déterminés à défendre leurs intérêts pétroliers et commerciaux par tous les moyens.

Pour empêcher un autre épisode de la guerre froide, et pour permettre aux peuples de la région de décider de leur propre sort, l'O.N.U. "doit" intervenir. Les incidents de la Jordanie, mais surtout la guerre civile Libanaise en 1958 vont permettre au Secrétaire-général, une fois de plus, de mettre à l'épreuve sa "diplomatie préventive" qu'il développe lors de la crise de Suez.

B. Révolution sociale ou règlement de comptes bourgeois?

La vague nationaliste qui se répand dans la région se traduit au Liban par une "mobilisation" de plusieurs couches de la société qui commencent à critiquer le gouvernement et sa politique extérieure. Leur mécontentement s'amplifie quand ce même gouvernement adhère à la doctrine "EISENHOWER" en mars 1957: c'est une preuve évidente de son aliénation, et une déviation du pacte national de 1943.(8) Des voix demandant le renversement du régime, et prônant une plus grande solidarité envers la "cause" arabe se font entendre à jour.

Par ailleurs, d'autres voix prêchant une réforme sociale et politique, et une planification du développement économique - surtout rural - sont étouffées dans leur berceau. Les revendications populaires ne semblent pas être la dynamique essentielle de l'agitation du pays. Dirigée dès les premiers jours par les chefs politiques traditionnels, celle-ci ne tarde pas à revêtir la forme d'un duel de coqs inter-bourgeois.

Les dirigeants de l'opposition sont les chefs traditionnels qui se sentent délaissés par la manière "dictatoriale" avec laquelle le Président gère les affaires du pays. Au cours des élections législatives de l'été 1957, CHAMOUN mobilise toutes les forces de l'Etat pour faire

échouer ceux des politiciens qui osent le critiquer. Pour lui, une "stabilité" politique est essentielle pour que le Liban préserve son rôle particulier dans la région. Ceci serait difficile si la chambre des députés (fief du tribalisme et du traditionnel) comptait une majorité qui est hostile au régime.

Cependant CHAMOUN ne parvient pas à détruire la force politique de ses opposants. Tout au contraire, ceux-ci s'organisent afin de se débarrasser d'un ennemi "intolérable". L'exploitation des sentiments arabes et des aspirations sociales des masses semble être la carte retenue pour réaliser leur but. En ce faisant, ils veulent s'assurer de l'appui

- 1) des intellectuels qui rêvent d'une nation s'étendant du golfe arabe jusqu'à l'océan atlantique;
- 2) des tribus rurales qui, au cours des quinze ans d'indépendance, le pouvoir central n'a rien fait pour améliorer le sort de leurs régions;
- 3) des masses déshéritées qui souffrent de l'augmentation vertigineuse du coût de la vie;⁽⁹⁾
- 4) mais surtout de celui de la R.A.U. qui ne "peut plus" tolérer un régime qui se déclare ouvertement contre elle, à sa frontière directe.

En février 1958, les chefs de l'opposition président une délégation d'un demi-million de sympathisants pour accueillir NASSER qui vient proclamer officiellement, à Damas, la formation de la nouvelle fédération (la R.A.U.). Ils lui demandent avec insistance d'annexer le Liban sans aucun délai.⁽¹⁰⁾

Cette demande n'est certainement pas sincère: un régime socialiste calqué au modèle égyptien minerait automatiquement leurs assises et privilèges traditionnels, et une dictature militaire qui dirige les affaires du Liban du Caire ou de Damas serait pour eux pire qu'une "dictature" civile bourgeoise à Beyrouth. Mais une alliance temporaire ou tactique, avec NASSER doterait l'opposition d'un atout politique indispensable pour régler ses comptes avec CHAMOÛN, cela sans compter l'aide matérielle ou militaire que ces deux capitales arabes lui offriraient.

Au printemps de 1958, la "révolution" sociale atteint des proportions considérables.(11) La population libanaise se divise entre sympathisants et opposants du régime chamounien. A première vue, il semble que les contradictions socio-économiques constituent les principaux déterminants de l'identification populaire à tel ou tel autre camp. La carte annexée au premier rapport du G.O.N.U.L.(12) pourrait inspirer l'idée que la guerre civile en est une entre les riches du centre (Beyrouth et Mont-Liban) d'une part, et les pauvres du Liban périphérique (le Sud, la Bekaa et le Nord) d'autre part.

Il y a de la substance à cela. Cependant, les alliances populaires en 1958 sont plus complexes:

Les sympathisants du régime sont les notables conservateurs du Mont-Liban et leurs partisans en majorité chrétiens, les gens d'affaires, de commerce et de finances, et les industriels qui bénéficient des encouragements économiques gouvernementaux "limités" et des investissements capitalistes étrangers dans leurs régions. A eux, viennent s'ajouter deux partis politiques de l'extrême-droite: les phalangistes et le parti populaire syrien. Mais le régime souffre d'un manque de support populaire rural contrôlé par les chefs traditionnels que CHAMOUN essaye de détruire comme force politique.

Les dirigeants des insurgés ne sont pas des prolétaires ou bien des partis dits de gauche, mais plutôt des propriétaires de banques nationales,⁽¹³⁾ de grands propriétaires fonciers et des chefs religieux⁽¹⁴⁾ et traditionnels. Même plus, le prolétariat en 1958 se trouve divisé dans ses allégeances politiques. Quoiqu'ils souffrent des mêmes maux, les prolétaires urbains et ruraux s'identifient plus selon des lignes confessionnelles et tribales plutôt que socio-économiques.

Pour leur part, les couches moyennes ne semblent pas être dans une meilleure position unie. Les petits propriétaires fonciers du Mont-Liban constituent la principale base d'appui du régime. Quant à lui, le milieu étudiant universitaire sympathise, en général, avec l'opposition à cause du manque de débouchés de travail et de sa difficulté de s'intégrer dans le

système de production libanais. Les intellectuels semblent aussi se pencher du côté de l'opposition, et leurs revendications, axées sur la justice sociale, la réforme politique et la solidarité arabe, sont publiées dans un grand nombre de périodiques de l'époque.(15)

Les chefs de l'opposition parviennent à mobiliser les masses et à déclencher des grèves plus ou moins réussies. Mais ils n'arrivent pas pour autant à maintenir cette mobilisation et à en faire partie d'une stratégie globale de révolution populaire.(16) Une des explications à cet échec, et contrairement à leur désir apparent d'annexer le Liban à la R.A.U., est liée au caractère limité de leur objectif: réformer le régime politique libanais et non pas le changer.(17) Bien sûr, cette réforme sous-entend la restauration de leurs privilèges et pouvoirs politiques.(18)

Alors, les revendications économiques et sociales des masses populaires divisées sont manipulées par les chefs traditionnels, et canalisées dans des demandes "personnelles" et confessionnelles sur le régime en place, visant essentiellement la démission du Président de la République, une meilleure répartition des postes-clés de l'administration entre les deux communautés religieuses - chrétienne et musulmane,(19) ainsi qu'une politique extérieure non-alignée et plus modérée vis-à-vis la R.A.U.

S'appuyant sur leurs assises politiques, exploitant le sentiment unitaire arabe de leurs masses, et profitant de l'aide de la R.A.U., les chefs de la bourgeoisie traditionnelle espèrent imposer leurs demandes sur le régime qui, manquant d'un support populaire fort, est obligé de se tourner vers les instances extérieures - l'O.N.U. et en l'occurrence, les Etats-Unis - pour se défendre et se maintenir au pouvoir.

Ainsi, la crise inter-bourgeoise déborde son cadre national, et revêt un caractère international: 1) l'opposition pousse la R.A.U. à se débarrasser d'un régime aliéné et "anti-arabe".(20) 2) Les Etats-Unis sont moralement(21) et économiquement tenus à défendre leurs intérêts au Liban et dans la région. Ils sont inquiets aussi de l'appui que l'Union Soviétique se montre, verbalement au moins, prêt à donner à la R.A.U. et aux forces de l'opposition.(22) 3) Et finalement, puisque les grandes puissances s'y sont impliquées, l'O.N.U. doit agir afin d'atténuer la menace à la paix mondiale, et aider au retour de la stabilité au Liban, une aide que ce dernier sollicite formellement le 22 mai 1958.(23)

C. L'internationalisation de la crise et l'intervention de l'O.N.U.:

Dans une atmosphère très tendue où plus de la moitié du pays est contrôlée par les rebelles, le gouvernement libanais porte la question à l'attention de la ligue arabe et à celle du Conseil de Sécurité, (24) respectivement les 21 et 22 mai 1958. Il prétend que la rébellion est inspirée, dirigée et financée par la R.A.U. Il demande une action urgente de leur part en arguant que son indépendance est directement et dangereusement menacée.

Cette section de la recherche se propose de traiter des débats du Conseil de Sécurité sur les allégations libanaises. Dans un premier temps, nous exposerons les deux thèses diamétralement opposées de l'Egypte et du Liban. Puis nous parlerons de la division des grandes puissances autour de la question, une division qui a accouché une action onusienne vague et inadéquate destinée à contrer la menace à la paix au Moyen-Orient.

1. Les thèses du Liban et de l'Egypte:

Le Conseil de Sécurité se réunit pour la première fois le 27 mai 1958 pour débattre la question libanaise. (25) Mais, dans l'espoir de voir les arabes remettre de l'ordre dans leur maison, il décide d'ajourner les discussions jusqu'à une date ultérieure. Pour des raisons qui relèvent toujours du domaine

de la spéculation, le Liban n'accepte pas les termes de la médiation arabe, et décide plutôt d'exposer sa cause directement sur la plus haute tribune internationale.

Le Conseil de Sécurité se réunit de nouveau le 6 juin 1958.(26) Le ministre libanais des affaires extérieures, Charles MALIK, dépose une plainte fondée sur trois affirmations:

1. Il y a eu et il y a toujours une intervention massive, illégale et non provoquée de la R.A.U. dans les affaires du Liban.
2. Cette intervention vise à saper, et menace en fait, l'indépendance du Liban.
3. La situation créée par cette intervention semble, si elle se prolonge, devoir menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales.(27)

Il cite ensuite une longue liste d'exemples portant sur le trafic d'armes, l'entraînement en Syrie des ressortissants libanais à la subversion, l'infiltration des syriens et leur participation à des activités subversives, et l'accusation des éléments gouvernementaux de la R.A.U. de diriger ces activités.(28) Mais en général, son discours relève plus de l'aspect sentimental et dramatique que de la logique. Il le termine en déclarant que son pays ne veut pas être "anschlussé": "Il y a place dans cette région du monde pour un petit pays arabe indépendant et libre".(29)

Prenant la parole, le représentant de la R.A.U., Omar LOUTFI, rejette catégoriquement les allégations libanaises: "Personne ne menace le Liban. Nous ne demandons que l'indépendance du Liban".(30) D'après lui, le régime à Beyrouth veut internationaliser une affaire purement interne, et les troubles ont pour origine l'obstination du Président CHAMOUN à se maintenir au pouvoir. Il ne fait aucune allusion à l'aide apportée par son pays aux forces de l'opposition, ni à la propagande provocatrice diffusée sur les ondes des radios du Caire et de Damas.

Il est vrai que le régime libanais internationalise une affaire interne, mais il est aussi vrai que les troubles n'auraient pas gagné tant d'ampleur sans l'aide tacite ou ouverte de la R.A.U.

En soulevant la question à l'O.N.U., le gouvernement libanais vise quatre objectifs principaux:(31) 1) Obtenir une aide onusienne sous forme d'une force d'urgence à l'instar de celle de la F.U.N.U.I. ou même, si c'est possible, dotée de pouvoirs interventionnistes qui l'aiderait à contenir les remous sociaux. 2) Obtenir, de la part de la plus haute instance internationale une garantie formelle sur l'indépendance et la souveraineté du pays. 3) Attaquer les intentions expansionnistes de NASSER en les dénonçant devant l'opinion mondiale: en fait, si l'éventuelle mission onusienne arrive à prouver la culpabilité de la R.A.U. (dans son aide à

l'opposition libanaise), ceci porterait atteinte à la position du chef égyptien dans le monde arabe, et à son prestige international. 4) Et finalement, le Président libanais maintient un vague espoir que l'intervention de l'O.N.U., ou une éventuelle crise mondiale provoquée par l'escalade de la tension, pourraient le doter des justifications nécessaires pour se maintenir au pouvoir.

Nous aurons l'occasion de voir plus loin si le gouvernement libanais a pu atteindre ses objectifs. Pour l'instant, signalons le problème d'ordre conceptuel soulevé par ce débat. En fait, le Conseil de Sécurité est invité à trancher la question, à savoir s'il est autorisé à intervenir au Liban pour soutenir le régime en place. Comment pourrait-il s'assurer que le gouvernement libanais est une victime de la part de l'extérieur, et non un agresseur qui veut opprimer l'opposition indigène interne?

Les allocutions des représentants libanais et égyptiens sont loin de prouver la nature des troubles. Dans le cas de difficultés internes, les possibilités d'action du Conseil de Sécurité sont extrêmement limitées en raison du deuxième article de la charte de l'O.N.U. (32) Dans le cas échéant, il est libre d'agir en vertu des dispositions du septième chapitre de la même charte.

La mission d'observation (le G.O.N.U.L.) mise sur pied le 11 juin sur proposition suédoise (S/4023), constitue une solution moyenne entre les deux thèses libanaise et égyptienne, et est supposée aider le Conseil de Sécurité à déceler la nature exacte des troubles.

2. Est v/s Ouest à l'O.N.U.:

Comment les grandes puissances ont-elles approché la question libanaise? Quelles étaient leurs positions et quelles actions privilégiaient-elles? Il va sans aucun doute que la tension qui existait dans les relations internationales, exacerbée par la guerre de Suez en 1956 et par la doctrine EISENHOWER, en 1957, s'est très vite reflétée dans les débats du Conseil de Sécurité. Deux camps antagonistes essayent de faire prévaloir leurs points: a) d'un côté, l'Union Soviétique qui déclare son opposition à toute ingérence extérieure dans les affaires internes du Liban mais qui, en même temps, propose une conférence internationale à l'extérieur du cadre de l'O.N.U. pour régler la question; b) et d'un autre côté, la Grande Bretagne, les Etats-Unis et la France qui favorisent une opération onusienne limitée:

a) L'ambassadeur soviétique affirme que, dans les circonstances actuelles, le Liban n'a pas le droit de s'adresser au Conseil de Sécurité. Epousant l'argument égyptien, il prétend que les désordres dont ce pays est la

scène sont l'expression d'un mouvement "de révolte populaire et national dirigé contre un régime inféodé à la doctrine

EISENHOWER qui l'avait isolé (le Liban) du reste du monde arabe".(33) Et en se prenant pour le défenseur des

"droits" du peuple libanais, il présente aux membres du Conseil une déclaration des partis de l'opposition datée du 22 mai 1958,(34) et affirme que la vraie menace ne vient pas de la

R.A.U. mais plutôt de certaines puissances occidentales qui se préparent ouvertement à une intervention militaire au Liban.

Pour Mr. SOBOLEV, ce "complot américain contre le peuple libanais"(35) est motivé par des intérêts

pétroliers(36) et stratégiques, et il vient consolider

l'assujettissement de ce pays au gouvernement et aux monopoles des Etats-Unis.(37) Personne n'a le droit, devait-il

conclure, de s'immiscer dans les affaires du Liban, même pas le Conseil de Sécurité.(38)

Ne doit-on pas goûter dans ces allocutions une part de vérité, mais aussi beaucoup de propagande en faveur de l'U.R.S.S. en le décrivant comme l'ami des peuples démunis et le promoteur de la paix? On trouvera dans la lecture des procès-verbaux du Conseil de Sécurité relatifs à la question libanaise, une réponse convaincante.

Après le 15 juillet 1958 (date du débarquement américain à Beyrouth), l'Union Soviétique change d'avis quant au droit des puissances extérieures de s'ingérer dans les affaires du

Moyen-Orient. Maintenant, il veut réunir une conférence au sommet entre les dirigeants américain, français, anglais, indien et russe.(39) L'objet déclaré est de mettre fin à l'agression anglaise et américaine contre les peuples jordanien et libanais. Mais, le but non exprimé ou tacite est d'amener ces pays à reconnaître l'U.R.S.S. comme une puissance influente dans la région. En ce faisant, Moscou reprend l'essence des célèbres conférences coloniales du dix-neuvième siècle ou plus récemment de celles de SYKES-PICOT et de YALTE, en voulant parceller "officiellement" la région en de zones d'influence entre les grandes puissances.

b) Par ailleurs, le ton calme caractérise les interventions des représentants des puissances occidentales. Leurs discours se résument par des souhaits de voir l'O.N.U. agir pour maintenir la paix et par un appui plutôt nuancé à la position du gouvernement à Beyrouth.(40)

Mais il ne faut pas comprendre par là qu'elles sont restées neutres, surtout pas les Etats-Unis. Tout au contraire, Washington travaillait sur deux plans distincts: sur la scène libanaise même, et dans les coulisses de l'O.N.U.:

Le 8 mai 1958, le Président EISENHOWER envoie un émissaire spécial - Robert MURPHY - à Beyrouth, et le charge d'une

mission délicate: ramener les politiciens libanais ensemble, et trouver la meilleure solution pour sortir de la crise. MURPHY reste au Liban quatre mois durant lesquels il supervise les élections présidentielles du 31 juillet. Nous aurons l'occasion d'évaluer ses efforts plus loin dans ce chapitre. Pour l'instant, disons simplement que son rôle a eu un grand impact sur le cours des événements.

Quant aux efforts américains déployés au sein même de l'O.N.U., ils viennent s'ajouter à ceux de Londres pour suggérer à la Suède de proposer un projet de résolution créant un groupe d'observation onusien au Liban. (41)

En fait, même si Washington est convaincue qu'elle détient les cartes du jeu (en ce sens que le problème est essentiellement de caractère purement interne, et que c'est elle qui est en mesure d'exercer des pressions sur les politiciens de Beyrouth qui représentent en même temps ses intérêts), elle préfère oeuvrer avant tout dans le cadre de l'O.N.U. (qu'elle contrôle aussi), afin de donner à ses initiatives un caractère de "légitimité".

Washington et Londres ne poussent pas pour une action onusienne, ferme et déterminée qui viendrait à l'aide du Président CHAMOÛN. Ceci est probablement dû à quatre possibilités: l'éventualité d'un veto soviétique, leur connaissance de l'étendue et des limites de ce conflit

inter-bourgeois, le désir des américains de ne pas trop embrouiller la mission de MURPHY, et leur détermination d'intervenir directement au Liban au cas où l'Organisation mondiale échouerait dans ses efforts. Nous savons que cette dernière possibilité s'est matérialisée le 15 juillet 1958. Nous y retournerons plus loin.

Mais d'un autre côté, les deux puissances entendent bien garder un contrôle direct sur le G.O.N.U.L. C'est ainsi qu'elles négligent de consulter le Secrétaire-général sur l'éventuelle action onusienne, (42) et omettent de lui attribuer, dans la première ébauche du projet suédois (S/4023), la responsabilité de la mission envisagée. (43) HAMMARSKJOLD devait intervenir en personne auprès de l'ambassadeur suédois, JARRING, pour lui demander d'amender sa proposition. (43)

Ces divergences de positions des protagonistes tracent les contours du sentier étroit que l'O.N.U. est invitée à parcourir. D'un côté se rangent le Liban et les puissances occidentales qui, sans trop faciliter la tâche onusienne, s'attendent à des résultats "satisfaisants"; et d'un autre côté, la R.A.U. et l'U.R.S.S. qui acceptent, sans grand enthousiasme, l'immixtion de l'Organisation internationale dans les affaires libanaises internes. Entre ces deux pôles, la "diplomatie préventive" doit traverser le labyrinthe conduisant à l'atténuation de la tension régionale, et aussi à la création

d'un climat adéquat à une entente libanaise interne. A cette fin, l'activité de l'O.N.U. est menée sur deux plans intimement reliés: le militaire (ou les enquêtes menées par le G.O.N.U.L. sur le champ même, en vertu des prérogatives qui lui sont attribuées par la résolution suédoise), et le politique (ou les efforts personnels du Secrétaire général dans les capitales concernées). L'évaluation de cette double activité fait l'objet de la prochaine section.

D. La diplomatie préventive à l'épreuve:

Les efforts déployés par l'O.N.U. afin de résoudre la crise libanaise sont déterminés par rapport à l'ensemble du Moyen-Orient, et se classent dans le cadre de la "diplomatie préventive" élaborée par le Secrétaire-général lors de la crise de Suez. Ils visent essentiellement:

"Keeping newly arising conflicts outside the sphere of bloc differences ... The United Nations enters the picture on the basis of its non-commitment to any power bloc, so as to provide to the extent possible a guarantee in relation to all parties against initiatives from others"(45)

Ainsi, l'O.N.U. doit s'efforcer de maintenir la paix au Liban en jouant un rôle impartial, en rassemblant les faits pertinents, en isolant le conflit interne des ingérences externes, et en offrant les "meilleures" conditions à des négociations entre les parties en cause.

En adoptant à l'unanimité(46) la résolution suédoise, le Conseil de Sécurité décide d'envoyer un groupe d'observateurs au Liban pour détecter et faire rapport sur les présentes et futures infiltrations d'hommes, d'armes ou d'autre matériel à travers la frontière syro-libanaise:

The Security Council decides to dispatch an observation group to proceed to Lebanon so as to ensure that there is no illegal infiltration of

personnel or supply of arms or other material across the Lebanese borders. ..." (47)

L'expression "de s'assurer" suggère plus qu'une interprétation. Pour ceux qui souhaitent voir l'O.N.U. utiliser la force (i.e. le Liban et l'Irak), elle laisse entrevoir une lueur d'espoir. Quant à ceux qui s'y opposent, il est clair qu'elle ne signifie pas plus qu'un pouvoir d'observer et de soumettre des rapports. Cette ambiguïté de termes s'avère cependant le seul moyen d'assurer le consensus nécessaire à la mise sur pied de la mission. Mais, afin de la dissiper, HAMMARSKJOLD apporte sa propre vision du mandat du G.O.N.U.L.:

"The Security Council, in deciding to dispatch to Lebanon an observation group, defines not only the character of the operation but also its scope. It did so by linking the observation to illegal traffic in arms and infiltrations". (48)

Par ailleurs, ce groupe d'observateurs n'a pas à enquêter sur les allégations déjà formulées par le représentant du gouvernement libanais. Sa mission d'investigation débute seulement à partir du jour de son arrivée sur le champ. (49)

De plus, il n'est pas autorisé à arrêter les contrebandes d'armes ou les infiltrations d'hommes. Il ne peut que les rapporter. Ceci veut dire que le bon déroulement de ses opérations réside essentiellement dans la coopération des belligérants, et dans "l'autorité morale" de l'O.N.U.

La résolution S/4023 confiait la responsabilité du G.O.N.U.L. au Secrétaire-général. C'est à dire que sa direction, sa composition et ses rapports relevaient directement de sa juridiction.

HAMMARSKJOLD concevait le rôle des observateurs comme une contribution à l'ensemble des efforts que l'O.N.U. devait déployer pour résoudre la crise: le gros de la "diplomatie préventive" devait être mené sous forme de négociations entre lui et les chefs d'Etats impliqués, et le G.O.N.U.L. devait se contenter d'un rôle de contrôleur qui mesure le degré de réussite de ces négociations (c'est-à-dire leur impact) sur la scène sécuritaire interne.

Une telle approche "personnelle" du rôle de l'O.N.U. ne peut être que vulnérable à des développements imprévisibles. Il en sera question plus loin. Avant de ce faire, évaluons les rapports soumis par le G.O.N.U.L. durant son séjour au Liban et ce, pour voir dans quelle mesure ils étaient véridiques et reflétant la vraie situation sécuritaire qui prévalait.

1. Evaluation des rapports du G.O.N.U.L.:

Le groupe d'observateurs est présidé par un "triumvirat" (50) qui coordonne et évalue les informations soumises par les militaires via le chef d'état-major, et qui fait rapport au Conseil de Sécurité sur l'évolution de la mission.

La tâche des observateurs militaires était répartie en:

- 1) des patrouilles régulières le long des routes accessibles, notamment dans les régions (contrôlées) par les rebelles;
- 2) des postes d'observation permanente, surtout près des lignes de démarcation entre les forces qui s'opposent, près de la frontière syro-libanaise ou aux présumés points d'infiltration;
- 3) des vols de reconnaissance aérienne;
- 4) une équipe d'observateurs militaires de réserve;
- 5) une équipe d'investigation sur les allégations gouvernementales;
- et 6) un groupe de coordination avec le gouvernement libanais. (51)

Durant les cinq mois de ses opérations, le G.O.N.U.L. a soumis cinq rapports au Conseil de Sécurité. L'évaluation de ces rapports est faite ici en fonction de sa tâche principale qui est de détecter les infiltrations d'hommes et de contrebande d'armes.

Dans son premier rapport daté du 3 juillet 1958, le G.O.N.U.L. donne un compte détaillé de ses activités et conclut:

"It had not been possible to establish from where the arms were acquired ... Not was possible to establish if any of the armed men observed had infiltrated from outside; there is little doubt, however, that the vast majority was in any case composed of lebanese". (52)

Ainsi, les observateurs ne parviennent ni à confirmer, ni à infirmer, les allégations du gouvernement libanais.

Le deuxième rapport daté du 30 juillet, cause un autre revers aux dirigeants à Beyrouth, quand il conclut que les infiltrations

"Cannot be on anything more than a limited scale, and largely confined to small arms and ammunitions ..."(53)

Il est précisé plus loin dans le même rapport:

"It must, however, be said that in no case have U.N. observers...been able to detect the presence of persons who have indubitably entered from across the border for the purpose of fighting".(54)

La conclusion du troisième rapport va dans le même sens:

"The situation in regard to the possible infiltrations of personnel and the smuggling of arms from across the border is that, while there may have been a limited importation of arms into some areas prior to the Presidential elections on July 31st, any such movement has since markedly diminished".(55)

Il en est ainsi aussi pour le quatrième rapport:

"No cases of infiltration have been detected and that if any infiltration is still taking place, its extent must be regarded as insignificant".(56)

Et dans son dernier rapport, le G.O.N.U.L. juge que le calme est retourné au pays, et que la situation sécuritaire avec la Syrie s'est améliorée. Par conséquent, sa mission est accomplie et le Conseil de Sécurité peut y mettre un terme. (57)

Alors, les observateurs onussiens ne nient pas l'existence des infiltrations, mais prétendent qu'elles se font relativement à une petite échelle. Pour eux, ceci est "normal" lors d'une guerre civile, surtout dans une région où on trouve, par exemple, une même tribu vivant des deux bords de la frontière. (58) D'un autre côté, le G.O.N.U.L. ne se prononce, en aucune façon, sur l'ampleur de l'implication de la R.A.U. dans les activités subversives - une condamnation que le gouvernement libanais souhaitait fortement. Donc, même si ce n'est pas clairement indiqué dans ses rapports, le groupe d'observateurs semble conclure que la rébellion de 1958 au Liban est largement d'origine interne.

Cependant, un examen plus approfondi des circonstances sous lesquelles le G.O.N.U.L. a conduit ses opérations, prouve que ces conclusions ne correspondent pas totalement à la réalité. Ceci est particulièrement vrai pour les trois premiers rapports qui couvrent la période la plus critique des troubles (c'est-à-dire précédant les élections présidentielles du 31 juillet):

a. Le rapport S/4040 couvre la période initiale du 12 juin au 3 juillet quand le G.O.N.U.L. ne pouvait avoir accès qu'à une ligne du 18 kilomètres de la frontière syro-libanaise qui totalise 324 km, le reste étant déjà sous le contrôle des rebelles.⁽⁵⁹⁾ De plus, le G.O.N.U.L. comptait à son effectif 94 observateurs militaires, 2 hélicoptères et un système de communications par radio⁽⁶⁰⁾ seulement. Ajouté à la mauvaise condition des routes menant à la frontière et à la nature même du terrain,⁽⁶¹⁾ ce manque d'effectifs laisse la véracité du rapport à désirer.

Par ailleurs, le G.O.N.U.L. conduisait ses opérations durant le jour seulement, et il n'avait pas accès aux régions détenues par les rebelles avant le 15 juillet (date du débarquement américain à Beyrouth. En plus, dans des cas plutôt rares, les chefs de l'opposition ont ils permis à des équipes onusiennes de se rendre dans leurs régions. Mais ces visites étaient fixées à l'avance et les membres du G.O.N.U.L. devaient toujours être accompagnés par des forces rebelles.⁽⁶²⁾ En d'autres termes, le G.O.N.U.L. manquait les éléments de surprise et de liberté de mouvement.

Ces réalités nous poussent à conclure que, à cause du manque de personnel et d'équipements, des éléments de surprise et de liberté de mouvement, ainsi que des circonstances extrêmement difficiles sous lesquelles il menait ses opérations, le G.O.N.U.L. n'était pas en mesure de détecter les infiltrations d'hommes ou les contrebandes d'armes, si vraiment elles prenaient place. Par conséquent, le premier rapport ne

doit pas être interprété comme une évidence de détection, mais plutôt comme un compte-rendu de ce qu'on a permis aux observateurs de voir, ou de ce que le Secrétaire-général voulait y inclure (car ce dernier a veillé personnellement à la rédaction du rapport).

b. Le deuxième rapport (S/4069) couvre les opérations allant du 2 au 15 juillet 1958. Pendant ce laps de temps, le groupe comptait 113 observateurs, avait installé 15 stations d'observation, et ses avions effectué 82 sorties aériennes. (63)

Les vols de reconnaissance aérienne avaient détecté de longs convois qui traversaient la frontière, (64) mais le G.O.N.U.L. n'était pas en mesure d'envoyer immédiatement des patrouilles sur les lieux pour en apporter la preuve convaincante sur les raisons et la composition car, rappelons le, les observateurs n'ont eu libre accès aux régions rebelles que le jour même du débarquement américain à Beyrouth.

Alors, puisque les observateurs onussiens rencontraient les mêmes problèmes durant cette période (du 2 au 15 juillet), nous ne pouvons pas considérer les conclusions du deuxième rapport plus probantes que celles du premier.

c. Entre le 15 juillet et le 11 août, le nombre des observateurs totalisait 190, et on comptait 26 postes d'observation, dont 10 dans les régions détenues par les

rebelles.(65) En outre, 16 avions de reconnaissance et 2 hélicoptères étaient en service.(66) Des patrouilles de nuit étaient rendues possibles, ainsi que la connexion des communications aériennes et terrestres.

Cependant, deux développements caractérisaient cette période - soit l'invasion des "marines" américaines et les élections présidentielles. Comme conséquences immédiates, l'on attesta la facilitation de la tâche du G.O.N.U.L., mais aussi "l'assainissement" de la situation générale au pays(67) (en ce sens qu'ils ont éliminé une barrière majeure à l'entente des politiciens nationaux, et par conséquent réalisé un des deux buts visés par le groupe).

Ainsi, il n'est pas ironique de conclure que le renforcement de l'effectif du G.O.N.U.L. et la facilitation de sa tâche ne se sont réalisés qu'après l'intervention directe de des Etats-Unis, et l'entente des bourgeois libanais sur le futur Président de la République - une entente aussi de conception américaine.

L'étude qui précède des rapports du G.O.N.U.L. nous mène à la conclusion générale suivante: si vraiment il y a eu des infiltrations massives d'hommes et de contrebande d'armes à travers la frontière syro-libanaise, tel qu'allégué par le gouvernement de Beyrouth, les observateurs onusiens ne possédaient, ni le nombre, ni l'équipement et ni les pouvoirs pour les détecter, les vérifier ou les arrêter et ce, durant la

période la plus critique de son mandat. Il nous est impossible de croire que 113 observateurs non-armés, et avec un minimum de liberté d'action, pouvaient rendre des jugements véridiques, indépendants et conformes à la réalité.

2. Les efforts de persuasion du Secrétaire-général:

Si le manque d'effectifs et de pouvoirs du G.O.N.U.L. avait rendu ce dernier plutôt inefficace, est-ce-que les efforts personnels du Secrétaire-général ont pu compenser ce manque et avancer la cause de la paix au Liban? Les paragraphes qui suivent tentent d'y répondre.

HAMMARSKJOLD se rend au Moyen-Orient le 19 juin 1958. Son but est d'isoler le conflit au Liban des ingérences externes, d'offrir aux politiciens de ce pays un climat adéquat pour résoudre leurs querelles, et d'empêcher la tension de se détériorer de manière à menacer le statu-quo régional.

Les premiers contacts directs du Secrétaire-général avec les faits à Beyrouth semblent être suffisants pour le convaincre des racines internes de la crise qui est cependant alimentée par une aide, tantôt tacite, tantôt ouverte de la R.A.U. Tout en rassurant le Président libanais de "l'impartialité" de l'O.N.U. dans le conflit, il rejette sa demande de renforcer le G.O.N.U.L. Cependant, les observateurs sont loins de pouvoir rapporter des faits véridiques, mais le

Secrétaire-général espère que leur présence calmera provisoirement les esprits, et lui donnera le temps nécessaire pour continuer ses efforts qu'il va mener à Amman, Tel Aviv et au Caire, puis de nouveau à Beyrouth.

A Amman, HAMMARSKJOLD répète les mêmes assurances aux dirigeants jordaniens: "Je n'ai absolument pas l'intention de faire des concessions sur le Liban au Caire".(68) Quant à lui, le Premier ministre israélien - Ben GURION - donne l'impression de ne pas trop s'en faire avec la crise libanaise qu'il considère comme un conflit arabe interne; mais d'un autre côté, il fait l'écho de Beyrouth en proposant une force des Nations-Unies au Liban.(69)

Le 22 juin, le Secrétaire-général arrive au Caire pour conférer avec NASSER. Il lui confesse sa conviction de l'aide que son pays offre aux rebelles, et qu'il faut l'arrêter à tout prix avant que le G.O.N.U.L. n'en apporte la preuve devant l'opinion mondiale: ce qui mettrait en danger l'existence même de la F.U.N.U.I. en Egypte trouvé maintenant coupable d'un acte d'agression. Aussi lui affirme-t-il que la détérioration de la situation pourrait entraîner l'intervention des Etats-Unis et de la Grande Bretagne - une conséquence qu'il ne pourra pas empêcher.(70)

La persuasion semble, en principe, convaincre le "Raïs" qui promet de cesser son aide aux rebelles. Ainsi, en s'assurant de la non-intervention d'Israël et de la coupure de

l'aide égyptienne aux rebelles, le Secrétaire-général espère empêcher la complication de la situation sur la scène régionale, et de pouvoir ouvrir la voie à un règlement pacifique du problème par les libanais mêmes. Mais CHAMOON ne partage pas cet optimisme et, le 24 juin, il soulève de nouveau la possibilité d'interposer une force onusienne le long de la frontière syro-libanaise:(71) une demande que HAMMARSKJOLD refuse toujours d'acquiescer. Tout au contraire, voulant tester la bonne volonté de NASSER, il veille personnellement à la rédaction du premier rapport du G.O.N.U.L. qui ne renferme aucune confirmation de l'ingérence de la R.A.U. dans les affaires du Liban.

Mais la démarche du Secrétaire-général semble être fondée sur des promesses personnelles du chef égyptien plutôt que sur la réalité. Dans une lettre qu'il adresse au ministre égyptien des Affaires extérieures, il écrit:

"This optimism has been possible for me in the light of our talks (with Nasser) seen against the background of what I refer to, as his record of never having backed down on anything he has told me".(72)

Cependant, ces promesses s'avèrent nécessaires pour que HAMMARSKJOLD continue ses bons offices qu'il mène maintenant sur le plan international où il va tenter de persuader les grandes puissances de ne pas intervenir militairement au Liban.

L'U.R.S.S. est mis à l'oubliette dans ces démarches auprès des grands. Nous pouvons spéculer la raison en disant que:

- 1) Moscou s'opposait à toute intervention onusienne au Liban;
- 2) que HAMMARSKJOLD a jugé que l'Union Soviétique n'avait pas des intérêts vitaux menacés par la crise libanaise; 3) ou bien que ça confirme une des hypothèses du premier chapitre de ce travail voulant que l'O.N.U. sert en dernier ressort les intérêts des grandes puissances occidentales.

Après avoir rencontré les représentants français et anglais à New York, le Secrétaire-général rassure le Secrétaire américain aux Affaires extérieures - John FOSTER DULLES - que son pays n'a pas à craindre une diminution de son influence au Moyen-Orient si le Président libanais ouvre la voie à des élections présidentielles impartiales. Il le met aussi en garde contre toute intervention directe qui n'entraînerait qu'un repli obligatoire de l'Ouest dans la région:

"Were the lebanese government to push the conflict to the point where they publicly ask for outside assistance, in principle going beyond what we are at present providing through the United Nations, I fear very much that whatever reaction the west were to give, it would end in a defeat for the Chamoun regime and a weakening of the position of the western-oriented governments in the region".(73)

Les efforts personnels du Secrétaire-général peuvent donc être résumés en trois points:

a. Une garantie au Président CHAMOUN sur la volonté de l'O.N.U. de préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban, mais que cette préservation doit être accompagnée par une entente nationale interne.

b. Une assurance aux puissances occidentales que leurs intérêts ne seront pas menacés si des changements politiques nécessaires au Liban prennent lieu.

c. obtenir une promesse de NASSER de couper son aide aux rebelles: ce qui enlèverait tout prétexte au gouvernement libanais de demander une aide militaire étrangère, et avancerait la cause d'une solution interne non imposée de l'extérieur. (74)

Ainsi, en isolant le conflit de l'ingérence externe, et en prêchant des changements (qui n'entraînent pas des modifications dans l'orientation économique) à la tête du pays, le Secrétaire-général espère avoir trouvé la "potion magique" au règlement de la crise libanaise.

E. Le débarquement américain: ou la solution des puissants:

La prise de position du Secrétaire-général contre la thèse de Beyrouth, et sa personnification de la mission onusienne ne sont certes pas de nature à lui faciliter la tâche. Tout au contraire, elles la rendent vulnérable aux moindres développements imprévisibles. Les incidents sur le terrain contredisent les rapports du G.O.N.U.L., et les plaintes du Président CHAMOON contre l'inefficacité du groupe ne trouvent pas une oreille sourde à Washginton.

Le 14 juillet marque un point tournant dans la crise libanaise. Ce jour témoigne du changement des équations régionales, ainsi que le début de dévoilement des cartes onusiennes:

1. La prudence et le souci des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne d'arriver à une solution pacifique et diplomatique au Liban et en Jordanie cèdent la place à une action plus déterminée de leur part. Leur intervention sous prétexte de sauver la région du danger communiste est maintenant "justifiée" par le coup d'état irakien. Ils prétendent courir au secours de ces deux pays qui, invoquant l'article 51 de la charte de l'O.N.U., leur lancent un appel urgent. Dans ses mémoires, EISENHOWER résume la nouvelle attitude de l'Ouest en ces termes:

"We feared the worst. This somber turn of events could, without vigorous response on our part, result in a complete elimination of

western influence in the Middle East. Overnight our objective changed from quieting a troubled situation to facing up a crisis of formidable proportions. Lebanon again came into our conscious concern because of the internal struggle in that country and the pressures exerted by Syria". (75)

Le débarquement américain à Khaldé (près de Beyrouth) a lieu le lendemain du coup d'état en Irak. Ironie de l'histoire, il s'effectue à un moment où une solution politique au Liban (manigancée par Robert MURPHY même) semble imminente, les différentes parties au conflit ayant accepté le choix de Fouad CHEHAB comme nouveau Président de la République. (76) CHAMOUN avait lui-même ouvert la voie à ce règlement en rendant publique, quelques jours auparavant, sa décision de ne pas solliciter un nouveau mandat. Cette réalité prouve que les Etats-Unis sont concernés in primo, non pas par les difficultés politiques internes au Liban, mais plutôt par le nouveau déséquilibre régional qui "menace" directement leurs intérêts et approvisionnements en or noir. De dire de Joseph LASH, la présence des marines était destinée, non pas seulement à aider le gouvernement à Beyrouth à surmonter ses troubles, mais surtout à "raffermir les positions de l'Ouest dans tout le Moyen-Orient, le Liban étant le seul pays dont l'accès lui était ouvert". (77)

En ce qui concerne l'Organisation internationale, l'invasion américaine lui pose trois séries de difficultés:

a) L'O.N.U. est invitée à trancher la question à savoir si la demande du gouvernement libanais pour une aide extérieure oblige le Conseil de Sécurité à suspendre l'activité des observateurs qu'il a dépêché en vertu de l'article 34 de la charte. En principe, la réponse doit être négative, car l'article 51 stipule:

"...Les mesures prises par des membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense... n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil... d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales".

Mais en pratique, elle (l'invasion américaine) pousse le Conseil à doter le G.O.N.U.L. de nouveaux pouvoirs pour qu'il puisse mieux répondre à la nouvelle situation de facto.

b) Sur la scène libanaise interne, l'invasion et les propositions américaines de coopérer avec le G.O.N.U.L. suscitent les soupçons de l'opposition autour de l'impartialité de ce dernier ~~dans~~ le conflit. Dorénavant, le groupe onusien est considéré comme l'associé des Etats-Unis dans le même but de maintenir à flot le régime du Président CHAMOUN.

Pour dissiper ces soupçons, une mise au point s'avère nécessaire. Le Secrétaire-général demande au G.O.N.U.L. de publier, à Beyrouth, un communiqué de presse dans lequel il précise sa relation avec les différentes parties. Le texte se lit comme suit:

"The U.N.O.G.I.L.... represents the only action taken by the Security Council. There is no basis for establishing any contact or working relationship, formal or informal, between the U.N.O.G.I.L. and any non-lebanese forces in Lebanon beyond what may be strictly required for the independant fulfillment of its mandate from the U.N. Security Council, which cannot be altered without further action by the Council".(78)

Il faut avouer que c'est seulement après la publication de ce communiqué que les rebelles décident d'accorder la liberté de circulation au groupe dans leurs régions, ayant sans doute choisi le minima de malis (onusien et américain).

c) Mais la plus grande complication pour l'O.N.U. est soulevée au sein même du Conseil de Sécurité où l'U.R.S.S. et les Etats-Unis se lancent dans une guerre de projets et de contre projets de résolutions(79) visant à résoudre la crise mais qui, à toute fin pratique, s'est soldée par une paralysie du Conseil. Ni les efforts de la Suède(80), ni ceux du Japon(81) ont pu faire sortir le Conseil de son impasse. La menace de démission du Secrétaire-général si le Conseil n'accepte pas le renforcement du G.O.N.U.L.(82) était le seul moyen de "rallier" les deux camps.

Toutefois, le renforcement du G.O.N.U.L. arrive trop tard, car les jeux sont faits. La solution du problème libanais est déjà "imposée" par Washington. Dorénavant, les observateurs n'ont d'autre rôle que de superviser le retrait imminent des troupes américaines.

Mais ce retrait ne peut pas être le seul garant d'un avenir "stable" et "paisible" au Liban et au Moyen-Orient. HAMMARSKJOLD entend aller au fond du problème et édifier les prémisses d'une entente globale et "durable" à laquelle participent les pays de la région ainsi que tous les principaux signifiés. L'occasion de prêcher formellement ce qu'il recherchait tacitement (via la diplomatie préventive) dès le début de la crise, lui est offerte lors de la troisième session d'urgence de l'Assemblée Générale de l'O.N.U. en août 1958 (ES-III).

En fait, devant l'impossibilité du Conseil de Sécurité de condamner quiconque des deux grandes puissances, celles-ci portent leur querelle à l'Assemblée Générale où elles cherchent à entamer une guerre de propagande: conjointement, elles la convoquent à une session pour discuter de la crise au Moyen-Orient. (83) L'U.R.S.S. espère l'amener à condamner les interventions américaine et anglaise au Liban et en Jordanie, tandis que les Etats-Unis veulent dénoncer "l'agression indirecte" exercée par la R.A.U. avec l'aide soviétique.

En prolongeant les débats sans aucune proposition précise, l'O.N.U. (l'Assemblée Générale) plongera dans une autre impasse, et les Etats-Unis gagneront du temps pour se retirer tranquillement du Liban. Dès l'ouverture de la séance du 8 août 1958, HAMMARSKJOLD essaye d'influer sur le cours des débats en prêchant, dans son discours inaugural, une solution à la crise du Moyen-Orient basée sur quatre principes:

i) La souveraineté territoriale du Liban, de la Jordanie, de la R.A.U. et d'Israël.

ii) La non-ingérence des grandes puissances dans les affaires internes des pays arabes.

iii) La coopération économique entre les arabes, et l'aide économique internationale (via l'O.N.U.) aux pays de la région.

iv) La sauvegarde des provisions et la garantie des intérêts pétroliers de l'Ouest.(84)

Le premier principe peut être appliqué en renforçant le G.O.N.U.L. au Liban, en augmentant le nombre des observateurs de l'O.N.U.S.T. à Amman, et en veillant au bon fonctionnement de la F.U.N.U. à Gaza. Cet arrangement ne doit pas causer des difficultés. Il contribuera à dissiper la peur libanaise et jordanienne, et à former une sorte de "cordon sanitaire"(85) qui empêchera l'encerclement militaire d'Israël.

Par contre, le deuxième nécessite un genre "d'auto-discipline" de la part des grandes puissances, une utopie à laquelle le Secrétaire-général ne cesse de croire. Il nous est aussi clair que la lumière du soleil, que cette ingérence subsistera tant que le robinet du pétrole arabe ne sèchera pas!

Le troisième principe est en quelque sorte une reformulation de la clause économique de la "doctrine EISENHOWER", avec une différence près. Ce n'est pas une aide bilatérale des Etats-Unis à chacun des pays arabes "amis" qui est proposée, mais plutôt une aide effectuée par l'intermédiaire d'institutions de coopération régionale inspirées des théories économiques occidentales, et encouragée par l'O.N.U. Dans ce sens, le Secrétaire-général invite les Etats-Unis à utiliser l'Organisation internationale comme un tremplin pour la pénétration "capitaliste" dans la région.

Et finalement, le quatrième principe sera promu par deux moyens: 1) des arrangements entre les pays producteurs de pétrole (Irak, Koweït, Arabie Séoudite), les pays transportateurs (R.A.U., Jordanie, Liban) et les pays consommateurs (européens et américains in primo) et ce, dans le but de faire intégrer le Moyen-Orient définitivement dans le système économique mondial; 2) une réunion au sommet entre les grandes puissances dans laquelle l'U.R.S.S. sera "invitée" à reconnaître formellement les intérêts pétroliers de l'Ouest dans la région!

On reconnaîtra dans les propositions sus-mentionnées la recherche de meilleures conditions à la reproduction capitaliste au Moyen-Orient et ce, par la reconnaissance formelle des intérêts occidentaux, par l'isolement de l'U.R.S.S., par la sauvegarde de la sécurité de tous les pays

concernés, et par la canalisation du nationalisme arabe dans des voies plus "constructives".

L'essentiel des quatre principes formulés par le Secrétaire-général est intégré au projet de résolution présenté par le groupe des pays arabes à l'O.N.U., et adopté à l'unanimité par l'Assemblée Générale le 21 août. (86)

Quelques jours après l'adoption du projet arabe, HAMMARSKJOLD entame une nouvelle tournée dans la région. Le démantèlement du G.O.N.U.L. en constitue l'un des objectifs. Néanmoins, suite à un accord avec CHAMOUN et CHEHAB, les observateurs restent temporairement pour aider au retrait américain qui prend fin le 8 décembre 1958. (87) Le 9 du même mois, le G.O.N.U.L. cesse officiellement ses opérations, et commence à se retirer lui aussi.

Quant au démantèlement de la crise sur la scène libanaise interne, nous avons avancé plus haut qu'il s'est matérialisé suite à une médiation américaine. En quoi celle-ci consistait exactement?

Rappelons ici que le G.O.N.U.L. essayait d'offrir un climat adéquat pour que les politiciens libanais puissent régler leurs problèmes, et choisir le futur Président de la République sans aucune ingérence extérieure. Mais, coutume

enracinée⁽⁸⁸⁾ et intérêts étrangers très impliqués obligent les chefs politiques à attendre le feu vert de l'extérieur avant de s'entendre sur un candidat en particulier. Cette fois-ci, le signal vient de Washington via Robert MURPHY - représentant spécial du Président EISENHOWER et expert dans les affaires du Moyen-Orient - qui arrive à Beyrouth le 8 mai 1958.

A part son but initial d'aider au dénouement de la crise en assurant un compromis autour d'un candidat à la direction du pays, MURPHY doit rassembler les faits pertinents sur la vraie situation au Moyen-Orient. Ceci devient nécessaire à cause des rapports contradictoires expédiés à Washington par des citoyens américains à Beyrouth et dans la région: 1) les ambassadeurs des Etats-Unis à Beyrouth et au Caire favorisent une politique plus ouverte envers le "Raïs", et voient en lui un atout important contre l'expansionnisme soviétique: certes, un nationalisme arabe avec NASSER en tête ne saurait être de tendance communiste.⁽⁸⁹⁾ 2) Par contre, les milieux des affaires, et plus spécifiquement les représentants des compagnies de pétrole et de commerce, qui ont afflué à Beyrouth pour en prendre le siège social à leurs activités, favorisent une politique répressive contre le mouvement nationaliste et demandent avec insistance une politique plus ferme qui remet le chef égyptien dans son vrai cadre.⁽⁹⁰⁾

Deux milieux, en particulier, font l'écho du deuxième groupe: les "Lobbies" des compagnies pétrolières à Washington, mais surtout le Président CHAMOUN même qui parvient à "exploiter" cette "peur américaine" à des fins personnelles de pouvoir. Ironie de l'histoire, les incidents en Irak viennent, aux yeux du gouvernement américain, donner raison à CHAMOUN et aux partisans de la ligne dure.

L'envoyé américain mène son action sur deux fronts: a) convaincre le Président libanais de ne pas solliciter un autre mandat; et b) rencontrer les chefs de l'opposition, les chefs religieux ainsi que les candidats présidentiels. A ces derniers, il fait subir des tests "d'éligibilité" concernant leurs programmes économiques, mais surtout l'orientation de la politique étrangère de leurs régimes.

Il lui apparaît clair qu'il n'y a pas de danger communiste, ni d'annexion étrangère. C'est plutôt un duel de "coqs" entre les différentes fractions de la grande bourgeoisie.

Le vrai but du régime libanais n'est pas d'écartier le danger communiste, mais plutôt de liquider l'opposition. Et quant à cette dernière, elle veut primordialement renverser un groupe de politiciens qui menace son prestige, ses intérêts et ses assises traditionnels.(90) Appartenant tous à la même classe sociale, et servant les mêmes intérêts étrangers, MURPHY est confiant que le remplacement des acteurs au pouvoir par

d'autres ne changera pas le courant économique du pays, et y préservera les avantages occidentaux. Ainsi n'hésite-t-il pas à appuyer la candidature de Fouad CHEHAB (candidat de l'opposition), et en l'espace de deux semaines, il réussit à convaincre le parlement (à majorité des deux-tiers pro-chamounien) de l'élire comme troisième Président du Liban indépendant. (91)

Par cette médiation, les Etats-Unis ont réussi d'un côté, à "rétablir", temporairement au moins, l'ordre dans un de leurs satellites et à garantir leurs intérêts; et d'un autre côté, à aider les bourgeois libanais à surmonter une crise qui menaçait la fragile structure de leur système politique.

F. Synthèse:

Il n'est pas inutile de rappeler quatre points qui nous semblent avoir caractérisé l'intervention de l'O.N.U. au Liban en 1958.

1. En premier lieu, il faut s'en référer à la nature même des troubles qui ont motivé cette intervention. Ils sont le résultat d'un ensemble de contradictions internes et d'influences externes: a) les remous sociaux sont animés par un conflit inter-bourgeois, et les revendications populaires sont mises à l'oubliette au compte de rivalités de pouvoir et de prestige; b) et les racines externes découlent de la perméabilité, ou de l'impossibilité de la société libanaise d'échapper aux convulsions régionales marquées notamment par le nationalisme arabe que l'acharnement occidental de préserver intérêts et profits pétroliers n'a fait qu'exacerber. Vue dans cette optique, la menace que causait la crise libanaise à la sécurité internationale n'était qu'une peur non fondée de Washington et de ses alliés de voir le Liban perdre son rôle particulier au sein du sous-système moyen-oriental (dans le recyclage des bénéfices pétroliers et comme tremplin à la pénétration capitaliste régionale), et de constituer la première victime dans la vague des coups d'état nassérite-communistes.

2. Le deuxième point se rapporte aux buts visés par le Liban en sollicitant l'intervention de l'O.N.U. Ils sont au nombre de trois. Les deux premiers sont bien explicités dans les allocutions des représentants libanais et irakien lors des 823ème et 824ème réunions du Conseil de Sécurité. Ils visent à

- a) obtenir une aide onusienne sous forme d'une force interventionniste pour contenir les remous sociaux - c'est-à-dire opprimer l'opposition qui préconise des changements à la tête du pays et dans la politique extérieure du gouvernement;
- b) attaquer les intentions expansionnistes de NASSER en les dénonçant devant l'opinion mondiale et ce, dans le but de miner la crédibilité et le prestige arabe et international du chef égyptien. Par le troisième objectif, non déclaré, et dont l'importance n'est pas moindre que les deux premiers, les autorités de Beyrouth cherchent à exploiter la force onusienne en créant et invoquant des prétextes et des justifications qui la pousseraient à les aider pour se maintenir au pouvoir.

Toutefois, suite aux divergeances qui ont opposé les membres du Conseil de Sécurité, le G.O.N.U.L. vient nettement inférieur aux aspirations libanaises. Les observateurs n'étaient pas en mesure de rapporter des faits véridiques, et semblaient même appuyer la thèse des rebelles et de la R.A.U. quant aux origines internes des troubles.

3. Mais ceci ne veut pas dire pour autant que l'O.N.U. (et plus particulièrement son Secrétaire-général) était en faveur de l'opposition libanaise, ou bien qu'elle préférerait

rester neutre dans un conflit pareil. Tout au contraire, HAMMARSKJOLD pensait la crise libanaise dans le contexte global et explosif du Moyen-Orient. La "diplomatie préventive" prêchait un accord susceptible de maintenir le statu quo régional et d'empêcher sa modification, ainsi que de garantir les intérêts des principaux concernés. Ces efforts, desquels l'U.R.S.S. a été écartée, visaient à: a) empêcher le conflit de déborder son cadre national de manière à se répandre dans la région; b) maintenir à flot le régime du Président CHAMOUN jusqu'à la fin de son mandat, mais en même temps préserver les institutions politiques du Liban en favorisant l'élection d'un nouveau Président qui lui succèdera à la fin de son mandat; c) garantir les intérêts pétroliers de l'Ouest et ce, en incitant les principaux signifiés à conclure des accords en ce sens; et d) finalement, contenir la vague nationaliste arabe et l'acheminer dans des canaux plus conciliatoires et "productifs". On reconnaît dans ces quatre principes, des éléments de base de la politique américaine au Moyen-Orient, ainsi que la recherche de meilleures conditions à la production capitaliste.

4. Mais, malgré le penchant biaisé de la "diplomatie préventive", celle-ci s'avère fragile et vulnérable à une décision d'intervention unilatérale ou militaire des grandes puissances quand elles le jugent nécessaire. Le Moyen-Orient est certes une zone d'influence occidentale, et les développements imprévisibles en Irak poussent les Etats-Unis à

imposer leur volonté sur les différents concernés internes et externes par la crise libanaise, y compris le G.O.N.U.L. et l'O.N.U. L'invasion des "marines" et l'étalage de la puissance américaine a très vite ravivé les souvenirs de l'agression franco-anglaise au Suez en 1956. Aussi, elle aurait pu avoir possiblement les mêmes implications (quant au rétrécissement du champs d'influence occidental dans la région). Pour ces raisons, nous pensons que le Secrétaire-général dévoila les cartes de sa "diplomatie préventive" et en fit partie d'un accord concerté des principaux concernés et ce, pour garantir et sauver ce qui pouvait l'être des intérêts occidentaux. En ce faisant, l'O.N.U. aurait très bien servi sa raison d'être - soit la promotion de la cause du capitalisme international. Comme l'affirme le Professeur Henri WISEMAN:

"Comme le G.O.N.U.L. n'avait pas réussi à démontrer le bien-fondé immédiat de sa création et qu'il avait été sujet à controverse en raison de la présence militaire des Etats-Unis qui avait entraîné le Conseil de Sécurité dans l'impasse et porté la question devant l'Assemblée Générale, sa mission ne se justifiait plus politiquement parlant. Venant si tôt après la crise de Suez en 1956, elle manifestait en outre tous les signes de l'intervention occidentale. (93)

CHAPITRE QUATRIEME

LA FORCE INTERIMAIRE DES NATIONS-UNIES

AU LIBAN EN 1978 (LA F.I.N.U.L.)

La discussion qui précède montre que les principales raisons de l'intervention de l'O.N.U. au Liban en 1958 sont d'aider les Etats-Unis à assurer leur hégémonie sur la région, et de contribuer à la préservation des institutions politiques du pays. Est-ce que la dépêche de la F.I.N.U.L. accusait essentiellement aussi les mêmes raisons? Ce chapitre se propose d'explorer la question.

Vingt ans après la création du G.O.N.U.L., l'hégémonie américaine "totale" est toujours loin d'être assurée au Moyen-Orient à cause, entre autres, du mouvement révolutionnaire palestinien dont la liquidation, ou bien le contrôle devient la préoccupation majeure d'Israël, ainsi qu'un souci non négligeable de la politique extérieure américaine et de plusieurs régimes arabes.

A notre avis, cette stratégie impérialiste se traduit au Liban par un aiguïsement et un cumul avec les contradictions internes pour accoucher de la guerre de 1975 dont l'invasion du Sud (par Israël) constitue une des pages les plus marquantes. Ainsi, l'acte israélien et la riposte de la communauté internationale sont étudiées ici dans ce contexte:

L'imbrication des aspects régionaux externes et nationaux internes de l'invasion est explicitée dans les deux premières sections, tandis que les positions gouvernementales libanaise et israélienne et la réaction de l'O.N.U. l'est dans la troisième. Et finalement, on traitera de l'opérationnalisation de la F.I.N.U.L. afin de mesurer l'adéquation de ses fonctions, l'efficacité de ses pouvoirs et les difficultés qui entravent sa réussite.

A. La dimension régionale de la guerre civile en 1975:

Un des premiers effets de l'invasion des "marines" en 1958, au niveau régional, a été de faire stagner le Moyen-Orient dans une sorte de "stabilité" qui s'est transformée, cependant, avec la guerre de 1967. Cette stabilité se manifeste sur les deux plans économique et politique:

Sur le plan économique, la pénétration capitaliste dans la région s'effectue à une grande échelle, surtout par l'intermédiaire des multinationales qui, la plupart du temps, préfèrent installer à Beyrouth un siège social à leurs activités. Le flux du pétrole vers les marchés occidentaux est assuré par des accords souvent conclus entre les compagnies pétrolières et les régimes en place des pays producteurs, et l'assujettissement de l'économie arabe aux exigences des pays du centre est forcément garantie par les lois du marché international.

Quant au plan politique, la stratégie impérialiste qui visait, dans les années cinquante, le maintien de la division artificielle de la région en de faibles pays pour s'en assurer le contrôle par le truchement d'alliances militaires ou autres, semble axée, au cours des sixième et septième décennies, sur deux buts: 1) renforcer son hégémonie militaire et économique, et 2) astreindre les régimes arabes "réactionnaires" à reconnaître le droit d'Israël à l'existence.

Tandis que le premier but semble facile à atteindre, le deuxième nécessite une action de force, c'est-à-dire une guerre d'où Israël sortira vainqueur et qui entraînera la destruction économique des pays de la confrontation (l'Egypte, la Syrie et la Jordanie: c'est la guerre de 1967).

L'ampleur de la dite guerre porte à croire que cette stratégie impérialiste a réussi. Le lendemain de la défaite, le Roi HUSSEIN et les Présidents ATTASI et NASSER se montrent prêts à négocier une paix avec Israël. Leurs régimes politiques étant maintenant menacés, et de l'intérieur comme de l'extérieur, ils sont prêts à faire des concessions. A première vue, la capitulation du monde arabe semble imminente.

Mais des décombres de cette défaite va jaillir une nouvelle force revendicative - le mouvement révolutionnaire palestinien. Sa venue sur la scène moyen-orientale pose des "menaces sérieuses" tant aux régimes arabes, à Israël qu'à la stratégie occidentale. Si des négociations de paix devaient aboutir, sa liquidation - ou le cas échéant - son contrôle - est nécessaire.

En 1969, le Secrétaire d'Etat américain aux affaires extérieures, William ROGERS, dévoile son plan de paix pour la région.(1) - Même si ce plan exige une "soumission" presque totale à Israël et aux Etats-Unis, les régimes arabes concernés

n'écartent pas la possibilité de l'étudier. Seul le mouvement palestinien - basé principalement en Jordanie - s'y oppose. Et pour concrétiser son opposition, il initie, au cours de la même année, ses opérations militaires contre Israël.

A ce point, il devient plus nécessaire que jamais pour ces régimes⁽²⁾ de réduire et contenir cette révolution. La tâche est assignée à la monarchie hachémite qui, par un recours constant à la sacralisation,⁽³⁾ parvient, en septembre 1970 (Black September) à massacrer des milliers de palestiniens et à pousser d'autres à fuir le pays.

Sérieusement blessé par le génocide jordanien, le mouvement révolutionnaire palestinien se regroupe au Liban où il se prépare à lancer ses attaques contre Israël.

L'immigration de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés palestiniens vient alourdir le fardeau économique du Liban, augmenter les "ceintures de misère" autour des grandes villes, escalader les hostilités entre lui et Israël, donner de nouveaux prétextes aux raids israéliens, conscientiser et rallier les masses indigènes déshéritées, et finalement consolider la position du mouvement révolutionnaire palestinien dans ses relations avec les autorités du pays. Avec la polarisation sociale qui y règne, le mouvement palestinien regagne rapidement la crédibilité qu'il a perdu en Jordanie. Ceci cause de nouvelles inquiétudes aux régimes arabes qui doivent, une fois de plus,

penser à le liquider.

Le Liban semble être retenu pour cette entreprise. Maintenant que ni la Syrie, ni l'Egypte et ni la Jordanie (pays frontaliers avec Israël) n'en veulent, c'est le seul pays - mosaïque fragile et terre de guerre fertile - où elle peut être réalisée. Mais imprégnée de divisions sectorielles et de faiblesse matérielle, l'armée libanaise n'est pas en mesure de s'engager dans un autre "septembre noir". Désormais, la tâche doit être assignée à la bourgeoisie au pouvoir et aux milices de l'extrême droite, mais surtout à Israël.

Après de violents accrochages entre l'armée libanaise et les guérillas palestiniens, les deux parties signent plusieurs accords. Le plus célèbre est le "traité du Caire", daté du 3 novembre 1969,⁽⁴⁾ qui fait suite à une médiation arabe portant les empreintes personnelles du Président NASSER: en contradiction flagrante avec l'armistice signée en 1949 avec Israël;⁽⁵⁾ le gouvernement libanais accorde à la révolution palestinienne le droit de se rassembler militairement au Sud (dans une région baptisée par les mass-média: Fâth Land) à la frontière libano-israélienne, d'où elle peut lancer ses opérations.⁽⁶⁾

Le Sud du Liban devient alors un champ libre à l'armée israélienne qui, exerçant la politique de la "terre brûlée" contre les villages et les paysans de la région, prétend rechercher les bases palestiniennes pour les détruire. La symphonie des

plaintes libanaises auprès de l'O.N.U. devient désormais monotone, mais c'est la seule mesure que les gouvernements en place peuvent prendre pour détourner l'opinion publique de ce complot anti-palestinien: de 1969 à 1978, le Conseil de sécurité souhaite le retour de la paix et demande le retrait israélien du sud-Liban à quinze reprises, (7) cela sans compter les accusations libanaises qu'il rejette, ou bien les agressions qui ne sont pas portées à son attention.

Entre temps, le processus d'une paix "définitive" et "durable" est toujours actif. Les initiatives américaines et européennes ne manquent pas. Mais deux obstacles à la signature d'un accord arabo-israélien paraissent insurmontables: 1) l'intransigeance d'Israël qui veut préserver ses gains territoriaux de la guerre de 1967, et 2) la détermination du mouvement de libération palestinien qui s'impose de plus en plus comme interlocuteur indispensable à toute solution. Tandis que les incidents de la Jordanie et du Liban ont été désignés pour traiter du deuxième obstacle, la guerre de 1973 l'a été pour rendre plus tangible le premier.

Le but de la guerre d'octobre 1973 n'a pas été in primo d'éliminer l'Etat juif de la carte géo-politique de la région, mais plutôt de satisfaire les dirigeants arabes qui veulent consolider leur pouvoir afin de se préparer à une éventuelle paix: en prouvant leur capacité de combattre aux yeux de leurs peuples, de ceux des israéliens et de tout le monde, ils espèrent

se mettre en une meilleure position pour négocier une solution "d'égal à égal" avec Israël. De ces négociations, ce que l'Egypte veut récolter, c'est le retour de Sinaï, la Syrie du Golan et "tous" les régimes arabes celui de la rive occidentale du Jourdain et de Gaza pour permettre aux palestiniens d'y former un mini-état.

Mais l'endossement palestinien à de telles ambitions manque toujours. Une fois de plus, il faut acheminer la résistance dans des canaux plus conciliatoires. C'est le but de la conférence de Rabat en 1974 où les chefs d'Etats arabes, à leur tête le Roi Faïçal et le Président SADATE, demandent à l'O.L.P. de se montrer plus modérée. En retour, ils lui offrent l'appui nécessaire sur la scène internationale dans ses revendications territoriales et légitimes. (8)

Tout en acceptant de tester les moyens diplomatiques, l'O.L.P. refuse d'abandonner la voie de la résistance militaire - car c'est la plus forte carte qu'elle détient, ainsi que sa raison d'être. Ce refus engendre la frustration des régimes arabes concernés et les incite à réaliser leur but d'une autre manière, cette fois-ci au détriment du peuple palestinien:

L'échec de la conférence marocaine donne au Secrétaire d'Etat américain - H. KISSINGER - l'idéale chance d'offrir ses bons offices en ses propres termes: la capitulation arabe par étapes (ou comme il aimait l'appeler: l'étapisme). Il propose à Israël, à l'Egypte et à la Syrie des plans de désengagements

militaires. Après d'âpres négociations, les trois pays signent des accords en ce sens, et Israël se retire de quelques territoires occupés en 1967 et 1973. Cette première étape doit être suivie par des négociations politiques. Mais un bloc arabe uni n'est certainement pas un interlocuteur idéal pour Israël et les Etats-Unis. Ainsi, KISSINGER essaye et parvient en 1975 à consacrer la division du rang arabe en amenant Israël et l'Egypte à signer le 4 septembre à Genève le "Pacte de Sinaï".(9) Il propose à la Syrie un accord semblable pour les hauteurs du Golan, mais à condition qu'elle retire son appui à l'O.L.P. Ce dont Damas refuse.(10)

Pour contrer l'accord de Sinaï, un front de "refus" se forme. A part l'O.L.P., il englobe les "faucons", ou bien les partisans de la ligne dure qui le rejettent (Syrie, Irak, Yémen, Algérie, Lybie, etc). De vaines pressions sont exercées sur l'Egypte qui décide de se dissocier de la lutte arabe et de reconnaître le droit d'Israël à l'existence. L'affaiblissement de la position sécuritaire et du "bargaining power" de la Syrie et de la Jordanie s'ensuit. La Syrie préside le camp de refus et tente de renforcer sa défense contre Israël. Une coordination militaire et politique se forge avec l'O.L.P., et deux projets de fédération syro-jordanienne et syro-irakienne paraissent. Un front oriental (par rapport à la position géographique d'Israël au Moyen-Orient) fort semble être un des buts syriens.

Quant au rôle libanais dans ce front, la Syrie le conçoit dans le cadre d'une coordination étroite dans les domaines de la politique extérieure et de la défense nationale - demande à laquelle les dirigeants de Beyrouth éprouvent du mal à cacher leur réticence, compte tenu de "l'incapacité" économique et militaire du pays de s'engager dans une confrontation ouverte avec Israël.(11)

Pour écarter le danger qu'un tel front oriental fort pourrait constituer, Israël décide de le saper. La menace palestinienne au Sud-Liban, et la présence syrienne directe à sa frontière nord figurent parmi les premiers soucis à dissiper. C'est l'aspect le plus important de la dimension régionale de la guerre civile de 1975.

B. Contradictions internes et ingérences externes:

Si l'hégémonie impérialiste et le conflit israélo-arabe figurent parmi les principaux facteurs externes qui ont conduit à la désintégration presque totale de la structure étatique libanaise en 1975, l'accumulation des contradictions socio-économiques et l'alliance des groupuscules politico-militaires libanais avec des acteurs étrangers constituent l'autre aspect - interne - de la crise.

1. Les contradictions socio-économiques:

Les caractéristiques socio-économiques de la formation sociale libanaise sont détaillés dans le deuxième chapitre de cette étude. Il s'agit ici de reprendre l'essentiel de celles qui ont contribué au façonnage de la conscience collective de plusieurs couches de la société à la veille de la guerre civile en 1975:

L'extension du capitalisme dans les régions rurales entraîne des mouvements de paysans organisés (surtout dans les régions périphériques du Nord et du Sud du pays) et des affrontements violents et meurtriers avec des éléments de la bourgeoisie féodale. Un exode rural massif s'ensuit, se déversant essentiellement dans la grande banlieue de Beyrouth, et offrant une main-d'oeuvre abondante aux industriels et aux commerçants qui, pour en profiter, pratiquent une politique de bas salaires

selon les impulsions de la conjoncture et l'état de la production. Cumulée à la forte inflation que connaît le Liban entre 1972 et 1975, elle (la politique des bas salaires) frappe de plein fouet cette nouvelle classe ouvrière. Des revendications salariales opposent les ouvriers aux employeurs qui cherchent à avorter leurs mouvements et ce, en sollicitant à plusieurs reprises l'intervention des forces de la gendarmerie. Une vague de licenciement arbitraire - aussi bien dans le secteur privé que public - bat son plein en 1974, portant à des nouvelles limites la colère populaire.

Le malaise social frappe aussi le milieu étudiantin où, depuis 1972, la répression policière constitue la seule réponse gouvernementale au "profond désarroi de la jeunesse face au chômage et à la dévalorisation des diplômés".(12) Ceci entraîne la radicalisation d'un bon nombre de jeunes issus des couches moyennes et populaires qui vont constituer la nouvelle fraction dirigeante de la gauche libanaise.

Ajoutées aux bouleversements économiques qui ont achevé la main-mise étrangère sur le secteur bancaire, et par son intermédiaire sur de larges branches de l'économie, ces mutations entraînent une croissance non négligeable des forces politiques de gauche. Par contre, les mécanismes de fonctionnement du système politico-confessionnel, la corruption et la répression empêchent ces forces de "se faire représenter au niveau des institutions politiques en fonction de leur importance réelle".(13) Elles

lancent alors, en août 1975, une grande offensive pour la modification des principales règles du système en vigueur.(14) La réforme souhaitée est catégoriquement rejetée par la bourgeoisie au pouvoir, et constitue, dorénavant, un des principaux enjeux de la guerre civile.

Mais, de son côté, cette même bourgeoisie baigne dans une crise profonde qui l'empêche d'adapter les orientations fondamentales du système aux nouvelles exigences du changement. L'échec de ses membres de s'entendre sur un consensus les pousse, comme en 1958, à recourir à d'autres moyens - la puissance des armes et les sollicitations d'aide extérieure. Les dirigeants politiques libanais ne sont-ils pas en même temps des chefs de groupuscules armés?

2. Forces en présence et appui externe:

Sur un autre plan, le degré d'implication du Liban dans le conflit israélo-arabe aide à la polarisation sociale, ou plutôt il achève de diviser les forces en présence.

Déçue depuis le mandat français qui opta pour un Etat libanais indépendant du reste de la grande Arabie, la communauté musulmane, et surtout sa nouvelle "intelligentsia" se trouve vite sensibilisée au problème palestinien et à l'obligation "morale" de défendre cette cause "sacrée" des arabes. A cet égard, la réflexion d'un musulman progressiste libanais est éloquente:

"Il serait insensé de penser pouvoir échapper aux convulsions révolutionnaires du monde arabe quand on est collé à Israël, et plus insensé encore de croire à notre droit de choisir dans le destin arabe commun, uniquement les pétrodollars, les touristes et le transit".(15)

Quant à elle, la communauté chrétienne se laisse faire sentir, par ses dirigeants temporels et spirituels, la menace que leur cause la résistance palestinienne dans son alliance avec les forces musulmanes-progressistes.(16) Mais en réalité, même si ce danger a été des fois trop exagéré, il faut avouer que les palestiniens n'ont pas tardé à s'immiscer dans la politique interne du pays. Reprenant les dires de deux grands penseurs palestiniens, Bichara et Naïm KHADER, nous affirmons avec eux que:

"Après l'expulsion et l'atomisation des palestiniens, ceux-ci sont amenés à utiliser les territoires arabes comme rampe de lancement de leurs activités. La résistance devient, de ce fait, un facteur interne de la vie politique des Etats arabes, car elle agit sur leurs affaires internes par la politisation conséquente qu'elle exerce sur l'ensemble des masses, principalement celles du champ de confrontation: Syrie, Jordanie, Liban et Egypte".(17)

Donc, par sa présence massive au Liban, la résistance palestinienne pose deux séries de problèmes au régime bourgeois:

i. En tant que force "progressiste", elle n'a pas tardé à s'allier aux forces progressistes libanaises. Ces dernières lui

offraient un rempart humain pour se protéger face aux assauts de l'armée libanaise; et inversement, la gauche devait trouver en elle un renforcement à sa position revendicative. Leur alliance est formalisée, en 1975, dans un front commun appelé "Le mouvement patriotique".

ii. La relation dialectique entre la résistance et l'infrastructure de la société conduit inévitablement à des changements socio-économiques profonds, et renforce les engagements politiques des masses libanaises envers les problèmes arabes. Or, comme tout bouleversement du statu quo (i.e. celui prévalant avant 1975) n'est pas dans l'intérêt des classes dominantes, la droite et la bourgeoisie confessionnelle vont chercher à protéger leurs situations de classe en essayant d'annihiler la présence révolutionnaire palestinienne au pays.

Mais la réduction de l'influence de la résistance palestinienne n'est pas une tâche facile, vu son grand potentiel militaire et l'appui énorme dont elle bénéficie, tant au plan interne que international. L'aide étrangère s'avère nécessaire. Sa présence ne pouvant en aucune façon être hissée au niveau de la contradiction principale de la guerre, elle a néanmoins servi de prétexte à la droite pour s'allier avec des acteurs étrangers afin de la contenir.

Ainsi, à la veille de l'invasion israélienne en 1978, deux groupes antagonistes se partageaient l'opinion publique libanaise:

1) D'une part le mouvement patriotique qui renferme la résistance palestinienne, les partis de gauche ainsi que de larges secteurs de masses déshéritées; et 2) d'un autre côté, les forces conservatrices qui englobaient la droite, la bourgeoisie et les chefs confessionnels ainsi que les chefs politiques traditionnels. L'Etat libanais officiel n'existait qu'en théorie seulement. Son seul appui "légitime" lui venait des instances régionales (la ligue arabe), et internationales (notamment l'O.N.U. et les puissances occidentales).

C. Invasion israélienne et intervention onusienne:

1. Situation au Sud et attaque israélienne:

Si au début de 1975, les dirigeants à Beyrouth éprouvaient des réticences à collaborer avec la Syrie dans sa lutte contre Israël, la désintégration de l'armée régulière et la défaite imminente des milices de la droite à la main des forces palestino-progressistes en 1976 changent les équations et les obligent à solliciter son aide.

Approfondissement de l'imbroglie libanaise ou dévoilement des vraies intentions, Damas se montre déterminée à sauver le régime libanais de la faillite totale.(18) Trente cinq mille soldats syriens traversent la frontière sous forme d'une "force de dissuasion arabe" (F.D.A.) pour aider à la stabilisation de la situation sécuritaire. Pour intervenir, Damas aurait reçu le feu vert de Washington(19) tandis que le Roi HUSSEIN se serait chargé de convaincre les "leaders" de la droite libanaise des avantages d'une telle aide! La mission syrienne consiste à contrôler les forces belligérantes, principalement les palestino-progressistes et ce, en attendant le débouchement des négociations de paix israélo-égyptiennes, et éventuellement israélo-arabes.

Cependant, le parrainage américain d'une telle intervention nécessite l'assentiment d'Israël qui est hostile à une présence syrienne directe à sa frontière nord. Pour ce,

Washington conclut un accord tacite entre Damas et Tel-Aviv, selon lequel la première n'avance pas ses troupes au-delà du fleuve Litani (surnommé la ligne rouge). (20) Curieusement, cette ligne est en même temps la limite de "Fath land" consentie aux palestiniens par les autorités libanaises selon les dispositions du traité du Caire. (21) Ainsi, la liberté d'attaque palestinienne du Sud et de riposte israélienne est maintenue par cet accord qui, d'après nous, constitue le prélude à un autre génocide anti-palestinien!

Cette affirmation est tout autant vraie quand on sait qu'une guerre farouche oppose, dès les premiers jours de l'initiative de Damas, les troupes syriennes et celles de la gauche, au bout de laquelle le mouvement révolutionnaire palestinien accepte "de se plier" à la volonté de Damas. Progressivement, l'armée syrienne prend les positions des militants palestiniens qui quittent Beyrouth et les régions avoisinantes à destination de "Fath Land". Maintenant que leur plus grand nombre se trouve dans une seule région - au Sud - il est plus facile de les contrôler, et par Israël et par la Syrie.

La concentration des guérillas au Sud y entraîne avec elle une consolidation de l'arsenal et de l'effectif militaire. La tension monte et les attaques palestiniennes des villages israéliens deviennent de plus en plus fréquentes. Comme conséquence, les bombardements israéliens des objectifs civils augmentent en nombre, et la population du Sud blâme les

palestiniens des dommages. La voûte ne fait que s'élargir entre eux. Le seul moyen d'éviter un massacre contre les palestiniens serait de huiler le processus de paix américain. Mais celui-ci n'avance pas tel que souhaité, surtout à cause du refus des Etats-Unis et d'Israël de reconnaître le droit des palestiniens à l'autodétermination et de négocier avec l'Organisation de libération de la Palestine (l'O.L.P.).

Au contraire, Israël cherche par tous les moyens à réduire l'influence de l'O.L.P. et, quelques jours avant l'invasion du 14 mars, le parlement israélien (le Knesset) adopte une résolution en faveur d'une guerre sans merci contre elle, ainsi que d'une annihilation physique de ses chefs. (22)

Pour débloquer cette situation, surtout que les négociations de paix semblent se dérouler au détriment de ses intérêts, le mouvement révolutionnaire palestinien décide de prendre l'initiative et d'escalader la tension. Le samedi 11 mars 1978, les guérillas palestiniens débarquent au nord de Tel-Aviv, kidnappent un autobus touristique, tuent 37 personnes et blessent 76 autres. (23) Précédée par une campagne de propagande dans laquelle les autorités israéliennes rejettent la responsabilité de cet acte sur le Liban et le manque d'autorité de son gouvernement sur sa partie sud qui devient un champ libre aux activités terroristes, (24) la riposte israélienne ne tarde pas à venir.

Le mardi 14 mars 1978, à minuit, des troupes israéliennes franchissent en masse la frontière libanaise. Des navires israéliens patrouillent dans les eaux territoriales libanaises, et des avions bombardent le territoire. En l'espace de 17 heures, les israéliens contrôlent une zone de 6 milles de profondeur, le long de la frontière libanaise. Le 20 mars, ils continuent leur offensive, et occupent une grande partie de la région surnommée "Fath land" et ce, malgré la résolution S/425 adoptée le jour précédant par le Conseil de Sécurité.

L'invasion israélienne sème la panique dans les milieux officiels de Beyrouth, et trois jours s'écoulent avant de décider de l'action à prendre. Le 17 mars, le gouvernement libanais demande une réunion urgente du Conseil de Sécurité pour discuter de l'agression israélienne. (25) Israël fait de même pour que l'on examine les actions terroristes contre ses citoyens à partir du territoire libanais, qui constituent des atteintes aux dispositions de la charte de l'O.N.U., et une tentative de sabotage des négociations pour un accord de paix définitif. (26)

2. Les thèses libanaise et israélienne:

Le Conseil de Sécurité débute l'étude de la question libanaise le 17 mars 1978 (S/PV2071). Dans son allocution, l'ambassadeur libanais - G. TUENI - rejete toute responsabilité de son gouvernement vis-à-vis l'attentat perpétré par les commandos palestiniens. Ne faisant aucune allusion au contexte interne, il

considère que le Liban se trouve victime du "International murder". Il demande l'aide de l'O.N.U. pour arrêter les hostilités, assurer le retrait des envahisseurs, ainsi que pour restaurer l'autorité de son gouvernement au Sud. Et, s'adressant à la communauté internationale, il conclut son discours sur un ton sentimental, sinon dramatique:

"In the name of the Lebanon, I say to the world: Let my people live. Let us have peace, security, a restoration of confidence in humanity and a better world order".(27)

Par contre, l'ambassadeur israélien HERZOG, donne un exposé de la guerre civile au Liban qu'il considère comme un conflit inter-arabe. Il affirme que l'O.L.P. constitue la source même des problèmes de ce pays, et cite plusieurs responsables libanais pour décrire l'ampleur de son ingérence dans ses affaires internes. Ceci est pour défendre l'acte de son gouvernement qui n'a nullement l'intention d'occuper du territoire libanais. Tout au contraire, il veut aider son voisin du nord "to remove the terrorist forces which have brought chaos, misery and destruction to southern Lebanon"(28), et aussi à ouvrir une nouvelle ère de relations "paisibles" entre les deux: "we wish to receive adequate guarantees that the statu quo ante will not be restored".(29) Et finalement, tout en n'oubliant pas de critiquer le Conseil de Sécurité qui, depuis trente ans, n'a pas condamné le meurtre de civils innocents, M. HERZOG essaye de faire passer son pays pour la victime et non l'agresseur:

"Depuis 1973, Israël a subi 1548 actes d'agression... Il agit par légitime défense... pour protéger l'inviolabilité de son territoire et de son peuple..., et il lutte contre le terrorisme au Liban, centre du terrorisme international..."(30)

Ainsi, au moment où son autorité est menacée par tous les belligérants, le gouvernement libanais espère, en portant la question à la plus haute instance internationale, obtenir une reconnaissance formelle quant à sa légitimité, mettre fin à l'agression israélienne, et regagner sa souveraineté sur le Sud du pays. C'est un espoir assez ambitieux, car il sous-entend le contrôle des éléments palestino-progressistes - donc une invitation à l'O.N.U. à se mêler de ses affaires internes. Une action onusienne interventionniste, à l'instar de l'opération du Congo, semble être son but.

Israël pour sa part, est déterminée à éliminer le danger que lui cause l'O.L.P., à pousser le gouvernement de Beyrouth à repenser ses relations avec elle (l'O.L.P.), et à obliger les pays arabes à trouver une autre issue au problème (palestinien) puisqu'elle le considère, purement et simplement, de caractère inter-arabe.

Ainsi, avec deux thèses diamétralement opposées, le débat est entamé. Contrairement à la crise de 1958, le Conseil de Sécurité est aux prises, ici, avec un acte flagrant d'agression. Une action plus claire qui va au-delà de l'observation est

nécessaire, car les intérêts de toutes les parties impliquées sont en cause. Mais, entre la détermination de l'envahissant et l'espoir de l'envahi, la marge de décision du Conseil n'est pas énorme surtout quand il s'agit d'assurer un compromis entre les deux grandes puissances. Reste néanmoins que l'orientation générale du débat va dans le sens d'un arrêt immédiat des hostilités:

Posant le problème dans son contexte régional, les représentants des pays arabes et non alignés demandent la condamnation et le retrait immédiat et inconditionnel d'Israël, (31) et considèrent qu'une solution durable à la crise du Moyen-Orient commence nécessairement par le règlement du problème palestinien.

Par ailleurs, l'ambassadeur ouest-allemand affirme que l'invasion israélienne met en péril les efforts de paix entamés par le Président SADATE et par la diplomatie américaine. (32)

Pour sa part, la France condamne, à la fois, les actes de terrorisme et de représailles, et appelle à un cessez-le-feu et à un retrait immédiat des troupes envahissantes. (33) Et, le Canada fait écho à la demande du Liban en arguant qu'une force de maintien de la paix constitue le meilleur moyen pour aider son gouvernement à retrouver son autorité, et aussi à stabiliser la région. (34)

3. La résolution 425, ou l'accord soviético-américain:

Reprenant l'esprit de la proposition canadienne, les Etats-Unis présentent, le 18 mars, un projet de résolution (S/12610) qui est accepté le lendemain par douze voix, deux abstentions et une non-participation. (35) La résolution adoptée (S/425) se lit comme suit:

Le Conseil de Sécurité

1. Demande que soient strictement respectées l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance du Liban dans ses frontières internationalement reconnues;
2. Demande à Israël de cesser immédiatement son action militaire contre l'intégrité territoriale libanaise et de retirer immédiatement ses forces;
3. Décide, compte tenu de la demande du gouvernement libanais d'établir immédiatement sous son autorité une force intérimaire des Nations-Unies pour le Sud du Liban afin de confirmer le retrait des forces israéliennes, restaurer la paix et la sécurité internationales, et d'assister le gouvernement libanais à recouvrer son autorité effective dans la région;

4. Prie le Secrétaire-général de lui faire rapport dans les 24 heures qui suivent l'application de cette résolution. (36)

Nous détaillerons plus loin chacune des trois fonctions attribuées à la F.I.N.U.L. Mais avant, regardons pourquoi les intérêts des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. convergent (et par conséquent permettent un concensus) sur un arrêt immédiat des hostilités.

Sous l'administration NIXON, l'architecte principal de la diplomatie américaine- Henri KISSINGER - favorisait une conférence de paix sur le Moyen-Orient sous les auspices de l'O.N.U. (à Genève), co-présidée par les deux grandes puissances. Mais en cours de route, l'O.N.U. perd sa crédibilité auprès d'Israël(37), et l'U.R.S.S. est délaissé par la nouvelle administration CARTER.

En fait, en amenant, inter alia, l'Egypte et Israël à signer l'accord de Camp David, les Etats-Unis écartent l'Union Soviétique des efforts de paix. En conséquence, ce dernier tente de consolider sa position régionale en appuyant le "camp de refus". Son aide à la Syrie et à l'Irak s'accroît, et des traités de coopération militaire sont signés entre eux. L'O.L.P. reçoit des armes modernes et plusieurs facilités. Sur la scène libanaise interne, la détermination de l'U.R.S.S. de s'imposer comme un interlocuteur indispensable à toutes négociations ultérieures de

paix se traduit par un changement d'attitude syrien vis-à-vis les milices de la droite à Beyrouth, et par une consolidation de l'arsenal palestinien au Sud. Alors, la destruction totale de la présence militaire palestinienne - ce qui semble être le but israélien - enlève, nécessairement, une carte importante aux russes, surtout que les syriens ne sont pas autorisés à franchir la "ligne rouge" pour lui venir en aide, ou pour prendre position à la frontière directe avec Israël. Donc, l'arrêt immédiat des hostilités est à l'U.R.S.S. ~~d'une~~ importance primordiale.

Mais les Etats-Unis sont les plus affectés par l'escalade de la tension. Pour eux, la situation se présente comme suit: En principe, ils endossent l'action israélienne, en ce sens que un des fondements de la politique extérieure du Président CARTER consiste à lutter contre le terrorisme international.(38) De plus, ils refusent toujours de reconnaître l'O.L.P. et de négocier avec elle. Alors, cette opération constitue un appui à son objectif qui vise à discréditer l'O.L.P. pour l'éloigner de toutes négociations éventuelles sur l'autonomie palestinienne, prescrites dans les accords de Camp David. Cependant, la grande envergure de l'attaque et ses lourdes conséquences immédiates - une grande zone du territoire occupée, plusieurs centaines de civils innocents tués et 250000 réfugiés(39) - poussent Washington à ne pas trop afficher son approbation car elle est aussi "tenue" par la défense de l'intégrité et de la souveraineté libanaises puisqu'après tout, ce sont ses propres intérêts qu'elle préserve. En outre, les américains sont anxieux par l'embarras

qu'elle (l'invasion) cause à ses alliés modérés de la région (l'Egypte, l'Arabie Séoudite, etc...), cela sans compter le déséquilibre des forces qu'elle entraîne (dans le sens de l'occupation de nouveaux territoires arabes, de l'encerclement de la Syrie du côté sud-ouest, et de l'exposition israélienne à une confrontation militaire avec cette dernière). Ajoutés à l'impossibilité de justifier leur appui (américain) à l'acte israélien devant la communauté internationale, surtout devant l'U.R.S.S., tous ces facteurs auraient pu mettre en péril les efforts de paix de Washington, et l'ont poussé à prendre l'initiative, à proposer la résolution S/12610 et à mener les discussions nécessaires en vue de son adoption rapide.

4. Les fonctions de la F.I.N.U.L.:

La tâche confiée à la F.I.N.U.L. est certes de nature très délicate. On demande à la force onusienne d'assurer le retrait d'Israël, de rétablir la paix et la sécurité internationales, et d'aider le gouvernement libanais à restaurer son autorité dans le Sud. Que signifient ces trois fonctions. Sont-elles suffisantes pour remplir le mandat, ou bien, à l'instar de celles du G.O.N.U.L., elles sont vagues, imprécises et nécessitent une clarification? Les paragraphes subséquents font le point en les comparant avec celles déjà assumées par d'autres opérations de maintien de la paix qui l'ont précédé: F.U.N.U.I., O.N.U.C., et U.N.F.I.C.Y.P.:

i. Confirmer le retrait des forces israéliennes:

La première tâche de toute force de maintien de la paix est de s'assurer que l'agresseur a cessé son agression - dans ce cas-ci qu'il a retiré ses troupes du pays qu'il a envahi. Ainsi, la première F.U.N.U.; en Egypte, devait confirmer le retrait des forces israéliennes, françaises et britanniques. Elle séparait les combattants puis les remplaçait dans des zones déterminées. L'O.N.U.C., au Congo, et l'U.N.F.I.C.Y.P., en Chypre, devaient permettre le retrait des forces envahissantes, et ensuite arrêter l'invasion et expulser les éléments armés étrangers. En ce qui concerne la F.I.N.U.L., cette fonction n'est pas de nature coercitive. Le Conseil de Sécurité ne condamne pas Israël, et ne l'oblige pas à retirer ses forces du Liban. Tout simplement, il lui demande de le faire. La F.I.N.U.L. n'est autorisée qu'à confirmer le retrait israélien, seulement. Rappelons que ce sont les Etats-Unis qui s'opposent à toute condamnation unilatérale d'Israël par le Conseil, à moins que ce dernier ne condamne le terrorisme international (donc le palestinien aussi) - ce dont l'U.R.S.S. objecte à son tour. Donc, la première fonction attribuée à la F.I.N.U.L. représente un compromis ou une position moyenne entre celle des deux grandes puissances, et aussi une volonté de Washington de permettre à l'envahisseur de nettoyer la région des éléments palestiniens. En fait, cette faiblesse de ton dans le texte de la résolution 425 va laisser les coudées franches à Israël pour continuer sa poussée au coeur du territoire libanais après le 19 mars (date de la résolution 425) et d'occuper ce qui

reste de "Fath land", et par la suite, de prendre son temps avant de rappeler ses troupes et de céder une grande partie de la section "libérée" à un groupe de militants ~~indigènes~~ de facto qu'elle arme et appuie pour qu'il y constitue son gendarme.

ii. Restaurer la paix et la sécurité internationales:

Cette fonction est celle qui correspond le mieux à la notion de maintien de la paix, mais en même temps, elle est la plus vague. En fait, aucune allusion n'est faite ici quant au genre de paix désirée, ni plus aux moyens à employer pour la rétablir. Est-ce une paix d'une des parties au conflit, négociée, imposée par une force extérieure ou élaborée par l'O.N.U? Même les rapports du Secrétaire-général sur le progrès de l'implémentation de la résolution 425 manquent de précision à cet égard.

En 1956, la F.U.N.U.I. devait "assurer et surveiller la cessation des hostilités", c'est-à-dire superviser un cessez-le-feu, sans influencer sur l'équilibre militaire ou politique dans le conflit égypto-israélo-anglo-français. L'O.N.U.C. avait un mandat plus précis qui allait plus loin que le rétablissement de la paix internationale. N'est-ce pas une tutelle que l'O.N.U. exerça sur le Congo en intervenant directement sur son orientation politique?

L'U.N.F.I.C.Y.P. de 1964 avait aussi un rôle plus important que celui de la F.I.N.U.L. C'est un rôle de police que la force devait accomplir en coopérant avec les autorités de l'île, car elle devait

"faire tout ce qui est en son pouvoir pour prévenir toute reprise des combats, et selon qu'il conviendra, de contribuer au maintien et au rétablissement de l'ordre public ainsi qu'au retour à une situation normale".(40)

Dans le cas libanais, cette fonction aurait dû être plus explicite. Tous les membres du Conseil de Sécurité sont conscients que le rétablissement de la paix et de la sécurité internationales (au Liban) passent nécessairement par le règlement du problème moyen-oriental dont la question palestinienne constitue le coeur même.(41) La résolution 425 devait en faire allusion et presser aussi les différentes parties à lui trouver une issue, car la stabilité au Liban s'avère provisoire si elle n'est pas pensée dans le contexte régional.

Mais d'un autre côté, il y avait une tentative de résolution du problème moyen-oriental en 1978. Elle était unique et venait des Etats-Unis. Israël et l'Egypte l'endossaient, mais pas les principaux concernés - les palestiniens. Tant que le Conseil de Sécurité ne clarifie pas ce qu'il entend par le "rétablissement de la paix et de la sécurité internationales", nous le soupçonnons, à moins d'avoir la preuve contraire, de faire allusion à l'initiative américaine, et de demander à tous les

concernés d'y embarquer, même au détriment de leurs droits fondamentaux si cela est inévitable.

iii. Aider le gouvernement libanais à recouvrer son autorité effective dans la région:

Cette fonction fait l'originalité de la F.I.N.U.L.: pas de tâche semblable pour la F.U.N.U.I., ni pour l'U.N.F.I.C.Y.P. qui devait rétablir l'ordre public, sans aucune allusion à un gouvernement en particulier. L'exemple le plus proche - bien que plus extensif - est celui de l'O.N.U.C. où le Conseil de Sécurité autorisa:

"Le Secrétaire-général à prendre, en consultation avec le gouvernement du Congo, les mesures nécessaires en vue de fournir à ce gouvernement l'assistance militaire dont il a besoin et ce, jusqu'au moment où les forces nationales ... avec l'assistance technique des Nations-Unies, seront à même, de l'opinion de ce gouvernement, de remplir entièrement leur tâche." (42)

Cette fonction est la seule qui vient satisfaire les dirigeants de Beyrouth désireux de restaurer leur autorité au Sud. Mais cette satisfaction ne peut être complète à cause de l'ambiguïté qui entoure ses modalités. Faut-il tout d'abord rappeler que, lors du débat du 19 mars (S/PV2074), l'U.R.S.S. s'opposait au transfert de l'autorité effective (par les forces de l'O.N.U.) au gouvernement libanais, parce qu'il y voyait une forme

de mécanisme international d'oppression des forces palestiniennes et progressistes indigènes. Des clarifications et des assurances américaines étaient nécessaires pour l'empêcher d'apposer son veto. Donc, la partie libanaise devait se contenter d'une simple opération destinée à séparer les belligérants et à former une "zone tampon" entre eux, sans vraiment lui permettre d'y retourner.

Par ailleurs, nous pensons que cette troisième fonction est directement reliée aux deux premières. Pour bien l'assumer, il faut (à la F.I.N.U.L.) avoir au moins assuré le retrait "effectif" d'Israël et contrôlé les activités des palestiniens. Tant que cela n'est pas réalisé, il est absurde et même illogique de penser à un retour réel de l'autorité libanaise au Sud. Mais pour ce faire, la F.I.N.U.L. doit nécessairement prendre partie dans le conflit - ici du côté du gouvernement légitime. Cette prise de position n'est certainement pas facile, étant donné qu'elle soulève plusieurs critiques qui risquent de miner la nature même de l'opération, cela sans compter la nécessité de la doter d'un autre mandat plus clair. Les événements qui suivent sa création illustrent bien la nature des difficultés qu'elle encourt dans une conjoncture pareille (ou l'accord des belligérants autour de sa présence manque). Ce sera le thème de la prochaine section qui traite justement de l'implantation de la résolution 425 et des relations de la F.I.N.U.L. avec les différentes parties concernées par son activité.

D. La F.I.N.U.L. à l'épreuve:

Dès le début de son déploiement, la F.I.N.U.L. s'est heurtée à de grands obstacles qui l'ont empêché de bien mener à terme son mandat "intérimaire".

Ceux-ci commencent avec la décision d'Israël de céder les territoires occupés - lors de son dernier retrait - aux forces "de facto" qu'elle organise et finance. Ces milices "chrétiennes" au Sud constituent en quelque sorte l'extension de l'état sioniste au Liban. De leur côté, les palestiniens ne facilitent pas plus la tâche que les autres; et d'après négociations s'avèrent nécessaires avant que le mouvement révolutionnaire palestinien n'accepte de "coopérer" avec la F.I.N.U.L. Seul le gouvernement libanais, pour des raisons bien évidentes, continue de faire son possible afin de porter l'appui nécessaire à la F.I.N.U.L. Cet effort va jusqu'au point de demander au Conseil de Sécurité de modifier ses fonctions afin qu'elle soit plus en mesure d'assumer sa tâche - demande que les grandes puissances ne "peuvent pas" acquiescer jusqu'à date.

Cette section se propose d'évaluer l'activité de la F.I.N.U.L. pour résoudre la crise créée par l'invasion israélienne du Sud et ce, en fonction de ses relations avec les quatre parties en cause directe: Israël, la résistance palestinienne, les forces de facto et le gouvernement libanais.

1. La F.I.N.U.L. et Israël:

Si le Conseil de Sécurité ne condamne pas Israël, il lui demande quand même de retirer immédiatement ses troupes du Liban (S/425). Avant de ce faire, Israël essaye de gagner du temps et du terrain: le 20 mars, il pousse son opération pour occuper toute la zone (à l'exception de la ville de Tyre) au-delà du fleuve Litani. Le 6 avril 1978, Tel-Aviv propose à l'O.N.U. un plan de retrait en deux phases (le 11 et 14 avril). Le Secrétaire-général le juge inadéquat, et réclame un retrait total⁽⁴³⁾ et immédiat. Mais ceci accuse du retard,⁽⁴⁴⁾ car Israël préparait minutieusement la relève. En fait, au lieu de remettre les territoires évacués le 14 avril à la F.I.N.U.L., il les cède au commandant Saad HADDAD de l'armée régulière libanaise, responsable de la garnison de Marja'youn - localité située à la frontière libano-israélienne.⁽⁴⁵⁾

En ce faisant, Israël prétend remettre les territoires "libérés" aux autorités légales de Beyrouth.⁽⁴⁶⁾ Mais en réalité, son acte vise deux buts:

1) Constituer une zone de "sécurité" à sa frontière nord contre les attaques palestiniennes, dont la défense est assurée par la population "chrétienne" indigène de la région dont Israël affirme maintes fois sa détermination d'empêcher le massacre.⁽⁴⁷⁾ C'est une pré-annexion que l'Etat sioniste planifie au Sud: la frontière entre lui et la partie "libérée" du

Sud est désormais ouverte à la main-d'oeuvre chrétienne, et toute une infrastructure socio-économique les liant sous forme de centre/périphérique est mise sur pied.(48)

2) Embarrasser le Liban en lui enlevant les prétextes qu'il a utilisé pour solliciter l'aide de l'O.N.U., car son autorité légale est retournée au Sud, et les forces onusiennes peuvent désormais se retirer. Ceci est conforme aussi à la politique déclarée par l'ambassadeur HERZOG le 19 mars: "Le Liban et Israël ne sont pas en état de guerre, et notre action aide le Liban à restaurer son autorité dans la région".(49)

Pour sortir de cet embarras, le Liban devait, par la suite, sous la pression de la Syrie(50) et des ministres musulmans, "démettre le Commandant HADDAD de ses fonctions".(51). Mais ceci n'empêche pas Israël d'avoir recours à d'autres prétextes et moyens pour entraver le bon fonctionnement de la F.I.N.U.L. Par exemple:

i. Après avoir essayé de miner sa crédibilité, Israël prétend que les résolutions S/425 et S/426 n'impliquent pas son contrôle sur toute la région.(52) Cet argument devrait "justifier" l'opération d'Israël dans la zone de la F.I.N.U.L. par l'entremise des forces de facto.

ii. Les attaques israéliennes sur les camps de réfugiés palestiniens, partout au Liban, se sont poursuivies depuis mars 1978. Et au Sud, dans la zone d'opération de la F.I.N.U.L., elles se font souvent avec la coopération des forces dissidentes de HADDAD.

iii. Quand le gouvernement libanais décide de mettre en application le programme échelonné prévu par la résolution S/444 (19 janvier 1979), une grande attaque israélienne commence, suivie par cinq jours de lourds accrochages. Il semble qu'Israël avait des conditions relativement à l'entrée de l'armée libanaise dans la région! Celles-ci se résument en une véritable tutelle sur l'O.N.U. et sur le gouvernement et l'armée libanais.

iv. Une campagne de dénigrement vient s'ajouter aux tentatives de discréditation israélienne. L'O.N.U. répond par des communiqués insistant sur son impartialité. Mais, les assurances onusiennes ne suffisent pas à convaincre Israël qui va jusqu'à défier les casques bleus en entrant à plusieurs reprises dans leurs zones d'opération à la recherche des guérillas palestiniens. (53)

v. Enfin, Israël déclare une guerre ouverte aux palestiniens, invoquant une fois de plus, le droit de légitime défense "aussi longtemps que la F.I.N.U.L. continuera de tolérer les terroristes dans ses secteurs et leur permettra d'agir" - un argument à maintes reprises rejeté par l'O.N.U., surtout dans les résolutions S/444 (19 janvier 1979) et S/450 (14 juin 1979) où le Conseil de Sécurité demande à Israël de "cesser ses actes contre l'intégrité territoriale, l'unité, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban, ainsi que l'assistance qu'il fournit à des groupes armés irresponsables ou irréguliers".

2. La F.I.N.U.L. face aux groupes armés:

Le déploiement des troupes onusiennes ainsi que leur sécurité ont été rendus presque impossibles à cause de leurs pouvoirs limités consistant à recourir aux armes seulement en cas de légitime défense, mais surtout du fait de la présence et de la non-coopération des forces palestino-progressistes et des milices de facto dans la zone où elles doivent opérer:

a. La F.I.N.U.L. et les palestiniens:

Le Statut de la résistance palestinienne au Sud du Liban est régi par les accords du Caire (1969) et de Melkart (1973). Le premier n'a pas été divulgué car il constitue une violation flagrante de la convention d'armistice avec Israël (23 mars 1949). Mais sept ans plus tard, il a été publié par le ministère des affaires extérieures libanaises. (54)

A part le complice qui le caractérise contre le mouvement palestinien, il manque aussi de précision. Les différences sur son interprétation ne tardent pas à surgir, et les efforts du gouvernement libanais pour contrôler la situation n'aboutissent pas à des résultats concrets.

Après de violents accrochages entre l'armée et les palestiniens, un autre accord est signé entre eux en 1973 (l'accord de Melkart). Selon ses termes, toutes les opérations à partir du territoire libanais doivent être gelées.

Mais rares sont les accords libano-palestiniens respectés. A part des considérations et des manipulations d'ordre régional et international, certaines organisations ne s'y estiment pas liées, et continuent à en violer les dispositions.

En outre, l'ambiguïté du mandat de la F.I.N.U.L. empêche cette dernière d'être impartiale et acceptable pour la partie palestinienne. En fait, désapprouver son infiltration dans la région sous contrôle onusien signifie l'empiétement sur ses "droits" acquis par le traité du Caire, ainsi que l'endossement de la thèse gouvernementale libanaise.

Une autre lacune au mandat de la F.I.N.U.L. découle de son impuissance face aux combats entre les palestiniens et les forces de facto. Elle ne peut utiliser ses armes qu'en cas de légitime défense, celle-ci ne couvrant que les attaques délibérées contre elle. Les soldats onusiens ne peuvent que rapporter ces combats dont la férocité était plusieurs fois telle qu'ils touchaient leurs positions.

Par ailleurs, l'O.N.U. a aussi assisté à des accrochages violents entre les révolutionnaires palestiniens et la F.I.N.U.L. Mais à partir du 5 juin 1979, ces incidents ont cédé la place à une sorte de "coopération" et ce, quand l'O.L.P. décide d'évacuer les villages du Sud dans le but d'ôter tout prétexte aux

agressions israéliennes contre la population civile. (55)
Mais si l'O.L.P. coopère avec la F.I.N.U.L., certaines organisations palestiniennes ne s'estiment toujours pas liées à l'accord: ce qui rend toute décision à ce sujet hypothétique, fragile et difficile à respecter.

b. La F.I.N.U.L. et les forces de facto:

Les forces auxquelles se réfèrent le Secrétaire-général et la F.I.N.U.L. dans leurs rapports comme étant de facto, sont une milice dirigée par le Commandant Saad HADDAD, ex-officier de l'armée libanaise. Ils contrôlent la zone abandonnée par les israéliens lors de la dernière étape de leur retrait. Cette milice est activement soutenue par Israël, et prétend vouloir libérer le Sud des "terroristes". Sa formation n'est pas indissociable de la situation qui sévit au Liban depuis le début de la guerre civile en 1975:

Quand l'armée s'est désintégrée en 1976, la région du Sud, et plus précisément la ville de Marja' youn et sa garnison tombe entre les mains de la fraction qui s'est prise comme nom: "L'armée libanaise arabe". Regroupant des soldats musulmans de l'ex-armée régulière, elle est notamment appuyée par les forces palestino-progressistes. Avec l'entrée de la Syrie, cette armée "arabe" se transforme en un petit groupuscule qui dépend directement de Damas.

Pour récupérer ses positions perdues, les autorités militaires à Beyrouth décident de retourner à la bonne vieille pratique confessionnelle: Dorénavant, les officiers de l'armée (et en grande partie les soldats) serviront dans leur région d'origine. En d'autres mots, les musulmans seront affectés dans les régions musulmanes, et vice versa. Ainsi, Saad HADDAD, officier chrétien est affecté dans sa ville natale - Marja'youn - à forte majorité chrétienne.

La nomination de HADDAD revêt aussi un caractère politique. De sources proches des milieux décisionnels de Beyrouth, sa mission consistait à entrer en communication avec Israël pour discuter de la meilleure façon d'empêcher une explosion au Sud, c'est-à-dire de désamorcer la bombe palestinienne qui risque d'exploser à tout moment.

Mais les règles du jeu ont changé. Et devant la croissance de l'importance palestinienne au Sud, HADDAD commence à recruter des civils dans ses troupes. Un appui ouvert d'Israël et tacite des milieux dirigeants de Beyrouth lui est fourni. (56)

L'invasion israélienne dévoile les cartes. HADDAD ne reçoit pas ses ordres du commandement de Beyrouth, mais plutôt des chefs de la milice de la droite libanaise et d'Israël. Avec son retrait, ce dernier lui donne ce dont il avait besoin pour constituer son avant-garde dans la lutte anti-palestinienne. A part les armes et les munitions qui lui sont fournies, la F.I.N.U.L. note à plusieurs reprises la présence de soldats

israéliens avec ses troupes.(57) Dorénavant, les accrochages entre les milices libanaises et palestiniennes d'une part, et entre eux et la F.I.N.U.L. d'autre part, deviennent de plus en plus fréquents et violents. Et comme le fait remarquer le Secrétaire-général de l'O.N.U., les forces de facto sont le principal obstacle à la liberté du mouvement de la F.I.N.U.L. Les exemples à l'appui ne manquent pas.(58) Et la seule manière d'en obtenir des concessions consiste à faire pression sur Israël. Ainsi il en est pour les cessez-le-feu, les libérations d'otages et l'entrée des soldats onusiens dans la région qu'ils (les forces de facto) contrôlent.(59)

Le jour de l'arrivée du bataillon de l'armée libanaise régulière au Sud, d'après le plan élaboré selon les recommandations de la résolution S/444, le Commandant HADDAD proclame la région sous son contrôle un Etat libre et indépendant. Aussi manifeste-t-il son intention de libérer tout le pays de l'occupation étrangère. Cette déclaration vient peu après le refus formel d'Israël(60) et des milices de la droite à Beyrouth(61) d'un tel déploiement, et aussi après l'annonce de Washington de l'échec de ses pressions sur Tel-Aviv pour la porter à coopérer avec la F.I.N.U.L!(62)

3. La F.I.N.U.L. et l'Etat libanais:

Rappelons que la F.I.N.U.L. a été dépêchée sur les lieux à la demande du Liban même. On doit s'attendre alors à ce qu'il lui offre toute aide et coopération nécessaire.

Les efforts de la F.I.N.U.L. pour aider le gouvernement libanais se sont manifestés notamment dans deux domaines: a) le retour de l'administration civile au sud, et b) la programme échelonné mis en avant entre leurs représentants respectifs:

a) Le retour de l'administration civile au Sud:

La présence des forces onusiennes permet la préparation d'un climat favorable au retour de l'administration civile au Sud-Liban.(63) Un "gouverneur" y est envoyé par Beyrouth avec de grands pouvoirs exécutifs pour amorcer le processus de la reconstruction et du retour des réfugiés à leurs maisons. De plus, des gendarmes sont envoyés aux grands villages afin de coopérer avec la F.I.N.U.L. dans diverses activités, notamment celles des patrouilles et des fouilles.(64) Aussi servent-ils d'agents de liaison et d'interprétation, et enquêtent sur les délits et crimes civils.

Le 31 juillet 1978, le gouvernement libanais tente d'envoyer 700 soldats dans la région contrôlée par la F.I.N.U.L.(65) Des pressions diplomatiques sur Israël et des demandes auprès des palestiniens précèdent cette tentative. Mais l'opposition des forces de facto arrête l'avance du bataillon, et le principal de la force est rappelé.(66) L'opération est retardée de six mois afin de préparer un climat plus favorable à une nouvelle tentative. Mais comme mentionné plus haut, celle-ci aussi connaît l'échec et ce, malgré l'appui unanime qu'elle reçoit du Conseil de Sécurité par sa résolution S/444 (19 janvier 1979)

dans laquelle le Liban est aussi invité "à élaborer, en consultation avec le Secrétaire-général, un programme échelonné d'activités à exécuter ... afin de promouvoir le rétablissement de son autorité".

b) Le programme échelonné d'activités:

Ce programme constitue un précédent dans le domaine de maintien de la paix. Aucune des opérations entreprises jusqu'en 1978 (par exemple la F.U.N.U.I., la F.N.U.O.D., l'O.N.U.C., et l'U.N.F.I.C.Y.P.) ne prévoyait une coordination si étroite entre le pays hôte et les forces de l'O.N.U. En fait, il est clairement indiqué ici que la F.I.N.U.L. fera tout ce qui est possible pour assurer le retour de l'autorité gouvernementale libanaise au Sud.

L'augmentation de la présence administrative et le déploiement de l'armée régulière libanaise dans la région sous contrôle des forces onusiennes (abordés plus haut) constituent respectivement le premier et le deuxième points du programme. Les troisième et quatrième stipulent:

"The United Nations and U.N.I.F.I.L. would intensify their efforts to consolidate the cease-fire and to put an end to harassment of U.N.I.F.I.L. and of the local population by the de facto forces led by Major HADDAD. In addition, U.N.I.F.I.L. would intensify its efforts to secure further deployment and control of the border area, especially by securing the full implementation of the proposals put forward by U.N.I.F.I.L. ... In this connexion, emphasis was placed on the need to undertake the necessary diplomatic contacts to enlist the co-operation of the government of Israel". (67)

Est-il nécessaire d'indiquer que, théoriquement au moins, le Conseil de Sécurité prend position en faveur du gouvernement de Beyrouth, et qu'il n'agit pas en tant que simple arbitre entre les différents belligérants? Non. Mais reste que cette action nécessite la coopération de toutes les parties, faute de quoi elle doit attendre encore longtemps avant sa matérialisation. Nous ne prévoyons pas que le commandant HADDAD, et certainement pas Israël, faute de pressions américaines authentiques, coopèrent pour sa mise en vigueur. La même réalité s'applique aussi aux palestiniens qui n'accepteraient pas un contrôle assez prolongé de leurs activités. En fait, tous les incidents rapportés par les membres de la F.I.N.U.L. et cités dans les rapports du Secrétaire-général indiquent qu'Israël est déterminée, tel que affirmé par son ambassadeur à l'O.N.U., le 17 mars 1978 (S/PV2071), à empêcher le retour du statu quo ante à sa frontière nord, et à maintenir sa main-mise sur la région qu'il "occupe" indirectement par les forces de facto, sinon la consolider. Il est clair alors qu'une redéfinition du mandat "pacifiste" et "défensif" de la F.I.N.U.L. s'impose.

Contré par l'échec du "programme échelonné, par l'escalade de la tension, et par l'érosion de plus en plus apparente de son autorité tant dans le sud que dans le reste du pays, (68) le gouvernement libanais va chercher à modifier ce mandat pour que la F.I.N.U.L. puisse imposer l'application des résolutions S/425 et S/426 par la force: "The time has now come for the security

council to give U.N.I.F.I.L. the means of carrying out its mission to the end, forcefully, with confidence and assured success", (69) précise son représentant à l'O.N.U., le 7 mai 1979.

La demande libanaise n'est certes pas de nature à satisfaire aucune des parties impliquées: Israël, les Etats-Unis, les milices de facto, l'U.R.S.S. et l'O.L.P. Pour la première fois, leurs intérêts s'accordent pour ne pas transformer la mission onusienne en une de caractère interventionniste.

Les pays fournisseurs des contingents hésitent, eux aussi, à impliquer leurs forces dans un conflit interne où l'accord des belligérants manque autour de leur présence, car ceci constitue un risque dont la portée s'avère incalculable. En outre, c'est le concept même de maintien de la paix - élaboré par HAMMARSKJOLD et rappelé par WALDHEIM - comme base d'opérationnalisation de la F.I.N.U.L. (70) - qui est remis en question par cette demande.

Comme le note M. BOERMA:

"...The United Nations is faced with two bleak alternatives. Either it looks impotent and risks losing credibility with the U.N. membership, thus affecting the willingness on the part of states to organise for peace-keeping; or alternatively, it uses force in an organized military manner to, for example, enter the christian enclaves, and so triggers off fears among the membership that the force is too effective and needs to be more closely controlled." (71)

Pour que les autorités à Beyrouth n'essuient pas un revers certain, le Secrétaire-général leur demande de formuler d'autres propositions "acceptables" et susceptibles de consolider leur pouvoir au Sud. Celles-ci viennent sous forme de demande de revalidation de la convention d'armistice signée en 1949 avec Israël. Pour justifier ses agressions, ce dernier prétendait à maintes reprises que le Liban avait renoncé à la dite convention et ce, en participant à la guerre israélo-arabe en 1967 et en signant l'accord du Caire en 1969.

Le 14 juin 1979, le Conseil de Sécurité endosse à l'unanimité la demande de Beyrouth (S/450). En affirmant la validité de la convention d'armistice, il enlève à Israël tout nouveau prétexte "juridique" d'envahir le Liban, mais du même coup (et c'est l'aspect implicite de cette résolution), "contraint" le gouvernement libanais à repenser ses relations avec les palestiniens. Et comme toute autre résolution, S/450 doit avoir l'assentiment des parties en cause, ce dont l'Etat sioniste n'a pas donné.

Ainsi, une fois de plus, le gouvernement libanais et la F.I.N.U.L. retournent à un pied d'égalité avec les autres belligérants au Sud. Quoique la force onusienne est supposée l'aider à y restaurer son autorité, elle est néanmoins "paralysée" par le consensus nécessaire des grandes puissances, par la non-coopération des différentes parties, et par la conjoncture globale (tant interne, régionale que internationale) de la

de la situation. Elle (la F.I.N.U.L.) ne peut au mieux (et comment!) que empêcher les forces en présence de déborder une certaine limite dans leurs querelles⁽⁷²⁾ et ce, en attendant une solution au problème moyen-oriental -- ou bien une paix américaine qui risque de ne pas arriver vite.

Et depuis lors, la reconduction du mandat des casques bleus selon les termes de la résolution S/425 n'est qu'une simple opération de routine. L'exemple le plus récent est celui de décembre 1981 quand le Conseil de Sécurité élude, de nouveau, les demandes libanaises visant à renforcer le pouvoir des forces internationales et à élargir les zones placées sous leur contrôle.⁽⁷³⁾ Venant quelques jours après la décision d'Israël d'annexer le Golan (territoire syrien occupé lors de la guerre de 1967), le vote du Conseil de Sécurité dans le sens souhaité par le Liban a été rendu impossible par l'attitude plus que réticente de l'U.R.S.S. qui a menacé d'user de son veto si la requête libanaise était agréée. Moscou entend laisser l'entière liberté d'action aux Fédayines lesquels, en pilonnant les territoires "israéliens" du Sud libanais, fournissent à Israël et aux forces de facto (appuyés par les Etats-Unis) un prétexte tout trouvé pour reprendre leurs "opérations préventives".

Néanmoins, le Conseil de Sécurité décida d'accorder le 12 février 1982, une sorte de "consolation morale" au gouvernement

libanais et ce, en décidant d'augmenter le nombre des casques bleus de mille soldats, sans toutefois changer la nature "défensive" de leurs pouvoirs. Les nouveaux soldats doivent se déployer dans une zone "neutre" (du territoire libanais) dans le conflit israélo-palestinien⁽⁷⁴⁾ et enlever ainsi un autre prétexte d'invasion aux israéliens qui prétendaient que cette partie de leur frontière n'était pas suffisamment "scellée" contre les attaques palestiniennes!

E. Synthèse:

Le propos de ce chapitre était de mettre en relief les principales raisons de l'intervention de l'O.N.U. au Liban en 1978. Une idée motrice se dégage de l'analyse menée - soit le lien intime entre cette intervention et le contexte moyen-oriental global conditionné par la stratégie impérialiste dans la région. Cette dernière vise, in primo, l'acheminement du mouvement révolutionnaire palestinien dans des canaux plus conciliatoires afin d'imposer, définitivement, l'Etat d'Israël aux peuples arabes. La préservation des intérêts pétroliers, le maintien de la division arabe et le soutien des régimes alliés en constituent les autres piliers.

Le manque d'unité nationale, l'aiguïsement des contradictions internes, somme toute le blocage de la société libanaise, contribuent au choix de celle-ci, après la Jordanie, pour l'exécution de cette stratégie impérialiste. Au détriment certain de la bourgeoisie au pouvoir, les plans de destruction systématique menés par les belligérants entraînent la destruction presque totale des structures politico-étatiques du Liban. L'invasion du Sud par Israël, le 14 mars 1978, découle, elle aussi, de cette stratégie. Elle vient à un moment où l'autorité gouvernementale libanaise est à son plus bas niveau. Ses ampleurs et ses conséquences immédiates auraient pu emporter avec elle la survie même de l'Etat libanais, et constituer, en même temps, une menace certaine au processus de paix américain initié à Genève en 1975.

Ainsi, les diplomaties libanaises et américaines convergent vers une même voie - soit l'arrêt immédiat des hostilités:

Démuni de toute armée, sauf celle que représente l'O.N.U. pour les petits et faibles pays, le gouvernement libanais sollicite l'aide de l'Organisation Internationale pour restaurer son autorité au Sud, et éventuellement sur le reste du pays. Et quant à eux, les Etats-Unis soucieux de la réussite de leurs "bons offices", et tenus par la préservation de l'entité libanaise, proposent et mènent les négociations conduisant à l'adoption de la résolution S/425, destinée à geler la situation sécuritaire au Sud.

Vue dans cette optique, la dépêche de la F.I.N.U.L. représente donc le désir de l'O.N.U. d'atténuer la nouvelle crise du sous-système moyen-oriental et ce, en apportant un appui tactique aux efforts des Etats-Unis pour y raffermir leur hégémonie; et d'un autre côté, elle représente une aide à la bourgeoisie libanaise pour surmonter les contradictions internes de sa formation sociale, exacerbées par la stratégie impérialiste régionale.

Toutefois, victime du consensus nécessaire des grandes puissances, la réponse du Conseil de Sécurité à la réquisition de Beyrouth n'arrive pas à la hauteur de ses attentes. Le mandat des Casques bleus est limité par l'imprécision des termes de la

résolution S/425, par l'inadéquation de leurs pouvoirs "défensifs", par la non-coopération de l'agresseur, par le consensus nécessaire des grandes puissances, et finalement par l'omission délibérée des membres du Conseil d'inciter les différents pays concernés à régler le problème palestinien - raison immédiate de l'agression perpétrée contre la souveraineté libanaise.

Les trois domaines où la F.I.N.U.L. s'avère cependant utile sont l'humanitaire (i.e. faciliter le retour d'un grand nombre de réfugiés), le social (i.e. aide à reconstruire les ponts détruits et surveiller les examens officiels dans les écoles), et surtout le contrôle des palestiniens (en réduisant presque à néant leurs attaques contre des objectifs israéliens, à partir du sol libanais, favorisant ainsi un climat nécessaire à l'avancement du processus de paix américain).

Mais pour combien de temps la F.I.N.U.L. peut-elle continuer à jouer son rôle de pompier dans la région? En d'autres termes, quels développements devra-t-elle affronter dans l'avenir proche?

Dépêchée pour une période intérimaire de six mois, la F.I.N.U.L. est, après quatre ans d'opération, loin d'avoir mené à terme son mandat. Même plus, elle s'est transformée, avec le temps, d'une force de maintien de la paix à un simple acteur parmi tant d'autres sur la scène sud-libanaise attendant une paix

américaine qui risque de ne pas arriver rapidement. En fait, nous osons affirmer que le Moyen-Orient se trouve actuellement à la veille d'importants développements qui pourraient conduire à un nouveau dessin de sa carte géo-politique par les grandes puissances, un peu à l'instar de la conférence de Yalta en 1945. Plusieurs données peuvent être invoquées à l'appui de cette hypothèse: le sommet de Camp David en 1978 et ce qui en suit comme normalisation des relations égypto-israéliennes, l'annexion du Golan par l'Etat sioniste, les politiques d'intimidation poursuivies par ce dernier dans la rive occidentale occupée du Jourdain, le plan de paix séoudien (le plan Fahd), la guerre irako-iranienne, l'évolution lente du dialogue national au Liban, etc ... Dès lors, l'implication d'aucune de ces données sur l'équilibre au Sud-Liban ne peut être minimisée.

Pour que le Liban ne soit pas obligé de payer le prix des concessions arabes, et pour qu'il ne soit pas victime des marchandages et des manoeuvres des grandes puissances, nous pensons que le peuple et le gouvernement de ce pays doivent travailler sur deux plans intimement reliés:

- 1) Une entente nationale basée sur des modifications structurelles de sa vie politico-économique, ainsi que sur une redéfinition des relations libano-palestiniennes pour former un bloc uni face aux complices des forces étrangères contre les deux peuples.

2) L'obtention de la part des grandes puissances - surtout des Etats-Unis et de l'U.R.S.S. - d'un renforcement des effectifs et des prérogatives de la F.I.N.U.L. pour qu'elle se répande, avec l'armée régulière, le long de la frontière avec Israël. Cela pour enlever à Israël tout motif de poursuite de ses agressions "préventives" et pré-annexionnistes, et à d'autres acteurs une carte importante dans leur manipulation de la guerre civile libanaise.

A moins de la réalisation de ces deux objectifs, nous ne croyons pas que, sous les conditions actuelles, l'avenir sera porteur d'optimisme pour quiconque des acteurs internes ou externes signifiés par la guerre civile au Liban. Car, comme l'affirme André PAUTARD:

"Une image illustre la situation (au Liban): celle des poupées russes dont chacune en contient une autre, qui en contient une autre, etc .. . La guerre du Liban est enfermée dans celle qui oppose Israël aux arabes, elle-même englobée dans le conflit d'influences entre Moscou et Washington. Mais s'il faut, dans le cas des poupées russes, ouvrir la plus grosse pour atteindre les autres, ici, c'est la plus petite qui risque de faire exploser le tout." (75)

CONCLUSION

Cette thèse se proposait d'expliciter les raisons des interventions de l'O.N.U. pour maintenir la paix au Liban en 1958 et 1978, en utilisant une approche théorique peu commune encore dans les études classiques du même thème.

La dite approche s'inspire de la vision matérialiste contemporaine qui rejète la conception du développement harmonieux et égal du monde, ainsi que les analyses métaphysiques, empiristes ou juridiques des rapports internationaux. Ici, le système international est considéré dans sa globalité, sans séparation artificielle entre le politique et l'économique. L'introduction de la dimension économique dans l'analyse aide à comprendre que les relations internationales sont régies par une et seule loi - soit la reproduction du capital à l'échelle mondiale qui est assujettie aux exigences de l'accumulation interne des grands pays du centre. Ce caractère déterministe et inégal des rapports mondiaux prédestine chaque acteur (étatique, organisationnel ou autre) de ce système à remplir le rôle qui lui est assigné dans la perpétuation du statu quo établi. Il en est ainsi pour le Liban, et pour l'O.N.U. et son pendant - le mécanisme de maintien de la paix.

Dans cette optique, l'auteur a tenté de vérifier les deux hypothèses suivantes: 1) La première veut que l'O.N.U. intervienne pour maintenir la paix lorsque s'aiguisent les contradictions du système international, et que les pays sollicitent son aide pour opprimer l'opposition à l'intérieur de leurs formations sociales. 2) Et la deuxième affirme que les interventions de l'O.N.U. au Liban en 1958 et 1978 n'ont pas été causées par des forces extérieures seulement, mais qu'elles trouvent leurs racines, en partie, à l'intérieur de la société libanaise aussi.

L'analyse a été menée en deux temps: 1) En premier lieu, un exercice d'élucidation des contradictions principales des contradictions secondaires respectivement dans le système international, la formation sociale libanaise et l'O.N.U.; puis 2) une étude concrète du G.O.N.U.L. et de F.I.N.U.L. en embrassant, autant que possible, leurs différents aspects internes et externes.

Deux conclusions majeures concernant le déploiement du G.O.N.U.L. et de la F.I.N.U.L. peuvent être dégagées. En effet, même si un intervalle de vingt ans sépare les deux opérations, l'étude a démontré qu'elles accusent foncièrement les mêmes raisons:

a. La première idée veut que les deux interventions soient pensées dans le cadre global du Moyen-Orient, et non strictement libanais. Elles visent essentiellement à préserver le statu quo régional et à empêcher, dans la mesure du possible, sa modification:

i. Le G.O.N.U.L. se présente comme une contribution à l'effort américain pour contenir l'émergence de la vague nationaliste arabe et l'acheminer dans des canaux plus constructifs. Il (le G.O.N.U.L.) vient aussi dissiper les craintes "non fondées" de l'Occident quant à une main-mise nassérite-communiste sur les pays arabes avoisinants et la nuisibilité qu'elle causerait à ses intérêts pétroliers et stratégiques.

ii. La F.I.N.U.L. cherche à freiner les répercussions négatives de l'offensive de l'O.L.P. en mars 1978 contre l'Etat sioniste et celle de la riposte de ce dernier contre le Sud du Liban, sur le processus de paix américain: elle vise aussi à réduire à néant le danger palestinien contre la sécurité israélienne à partir du territoire libanais. Ainsi, en contrôlant la liberté d'action des "Fedayines" de tous les côtés (de la Syrie, de la Jordanie, de l'Egypte, et maintenant du Liban), l'O.N.U. espère que Israël jouira d'une trêve qui, par la simple logique du raisonnement, ne peut être que momentanée; et les Etats-Unis pourront gagner du temps additionnel pour implanter leurs propositions de paix "définitive" dans la région.

La deuxième idée à retenir se rapporte aux raisons inhérentes à la formation libanaise de ces interventions. En fait, sur le plan libanais interne, le G.O.N.U.L. et la F.I.N.U.L. étaient destinés à: a) empêcher la dégradation de la situation sécuritaire jusqu'au point de mettre en danger la stabilité régionale: et b) soutenir les institutions politiques à Beyrouth en offrant l'appui nécessaire à leur maintien au pouvoir.

i. En 1958, l'O.N.U. visait un double but au Liban: maintenir à flot le régime pro-occidental au pouvoir jusqu'à l'avènement des changements à la tête du pays mais surtout offrir l'atmosphère idéale à la réconciliation bourgeoise en exerçant des "pressions", sur le Président CHAMOUN pour qu'il ne sollicite pas un autre mandat.

Dans quelle mesure la "diplomatie préventive" a été efficace dans le cas libanais? Plusieurs hypothèses pourraient être invoquées. Mais une chose est certaine: la crise de 1958 n'aurait pas connu une fin si rapide et aussi embrouillée et confuse que son éclatement, sans l'invasion des "marines" américaines du 15 juillet et l'imposition de la volonté de Washington sur le cours des développements internes!

ii. En 1978, l'O.N.U. devait revenir avec plus de véhémence à la rescousse de l'Etat libanais. Déjà pliant sous l'ampleur de l'ingérence externe, de la guerre civile et du complot anti-palestinien à l'exécution duquel il participe, le régime

bourgeois à Beyrouth sollicite de nouveau l'aide de l'Organisation internationale pour repousser l'agression israélienne qui allait emporter avec elle les restants de ses (l'Etat bourgeois) vestiges, et aussi pour contrôler la résistance palestinienne tout en espérant entraîner son divorce d'avec les masses populaires et la gauche revendicative.

En principe, la résolution S/425 (le 19/3/78) doit être interprétée comme une réponse idéale à la requête de Beyrouth. Mais à l'instar de la mission du G.O.N.U.L., celle de la F.I.N.U.L. souffre de plusieurs lacunes et faiblesses. Aussi doit-elle attendre la réconciliation nationale dépendante du règlement du problème palestinien qui, à son tour, nécessite l'accord des grandes puissances et d'Israël, avant qu'elle ne soit totalement remplie!

Ainsi, au terme de cette recherche, il ne fait pas de doute pour nous quant à la vérification des deux hypothèses de base, ou à la possibilité d'appliquer l'approche théorique utilisée ici à l'étude de l'activité onusienne dans le domaine sécuritaire.

Deux fondements de base ont guidé notre analyse:

1) La vision globale et la conception dialectique des rapports internationaux: L'explication des phénomènes ou des changements qui prennent place au Liban ne semble en aucune façon possible sans référence au contexte régional et au rôle assumé

par ce pays dans le monde. Ainsi, dans la mesure du possible, l'imbrication des facteurs internes et externes, économiques et politiques qu'ont entraîné les deux interventions de l'O.N.U. en 1958 et 1978, a été mise à l'évidence tout le long du texte. Mais si une plainte peut être formulée ici, c'est justement à propos de la limite d'espace et de l'objectif limité d'une pareille étude. En fait, malgré la nécessité de considérer tous les aspects et médiations des deux opérations afin de nous garder, autant que possible, des erreurs et de l'engourdissement, cette limite a le désavantage frustrant d'exiger le maximum de synthèse, d'omettre certains aspects secondaires, et d'accorder à certains facteurs plus de poids qu'ils ne méritent.

2) Le souci de ne pas se montrer subjectif, ni arbitraire dans les idées exprimées - surtout à propos de la formation sociale libanaise. La rigueur d'analyse s'est avérée une tâche plutôt ardue à cause de plusieurs facteurs. Pour n'en citer que quatre: a) La rareté des sources primaires sur le G.O.N.U.L. et la F.I.N.U.L.: La quasi totalité des références sont secondaires, et en majorité des documents onusiens où la joliesse des termes prime souvent sur le contenu. b) Le degré des sentiments personnels impliqués, puisque nous avons témoigné, de près ou de loin, le déroulement des événements durant cette période critique de l'histoire libanaise. c) La complexité et l'imbrication des éléments analysés, surtout en ce qui concerne la manipulation des masses par leurs dirigeants politiques ou autres, l'alliance des acteurs internes avec des forces externes, l'irresponsabilité

et la confusion caractérisant les politiques des régimes arabes sur la scène libanaise, l'influence réelle des Etats-Unis sur les différents acteurs impliqués, etc... d) l'histoire relativement récente des questions analysées, de sorte que plusieurs vérités entourant notre sujet relèvent toujours du monopole des secrets. Ces difficultés ont constamment poussé à soumettre les informations recueillies à la loupe de la connaissance dialectique et de la véracité historique, même si parfois le texte paraissait un peu long.

Reste un dernier mot: Le lecteur pourrait avoir constaté, avec raison d'ailleurs, que les conclusions dégagées ici diffèrent notablement de celles qui caractérisent les études utopiques, idéalistes ou optimistes dans ce domaine. Le maintien de la paix est certes une "noble aspiration". Mais tel que conçu dans le système de l'O.N.U., soit dans le système capitaliste, il ne peut être que fragile. Toute paix imposée de l'extérieur, ou par la force au détriment des justes aspirations des peuples concernés n'est qu'une trêve momentanée ou temporaire. Puissent les deux opérations entreprises au Liban en 1958 et 1978, surtout la F.I.N.U.L., offrir une matière de réflexion à l'Organisation internationale avant que celle-ci ne s'engage dans d'autres opérations du même genre (i.e. en Afrique du Sud où un groupe de l'O.N.U. (U.N.T.A.G.) est proposé pour aider dans la transition du pouvoir en Namibie à la population indigène).

Enfin, des questions aussi pertinentes et éclairantes que la manipulation des opérations de maintien de la paix par les grandes puissances, la stratégie globale de l'O.N.U. au Moyen-Orient, la relation de l'O.N.U. avec Israël et les palestiniens ont été traitées seulement dans la mesure où elles pouvaient servir notre objectif limité. Leur analyse reste entièrement à faire. Elles ne peuvent que susciter la curiosité investigatrice et méritent, certes, un examen approfondi, car elles peuvent révéler d'autres pages intéressantes encore cachées de l'idéologie onusienne et de la stratégie impérialiste régionale. Nous laissons à d'autres politicologues l'occasion d'exercer leur finesse en essayant de démêler l'écheveau des fils moyen-oriental et onusien embrouillés à souhait par les erreurs des politiciens, l'impérialisme débridé et les contingences de l'histoire.

Notes de renvoi de l'introduction

- (1) Résolution du Conseil de Sécurité S/128, le 11 juin 1958.
 - (2) Résolution du Conseil de Sécurité S/425, le 19 mars 1978.
 - (3) Résolution du Conseil de Sécurité S/426, le 19 mars 1978.
 - (4) Mao TSE TOUNG: "De la contradiction", in Textes choisis de Mao TSE TOUNG, éditions en langues étrangères, Pékin 1972, page 117.
 - (5) Ibid., page 119.
 - (6) Comme exemple à ce genre de théories, nous mentionnons l'école "réaliste" élaborée par Hans MORGENTHAU. Son livre: Politics among nations: The struggle for power and peace, éditions A. Knopf, NYC, 1967, 615 pages, en constitue une excellente référence.
 - (7) Karl DEUTSCH: The analysis of international relations, 2nd edition; Prentice-Hall, Englewood Cliffs, N.J. 1978, 312 pages.
 - (8) Frederick HARTMAN: The relations of nations, MacMillan, 1973, 713 pages.
 - (9) Patrick MCGOWAN & Howard SHAPIRO: The comparative study of foreign policy. A survey of scientific findings. Saga publications, Beverly Hills & London, 1973, 256 pages.
 - (10) Morton KAPLAN (ed): New approaches to international relations, St. Martin's Press, NYC, 1968, 518 pages.
 - (11) Oran YOUNG: "The United Nations and the international system", in R.S. WOOD (ed): The process of the international system, page 10.
 - (12) Stanley HOFFMAN: "International organization and the international system", in International organization, été 1970, page 399.
 - (13) Michel VIRALLY: L'organisation mondiale; éditions Armand Colin, Paris 1972, page 26.
 - (14) C.A. COLLIARD: Institution des relations internationales, 7e édition, Dalloz 1978, page 6.
 - (15) D. CARREAU & al: Droit économique international; Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1978, pages 24 et 26.
 - (16) Paul DUSSAULT: Le Tiers-Monde, l'ordre économique et la "restauration" des organisations internationales, in Etudes Internationales, volume VIII, no. 3, septembre 1977, pages 487 à 499.
- Daniel HOLLY: "L'O.N.U., le système économique international et la politique internationale", in International Organization, 1975, no. 2, pages 469 à 485.

Notes de renvoi du premier chapitre

- (1) Mao TSE-TOUNG: "De la contradiction", dans Textes choisis de Mao Tsé-Toung, Op. cit., p. 124.
- (2) Samir AMIN: Le développement inégal, Editions de Minuit, Paris 1973, page 146.
- (3) Claude DUBAR et Salim NASR: Les Classes Sociales au Liban, Editions de la fondation nationale de sciences politiques, Paris 1976, pages 67-68.
- (4) Inis CLAUDE: Swords into plowshares, Random House, NYC, 1964.
- (5) Daniel HOLLY: "L'O.N.U., le système économique international et la politique internationale", Op. cit., page 478.
- (6) Dans son allocution du 29 septembre 1981 lors de la séance conjointe d'ouverture de la "Banque mondiale" et du "Fonds Monétaire International" à Washington, le président américain Ronald REAGAN déclare aux délégués présents que l'augmentation de l'aide américaine aux pays en voie de développement, via la Banque Mondiale et le F.M.I. est fonction de la stabilité interne dans leurs pays. Et le 30 septembre, le Secrétaire au trésor américain, Donald REAGAN annonce que le droit des pays africains aux tirages spéciaux (D.T.S.) devrait être réduit.
- (7) Daniel HOLLY: "L'O.N.U., le système économique international et la politique internationale", op. cit., page 479.
- (8) Daniel HOLLY: "Les Nations Unis et le nouvel ordre économique mondial", in Etudes Internationales, Septembre 1977, page 505. Aussi, Paul DUSSAULT: "Le tiers-monde, l'ordre économique et la restauration des organisations internationales", op. cit., page 498.
- (9) A propos du rôle joué par l'U.N.E.S.C.O., le lecteur peut consulter, avec un grand intérêt, l'article de John FORBES: "U.N.E.S.C.O.: Management of an international institution", in Robert S. JORDAN (ed): Multinational cooperation, Oxford University Press, NYC, 1972.
- (10) Daniel HOLLY: "L'O.N.U. et le système économique international", Op. Cit., page 479.
- (11) E.C.W.A.: Economic commission for western Asia.
- (12) C.E.P.A.L.: Commission économique pour l'Amérique Latine.
- (13) A cet égard, voir Daniel HOLLY: "L'O.N.U., le système international et la politique internationale", op. cit., page 483.

- (14) Inis CLAUDE: Swords into plowshares, op. cit., page 283.
- (15) N. PADEFORD & L. GOODRICH: The United Nations in the balance, accomplishments and prospects, page 69.
- (16) M.V. NAIDU: Collective security and the United Nations - A definition of the U.N. Security System, Delhi 1977.
Cet auteur offre une étude intéressante et approfondie sur les différences entre le système de "Sécurité collective", et celui de "maintien de la paix", surtout aux pages 78 et 79 où il dresse un tableau comparatif entre les deux.
- (17) Voir à cet égard: Ibid.,: aussi: Stephen GOODSPEED: The nature and function of international organization, Oxford University Press, NYC, 1967; James BOYD: UN peace-keeping operations - A military and political appraisal, Praeger publishers, NYC 1972; David WAINHOUSE: International peacekeeping at the crossroads, The John Hopkins University Press, Baltimore and London, 1973; Maureen BOERMA: "The U.N.I.F.I.L. peacekeeping in a domestic conflict", in Millenium, volume 8, no 1, pages 51-63; Norman PADEFORD and Leland GOODRICH: The United nations in the balance - Accomplishments and Prospects, Praeger publishers, NYC, 1965
- (18) James BOYD: U.N. Peacekeeping Operations - A military and political appraisal, op. cit., page 11.
- (19) Maureen BOERMA: "The U.N.I.F.I.L. peacekeeping in a domestic conflict", op. cit., pages 52.
- (20) Comme exemple à cette impuissance, nous citons la guerre du Vietnam qui s'est "réglée" par des négociations directes entre les représentants des Etats-Unis, et du Vietnam soutenu par l'U.R.S.S.
- (21) Par exemple: l'invasion russe de l'Afghanistan où l'Union Soviétique s'est montré prêt à s'opposer à toute mesure ou sanction contre lui par le Conseil de Sécurité.
- (22) Hans MORGENTHAU: Politics among nations: the struggle for power and peace, op. cit., page 480.
- (23) Daniel HOLLY: "L'O.N.U., le système économique international et la politique internationale", op. cit., page 481.

Notes de renvoi du deuxième chapitre

- (1) Pour une excellente étude sur la pénétration capitaliste au Liban, voir: Dominique CHEVALLIER; La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe, Editions de l'institut français d'archéologie, Paris 1971, 316 pages. (Thèse de doctorat).
- (2) C. DUBAR & S. NASR: Les classes sociales au Liban, op. cit., page 93.
- (3) Idem
- (4) Ibid., page 105.
- (5) C. DUBAR: "Structure confessionnelle et classes sociales au Liban", Revue française de sociologie, XV, 1974, page 306.
- (6) Catherine PAIX: "La portée spatiale des activités tertiaires de commandement économique au Liban", in Revue du Tiers-Monde, volume 16, 1975, page 149.
- (7) C. DUBAR & S. NASR: Les classes sociales au Liban. Op. cit., page 83.
- (8) Ibid., page 86.
- (9) Une main-d'oeuvre à bon marché (formée surtout des masses populaires rurales qui ont émigré à destination des villes, des Kurdes, des palestiniens et des syriens), la proximité géographique du Liban, son caractère arabe et son système économique libéral.
- (10) Sont inclus dans cette catégorie, les activités financières et bancaires, le transport aérien, maritime et routier, le tourisme, les services éducatifs et sanitaires, etc.
- (11) Khaled JABER: "Le pouvoir et l'équilibre au Liban", in Affaires Palestiniennes, no 50-51, octobre-novembre 1975, page 34 (en arabe).
- (12) C. DUBAR et S. NASR: Les classes sociales au Liban, Op. cit., page 67.
- (13) C. PAIX: "La portée spatiale des activités tertiaires de commandement économique au Liban", op. cit., page 135.
- (14) Ibid., page 148.
- (15) Tiré de Ibid., page 149.

- (16) 65% environ du surplus accumulé par les pays pétroliers, soit approximativement 1.5 milliards de livres libanaises (500 millions dollars canadiens), se sont dirigés vers le Liban entre 1956 et 1965. In Ibid., page 152.
- (17) Exemples: 1) Crise de la banque INTRA en 1966, 2) Fusion et autoliquidation de plusieurs banques dont le nombre est passé de 96 en 1965 à 74 en 1970. In Ibid., page 155.
- (18) Pour une excellente étude sur le principe confessionnel au Liban, voir Mehdi AMEL: The Palestine question in the ideology of the lebanese bourgeoisie - Introduction to the refutation of "sectorian thought". Edite par le Centre de recherche de l'organisation de la libération de la Palestine, Beyrouth. 1980. Aussi, Claude DUBAR: "Structure confessionnelle et classes sociales au Liban". Op. Cit.
- (19) Il est à noter que ce pacte est une sorte de constitution non écrite qui continue de régir, jusqu'à date, la vie politique du pays.
- (20) Les partis de droite sont: les Phalanges libanaises, le Parti national libanais, le Bloc national, le parti constitutionnel, et les Najjadehs.
- (21) Le Conseil de la fonction publique, et le Conseil de l'inspection générale.
- (22) Par exemple: Au ministère des finances, la direction générale appartient à la communauté grecque orthodoxe, le service du budget à la communauté maronite, le service des impôts à la communauté sunnite, le service de la comptabilité publique à la communauté chiite, etc ...
- (23) Voir note de renvoi no 17.
- (24) Voir Catherine PAIX: "La portée spatiale des activités tertiaires de commandement économique au Liban". Op. Cit., page 168.
- (25) Administration limitée par les exigences confessionnelles de nomination aux postes.
- (26) V.I. LENINE: "La grande initiative", in Oeuvres complètes, tome 29, page 425.
- (27) Karl MARX: "Le 18 Brumaire de Louis Napoléon Bonaparte" in Oeuvres choisies, tome 1, Editions du progrès, page 492.
- (28) Voir C. DUBAR et S. NASR: Les classes sociales au Liban, Op. cit., 3ième partie, chapitre 1, notamment pages 112, 113, et 114. Voir aussi l'annexe numéro 1 à la fin de cette étude.

- (29) Ibid., page 143.
- (30) Comme exemples à ces conflits entre les différentes fractions de la bourgeoisie, nous citons: la crise constitutionnelle de 1952, la guerre civile de 1958, le décret SABA (1972) et le décret BITAR (1973), respectivement ministres des finances et de la santé qui voulaient protéger l'industrie nationale contre la compétition étrangère sur le marché interne.
- (31) L'on se rappelle comment, après l'accès de Fouad CHEHAB à la présidence de la République en 1958, le processus politique a repris son rythme normal comme s'il n'y avait pas de crise. La même chose pourrait se dire aussi à propos de la formation de nouveaux cabinets ministériels: les revendications des députés (qui, par tradition, sont consultés par le Président de la République avant la nomination du Premier ministre et la désignation de nouveaux ministres) ne portent pas sur des questions économiques, politiques ou sociales, mais plutôt sur la répartition des sièges au sein des cabinets.
- (32) En 1973, 95 journaux et périodiques desservaient une population de 2,5 millions; la station radiophonique appartenait à l'Etat qui contrôlait aussi les bulletins de nouvelles diffusés par les deux chaînes de télévision.
- (33) En 1972-73, on comptait au Liban 1354 institutions scolaires publiques, et 1,232 institutions privées. (Règle générale: les diplômés sortant des institutions privées sont beaucoup mieux rémunérés). Source: United Nations: Statistical abstract of the region of western Asia-Lebanon, Editions de la commission économique de l'Asie de l'ouest, Beyrouth 1980, page 247.
- (34) Voir l'annexe no. 1.
- (35) Karl MARX: "Lettre à Pavel ANNENKOV", le 28 décembre 1846, in Oeuvres choisies, tome 1, Editions sociales, page 548.
- (36) C. DUBAR et S. NASR: Les classes sociales au Liban, Op. Cit., page 184.
- (37) Voir l'annexe no. 1.
- (38) C. DUBAR & S. NASR: Les classes sociales au Liban, Op. Cit., page 204.
- (39) Idem.
- (40) Ibid., page 237.
- (41) Ibid., page 202.

(42) Karl MARX: "La loi générale de l'accumulation capitaliste", in Le Capital, Editions sociales, livre 1, tome 3, pages 85-87.

Notes de renvoi du troisième chapitre

- (1) Sur la pénétration des grandes compagnies pétrolières au Moyen-Orient, le lecteur peut consulter avec grand intérêt: 1. Joe STORK: Middle East Oil & Energy Crisis. Monthly Review Press, NYC, 1975, 326 pages.
2. Anthony SAMPSON: The Seven Sisters: the Great Oil Companies & the World they Made. Viking Press. NYC, 1975, 334 pages.
- (2) Pour avoir une idée sur la conception de NASSER du "non-alignement, voir Miles COPELAND: The game of Nations, Weidenfeld and Nicolson, London 1969, notamment les huitième et neuvième chapitres.
- (3) Joseph LASH: 8 années de crise à l'O.N.U., Monsieur H: Editions Arthaud, Paris, 1962, page 91.
- (4) La quatrième clause de cette doctrine se lit comme suit: "... the US regards as vital to the national interest and world peace the preservation of the independence and integrity of the nations of the Middle East. To this independence... the US is prepared to use armed force to assist such nations... requesting assistance against armed aggression from any country controlled by international communism..." U.S. Department of State Bulletin, Vol. 36, March 25, 1957, page 481.
- (5) A cet égard, voir D. EISENHOWER: Waging Peace, Doubleday and Company, NYC 1965, page 262.
- (6) Idem.
- (7) Déclaration du délégué soviétique lors de la 824ème réunion du Conseil de Sécurité, le 10 juin 1958.
- (8) Michael HUDSON: The Precarious Republic, Random House, NYC, 1968, page 109.
- (9) Entre 1955 et 1957, l'indice de coût de la vie augmente de 75 points, comparativement à 36 points entre 1950-51. In rapport de I.R.F.E.D. 1.84; cité dans Ibid. page 111.
- (10) In: "Unpublished Papers of the Secretary-General", cité dans: B. URQUHART: Hammarskjöld, Editions A. Knopf, NYC, 1972, page 269.
- (11) Pour une étude détaillée sur la guerre civile de 1958, voir Fahim QUBAIN: Crisis in Lebanon, The Middle East Institute, Washington D.C., 1961, 243 pages. Se référer en particulier au chapitre V: "The Civil War", pages 71 à 88.

- (12) Document du Conseil de Sécurité, S/4040, le 15 juillet 1958, voir annexe numéro 2.
- (13) i.e., Nassim MAJDALANI, propriétaire de la Banque Majdalani, était le principal chef d'opposition chrétien de Beyrouth.
- (14) Les dirigeants religieux musulmans et le patriarche maronite qui avait des rivalités personnelles avec le président Chamoun remontant à la date d'élection d'un nouveau patriarche en 1952. Chamoun favorisait un autre candidat à la tête de cette communauté religieuse.
- (15) Il est intéressant de noter que, lors des 824^{ème} et 825^{ème} réunions du Conseil de Sécurité qui traitaient de la question libanaise, les délégués soviétique et égyptien se sont appuyés sur des articles publiés dans la presse libanaise de l'époque pour soutenir leurs arguments.
- (16) A ce sujet, Michael HUDSON écrit: "the opposition was able to mobilize crowds and call a strike, but it could not organize the people for persistent rational activity". In The Precarious Republic, Op. Cit., p. 107.
- (17) Kamal JOUMLATT: Haqiqat Al-Thawra Al Lubnanyia: La vérité de la révolution libanaise. Ed. Dar Al Nashr El-Arabia, 1959, p. 23, (en arabe). Rappelons ici que M. Joumlatt était un des leaders de l'opposition.
- (18) Signalons que la conciliation qui s'est produite par la suite, après l'élection du nouveau Président, Fowad CHEHAB, se base essentiellement sur ce principe.
- (19) Sami EL SOLH: Ahtakem Ila Attarikh: Je me réfère à l'histoire. Editions An-Nahar, Beyrouth, 1970, p. 168 (en arabe). Musulman sunnite et Premier ministre à l'époque, il lutta très fort pour que le conflit ne se transforme pas en un conflit de caractère confessionnel.
- (20) Pour avoir une idée sur l'ampleur de l'ingérence syrienne et égyptienne, consulter les documents du Conseil de Sécurité, relativement à ses 823^{ème}, 824^{ème}, et 825^{ème} réunions.
- (21) Les Etats-Unis se sont engagés, dans la doctrine "EISENHOWER" à venir à la rescousse de chaque pays de la région qui sollicite son aide et ce, s'il se trouve menacé par le communisme international. La guerre libanaise de 1958 offrait une occasion précieuse aux "amis" régionaux des Etats-Unis pour tester leur détermination à respecter cet engagement.

- (22) Pour avoir une idée sur l'attitude soviétique vis-à-vis la crise libanaise, consulter les délibérations du Conseil de Sécurité lors de la réunion no 825. Aussi, la revue: New Times, Moscow, supplement to number 30, July, 1958: "Soviet Government Acts to avert war and preserve peace in the Middle East", pages 3 to 15.
Ibid, number 27, July, 1958, p. 9.
Ibid, " 38, September, 1958, pages 14 to 17.
Ibid, " 35, August, 1958, pages 3 to 5.
Ibid, " 32, August, 1958, pages 7 to 9.
Ibid, " 31, August, 1958, pages 3 to 5.
- (23) Lettre du représentant du Liban à l'O.N.U. au Conseil de Sécurité: S/4007.
- (24) Document du Conseil de Sécurité: S/4007, le 22 mai 1958.
- (25) Document du Conseil de Sécurité: S/PV818, le 27 mai 1958.
- (26) S/PV823, le 6 juin 1958
- (27) Ibid.
- (28) Ibid.
- (29) Ibid.
- (30) Ibid.
- (31) Pour les trois premiers objectifs, se référer aux discours des représentants libanais et irakien lors des libérations du Conseil de Sécurité S/PV 823 et S/PV 824, respectivement du 6 au 10 juin 1958. Quant au quatrième objectif, voir David WAINHOUSE: International Peacekeeping at the Crossroads - National Support - Experience and Prospects, Op. Cit., page 108.
- (32) Le 7e paragraphe du 2e article de la charte de l'O.N.U. stipule: Aucune disposition de la présente charte n'autorise les Nations-Unies à intervenir dans des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat, ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente charte; toutefois, ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au chapitre VII.
- (33) S/PV823, le 6 juin 1958.
- (34) Cette déclaration se lit comme suit:
"Les dirigeants du Liban tentent de masquer l'échec de leur gouvernement en portant contre la R.A.U. des accusations qui sont démantées par les faits et par les causes réelles des événements survenus au Liban. Ils le font pour donner à la crise intérieure une couleur internationale et pour justifier une demande d'intervention et de débarquement de troupes étrangères sur le territoire libanais." In Ibid.

- (35) Du discours de l'ambassadeur SOBOLEV au Conseil de Sécurité le 10 juin 1958, in S/PV824.
- (36) Notons à cet égard qu'on venait juste de terminer, en 1957, de la construction de la plus importante raffinerie de pétrole américaine au bord de la méditerranée et ce, à ZAHRANI, une localité située à une trentaine de kilomètres de Beyrouth, au Sud de la ville de SAIDA qui était contrôlée par les rebelles. Cette raffinerie transformait le pétrole brut en provenance de l'Arabie Séoudite avant qu'il ne soit acheminé aux marchés européens et américain.
- (37) S/PV824, le 10 juin 1958.
- (38) S/PV823, le 6 juin 1958.
- (39) Lettres du président KHROUTCHEV à EISENHOWER, de GAULLE; McMILLAN et NEHRU le 19 juillet 1958. Loc. Cit.
- (40) Voir leurs discours dans les procès-verbaux, S/PV823 et S/PV824.
- (41) Brian URQUHART: Hammarskjöld, Editions A. Knopf, NYC, 1972, page 264.
- (42) Idem.
- (43) Idem.
- (44) Idem.
- (45) Loc. Cit.
- (46) A part ses 5 membres permanents, le Conseil de Sécurité comptait: La Suède, le Panama, la Colombie, l'Irak, le Japon et le Canada.
- (47) S/4023, le 11 juin 1958.
- (48) S/PV827, le 15 juillet 1958.
- (49) David WAINHOUSE: International Peacekeeping at the Crossroads. Experience and Prospects. Op. Cit., page 107.
- (50) Galo PLAZA (ancien président de l'Ecuador), Mr. Rajeshwan DAYAL (de l'Inde), et le général Odd BULL (de la Norvège).
- (51) David WAINHOUSE: International Peacekeeping at the Crossroads - National Support - Experience and Prospects. Op. Cit., pages 105 et 106.
- (52) S/4040, le 3 juillet 1958.
- (53) S/4069, le 30 juillet 1958.

- (54) Ibid.
- (55) S/4085, le 14 août 1958.
- (56) S/4100, le 29 septembre 1958.
- (57) S/4114, le 17 novembre 1958.
- (58) S/4069, le 30 juillet 1958.
- (59) S/4040, le 3 juillet 1958.
- (60) S/4038, le 28 juin 1958.
- (61) S/4040, le 3 juillet 1958.
- (62) S/4052, le 17 juillet 1958.
- (63) S/4069, le 30 juillet 1958.
- (64) S/4085, le 14 août 1958.
- (65) S/4100, le 29 septembre 1958.
- (66) S/4085, le 14 août 1958.
- (67) S/4085, le 14 août 1958.
- (68) Biran URQUHART: HARMMARSKJOLD, Op. Cit., page 268.
- (69) La vraie position d'Israël va bien ressortir le 21 août 1958 quand son représentant à l'O.N.U. manifeste son inquiétude à l'égard de la résolution 1237 (ES-111) formulée par dix pays arabes et approuvée, à l'unanimité, par l'Assemblée générale.
- (70) Brian URQUHART: HAMMARSKJOLD, Op. Cit., page 269.
- (71) Idem.
- (72) Ibid., page 270.
- (73) Tiré de: "Unpublished Papers of the Secretary-General", cité dans Ibid., page 271.
- (74) Ibid., page 272.
- (75) Dwight EISENHOWER: Waging Peace, Op. Cit., page 269.
- (76) Joseph LASH: 8 années de crise à l'O.N.U. - Monsieur H., Op. Cit., page 98.
- (77) Idem.

- (78) In S/4085, le 14 août 1958.
- (79) Projet de résolution soviétique: S/4047, le 15 juillet 1958; et projet américain: S/4050, daté du 16 juillet 1958.
- (80) S/4054, le 17 juillet 1958.
- (81) S/4055, Rev 1, le 21 juillet 1958.
- (82) S/PV837, le 22 juillet 1958.
- (83) L'U.R.S.S. convoque l'Assemblée générale à une séance urgente le 5 août 1958 (S/4078), et les Etats font de même le 7 août (S/4083).
- (84) A/PV732, le 8 août 1958, paragraphes 34 à 44.
- (85) In: Unpublished papers of the Secretary-general, cited in B. URQUHART: HAMMARSKJOLD, Op. Cit., page 288.
- (86) Résolution 1237 (ES-111) de l'Assemblée générale, le 21 août 1958.
- (87) Cet accord vient comme une application à la deuxième clause de la résolution 1237(ES-111).
- (88) La coutume politique au Liban veut que le Président de la République soit imposé par les anglais ou les français. Dans ce cas-ci, ce sont les américains qui s'en chargent.
- (89) Voir à cet égard: Samir AMIN: La nation arabe, Op. Cit., chapitre III.
- (90) A cet égard, voir Miles COPELAND: The Game of Nations, Op. Cit., dixième chapitre.
- (91) Sur la mission de Robert MURPHY, voir son livre: Diplomat Among Worriers, Garden City, Doubleday and Company, NYC, 1964.
- (92) Dwight EISENHOWER : Waging peace, Op Cit. , page 286.
- (93) Henri WISEMAN : "L'O.N.U. au Liban", in Perspectives internationales; janvier-février 1979. , page 3 .

Notes de renvoi du quatrième chapitre

- (1) Au sujet du "Plan Rogers", voir Michael ADAMS: "The arab-israeli confrontations 1967-1979", in The Middle East and North Africa, 1979-8, 26e édition, pages 37 à 54. Aussi, Ovadia SOFFER: The United Nations Peacemaking Role in the Arab-Israeli Conflict Between 1967-1977. (Ph.D. thesis), pages 186-195.
- (2) En 1970, la Jordanie reçoit 60 millions de dollars en aide militaire supplémentaire des Etats-Unis. Pour sa part, NASSER restreint les activités des "Fedayines" en Egypte et ordonne la fermeture de "la voix de Palestine" - une station radiophonique qui émettait du Caire. Et quant à elle, la Syrie impose des lois sévères aux opérations militaires palestiniennes qui s'élançaient de son territoire contre Israël.
- (3) La monarchie Hachémite prétend être de la descendance directe du prophète MAHOMET.
- (4) "Traité du Caire: le 3 novembre 1969 - Document très secret", in: Le livre blanc libanais - documents diplomatiques 1975-76. Editions du Ministère des affaires étrangères libanaises et des libanais d'outre-mer, Beyrouth 1976, pages 196 à 198.
- (5) Document du Conseil de Sécurité: - S/1296, le 23/03/49.
- (6) "Traité du Caire: le 3 novembre 1969 - Document très secret", Op. Cit., premier, deuxième et huitième points de la troisième clause: "Les activités des Fedayines".
- (7) S/270: 26/8/69; S/279: 12/5/70; S/280: 19/5/70;
S/285: 5/9/70; S/313: 28/2/72; S/316: 26/6/72;
S/317: 21/7/72; S/332: 21/4/73; S/337: 15/8/73;
S/347: 24/4/74; S/425: 19/3/78; S/426: 19/5/78;
S/427: 3/5/78; S/434: 18/9/78; S/436: 6/10/78;
- (8) Par exemple, nous signalons la reconnaissance, par les pays arabes, par plusieurs autres pays et par l'O.N.U., de l'O.L.P. comme le seul représentant légitime du peuple palestinien. Aussi, le discours de Yasser ARAFAT devant l'Assemblée générale de l'O.N.U. en septembre 1974, ainsi que celui du Président libanais - FRANGIE - au nom de tous les pays arabes en faveur d'une solution équitable envers le peuple palestinien.
- (9) Pour plus de détails sur ce pacte, se référer à: Arab Republic of Egypt - Ministry of Foreign Affairs: White Paper on Treaty of Peace Between Egypt and Israel, Cairo, 1979, 297 pages.

- (10) Déclaration du ministre des affaires extérieures syrien, Abdel-Halim KHADDAM aux journalistes, le 28 avril 1976. In: Antoine KHOUEIRI: La guerre au Liban, 1er volume (1976), Beyrouth 1977, page 686. (en arabe).
- (11) Dans leur lutte contre Israël, les pays arabes sont classés en deux catégories: ceux de la confrontation, et ceux de soutien. La première regroupe les pays qui ont déjà eu des hostilités avec l'ennemi (l'Egypte, la Syrie et la Jordanie) ainsi que ceux qui se considèrent comme des faucons dans la défense de la cause arabe, i.e., l'Irak et la Lybie. Quoique le Liban est un pays frontalier avec Israël, ses dirigeants ont toujours argué et fait prévaloir leur point de vue au sein de la ligue arabe, qu'il ne peut pas s'engager dans une guerre ouverte contre Israël, et que par conséquent, il se considère toujours lié par la convention d'armistice signée avec l'Etat sioniste en 1949.
- (12) C. DUBAR et S. NASR: Les classes sociales au Liban. Op. Cit., page 328.
- (13) Ibid., page 331.
- (14) Voulant jeter les bases d'une "nouvelle société démocratique" qui offre l'égalité des chances à tous les citoyens, le camp progressiste propose, le 18 août 1975, un programme d'action comprenant sept points:
1. La suppression du confessionnalisme au niveau des textes constitutionnels et de la réalité sociale.
 2. La réforme démocratique de la représentation populaire par l'adoption d'une nouvelle loi électorale fondée sur la transformation du Liban en une circonscription nationale unique, la représentation proportionnelle et l'abaissement de l'âge électoral à 18 ans.
 3. La réforme des pouvoirs publics et l'institution d'un équilibre entre les différentes instances.
 4. La réforme de l'administration afin de restructurer et décongestionner les services, et renforcer son efficacité.
 5. La réorganisation de l'armée sur une base plus démocratique et dans une optique "patriotique".
 6. Le respect des droits démocratiques et des libertés civiles.
 7. L'élection d'une assemblée constitutionnelle.
- (15) Bassem EL-JISR: "La vingt-cinquième heure", dans Le Monde, le 20 mars 1976.

- (16) Voir à cet égard: La question libanaise: Un recueil d'études et de documents sur la crise libanaise, et sur les dangers islamo-palestiniens sur les privilèges chrétiens au Liban. Edité par l'Université du Saint Esprit, Kaslik, Liban. A consulter surtout la brochure numéro 8: "Un aperçu sur le problème palestinien au Liban", 25 pages.
- (17) Bishara et Naim KHADER: Textes de la révolution palestinienne, Editions Sindbad, Paris 1975, pages 52-55.
- (18) Pour se former une idée précise sur les dimensions et les conséquences de l'intervention syrienne, le lecteur peut consulter: 1) "le discours du Président ASSAD concernant la crise libanaise, le 20 juillet 1976", (en arabe), in Le livre blanc libanais - Documents diplomatiques 1975-1976, Op. Cit., pages 114 à 144. 2) Ibana KASS: "Moscow and the Lebanese triangle", in The Middle East Journal, 66, Spring 1979, number 2, pages 164 - 187. 3) Adeed DAWISHA: "Syria in Lebanon - Assad's Vietnam?", in Foreign Policy, number 33, Winter 1978-79, pages 135-150.
- (19) Affirmation donnée par le Président syrien ASSAD même, dans son discours concernant la crise libanaise, Ibid., page 141. C'est aussi ce que confirmait M. Michael HUDSON - directeur du centre d'études moyen-orientales à l'Université de Georgetown - dans une entrevue qu'il accordait au réseau radiophonique de Radio-Canada (C.B.C.) le 10 mai 1981.
- (20) Michael HUDSON, in idem.
- (21) "Traité du Caire; le 3 novembre 1969. Document très secret", Op. Cit., deuxième point de la troisième clause.
- (22) Cité par le représentant de l'U.R.S.S. à l'O.N.U., M. TROYANOVSKY, lors du débat du Conseil de Sécurité du 18 mars 1978: S/PV 2073.
- (23) In S/12598, le 12 mars 1978: Lettre du représentant permanent d'Israël au Secrétaire-général de l'O.N.U.
- (24) S/PV 2071, le 17 mars 1978.
- (25) S/12606, le 17 mars 1978.
- (26) S/12607, le 17 mars 1978.
- (27) S/PV 2071, le 17 mars 1978.
- (28) Ibid.
- (29) Ibid.
- (30) Ibid.

- (31) Ibid. Aussi: S/PV 2072, le 18 mars 1978, et S/PV 2073, le 18 mars 1978.
- (32) S/PV 2073, le 18 mars 1978.
- (33) S/PV 2072, le 18 mars 1978.
- (34) S/PV 2073, le 18 mars 1978.
- (35) Pour: Bolivie, Canada, France, Gabon, RFA, Inde, Koweït, Mauritius, Nigeria, U.K., U.S.A. et Vénézuéla. Abstentions: U.R.S.S. et Tchécoslovaquie. Non participation: Chine populaire.
- (36) S/425, le 19 mars 1978.
- (37) Dans un discours important, le ministre israélien des Affaires extérieures de l'époque - Y. ALLON - déclare: "Israël has no intention of giving the United Nations any role in the peace negotiations in the area. It considers the United States as the only acceptable mediator in the Middle East conflict". Cette déclaration vient trois jours avant la tournée du Secrétaire-général de l'O.N.U. - K. WALDHEIM - dans la région pour convaincre arabes et israéliens à conférer ensemble à Genève. In: Ovadia SOFFER: The United Nations Peacemaking Role in the Arab-Israeli Conflict Between 1967-1977, Op. Cit., page 326.
- (38) Du discours du représentant américain auprès de l'O.N.U. - A. YOUNG - le 19 mars 1978, in S/PV 2074.
- (39) Du discours de l'ambassadeur libanais à l'O.N.U. devant l'Assemblée générale le 12 octobre 1978, in A/PV 33.
- (40) S/186, le 4 mars 1964.
- (41) Voir à cet égard les délibérations du Conseil de sécurité datées du 18 et 19 mars 1978: S/PV 2702, S/PV 2073 et S/PV 2074.
- (42) S/4389, le 14 juillet 1960. L'on se rappelle que, plus tard, cette même force (O.N.U.C.) sera chargée de prévenir la guerre civile au Congo.
- (43) S/12620, Add 2, le 8 avril 1978.
- (44) Israël complète son retrait le 13 juin, in: S/12736, le 13 juin 1978: Lettre du ministre israélien des affaires extérieures - M. DAYAN - au Secrétaire-général de l'O.N.U.
- (45) Voir annexe numéro 3.
- (46) S/12845, le 13 septembre 1978: Rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U.

- (47) A remarquer, ici, la concordance des prétextes israéliens avec ceux de l'extrême-droite libanaise qui, pour défendre son entrée dans la guerre civile, a déclaré le faire pour dissiper le danger d'extermination des chrétiens du sud à la main des forces palestino-progressistes.
- (48) Dans la discussion de la politique pré-annexionniste israélienne du Sud-Liban, l'on devrait parler aussi du vieux rêve sioniste qui remonte à 1948, et qui vise à conquérir le fleuve Litani et ses affluents à cause de leur abondance en eau. Une étude suggère que Israël pourra combler son manque en eau en bénéficiant de 400 millions de mètres cubes additionnels par année. Ici, nous nous limitons à une simple mention de ce rêve dont l'importance est en aucune façon à négliger.
- (49) S/PV 2074, le 19 mars 1978.
- (50) Supposément, la Syrie, qui est en état de guerre avec Israël, n'acceptait pas de maintenir la paix dans un pays qui coopère avec Israël.
- (51) Lettre du représentant libanais à l'O.N.U. au Secrétaire-général: S/12834 datée du 5 septembre 1978.
- (52) S/12840, le 8 septembre 1978.
- (53) Ces incidents sont rapportés dans le rapport du Secrétaire-général: S/12845, le 13 septembre 1978.
- (54) Pour les textes des deux accords, voir: Gouvernement libanais - Ministère des affaires extérieures et des libanais d'outre-mer: Le livre blanc libanais, documents diplomatiques 1975-1976. Op. Cit., pages 196-198.
- (55) Cet engagement fait suite à une réunion entre les représentants de l'O.L.P. et de la F.I.N.U.L., le 18 juillet 1979.
- (56) Notons à cet égard que HADDAD-et les soldats qui l'appuyaient continuaient, pour plusieurs mois, à recevoir leurs traitements de l'armée, même s'ils en ont été congédiés.
- (57) S/13258, le 19 avril 1979.
- (58) S/13384, le 8 juin 1979: Rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U.
- (59) S/12845, le 13 septembre 1978: Rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U.
- (60) Le 16 février 1979.

- (61) La droite libanaise s'objecte à un tel déploiement, prétendant que le contingent qui va être envoyé, renferme des éléments de l'armée syrienne. Israël fait aussi l'écho de ces propos.
- (62) Déclaration de l'attaché de presse de la Maison-Blanche, le 17 février 1979, devant les média d'information.
- (63) S/12845, le 13 septembre 1978: Rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U.
- (64) Ibid.
- (65) Ibid.
- (66) Ibid.
- (67) S/13258, le 19 avril 1979.
- (68) Pour une chronologie des événements depuis mars 1978, se référer au livre de Ghassan TUENI (ambassadeur du Liban à l'O.N.U.): Peace Keeping: Lebanon, the Facts, the Documents, éditions William Becker Group, NYC, 1979, pages 467-477.
- (69) Lettre du représentant libanais à l'O.N.U. au Président du Conseil de Sécurité: S/13301, le 7 mai 1979.
- (70) A/33/1: Rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U. à l'Assemblée générale, le 12 septembre 1978.
- (71) Maureen BOERMA: "The United Nations Interim force in the Lebanon: Peacekeeping in a domestic conflict", Op. Cit., page 60.
- (72) Pour avoir une idée sur la nature et l'ampleur des difficultés qui continuent d'entraver la mission de la F.I.N.U.L., le lecteur peut consulter le rapport du Secrétaire-général de l'O.N.U. sur la F.I.N.U.L. pour la période allant du 16 juin au 10 décembre 1981: S/14789, daté du 11 décembre 1981.
- (73) S/498, le 18 décembre 1981.
- (74) Voir annexe numéro trois.
- (75) André PAUTARD: "Liban: Les missiles de l'escalade", in l'Express, 19 mai 1981, page 36.

ANNEXE 1. CLASSES, FRACTIONS ET COUCHES SOCIALES AU LIBAN

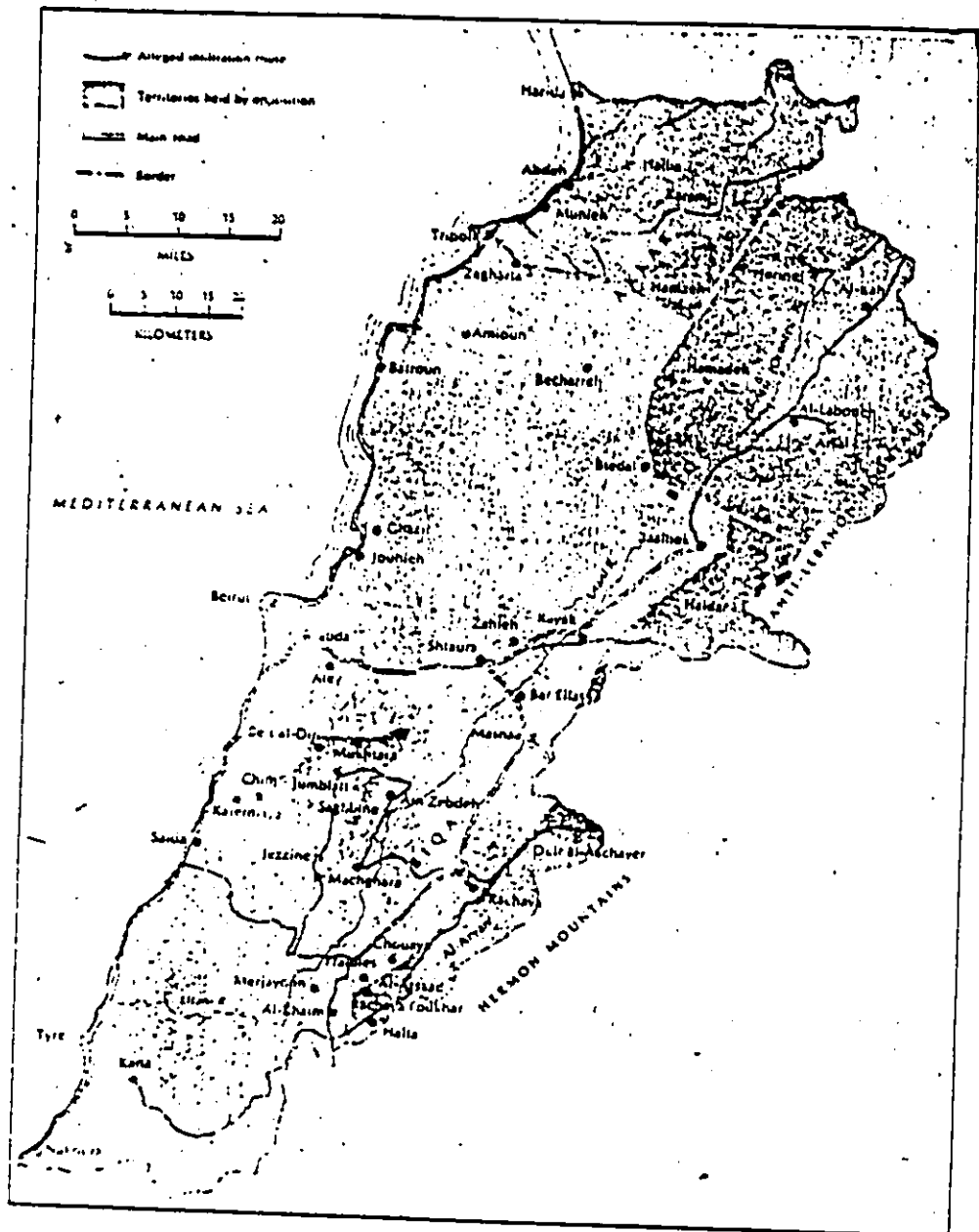
Classe subjective	Fraction Sociale	Couches sociales
La Grande Bourgeoisie	Bourgeoisie industrielle	--Patrons de commerce
	Bourgeoisie commerciale	--Patrons de l'industrie et des services
	Bourgeoisie traditionnelle	--Grands propriétaires fonciers Chefs politiques traditionnels Chefs religieux
Bourgeoisie financière	--Propriétaires de banques et d'institutions financières	
Petite bourgeoisie indépendante		• Professions libérales
		• Commerçants et indépendants des services
Couches moyennes salariées		• Exploitants agricoles
		• Artisans
La bourgeoisie		• Secteur financier commercial: fonctionnaires de banques, d'institutions financières, de compagnies d'assurances, de commerce extérieur, de gros et de transit - Ingénieurs - cadres administratifs des grosses sociétés étrangères, de bureaux d'avocats, d'affaires, de marketing, etc... • La petite production marchande: paysanne, artisanale et de commerce local
		Services publics: enseignants, employés de bureau Enseignants du secteur privé

ANNEXE 1. Classes, fractions et couches sociales au Liban (suite)

Classe subjective	Fraction Sociale	Couches sociales
Le prolétariat	. La classe ouvrière industrielle	. Ouvriers industriels syndiqués . Ouvriers industriels non-syndiqués
	. Le semi-prolétariat	Personnel de services divers, i.e.: chauffeurs de taxi ou de service, marchands ambulants, dispensateurs de services divers
	. Le sous-prolétariat	. Ouvriers agricoles . Chômeurs à la recherche d'emploi . Ouvriers journaliers non-agricoles . Ouvriers non-permanents . Personnel de service temporaire

Ce tableau représentatif des classes sociales au Liban est notamment inspiré du tableau situé à la page 113 du livre de C. DUBAR et S. MASR: Les classes au Liban; éditions de la Fondation Nationale de Sciences Politiques, Paris 1976. Sociales

ANNEXE NUMERO 2

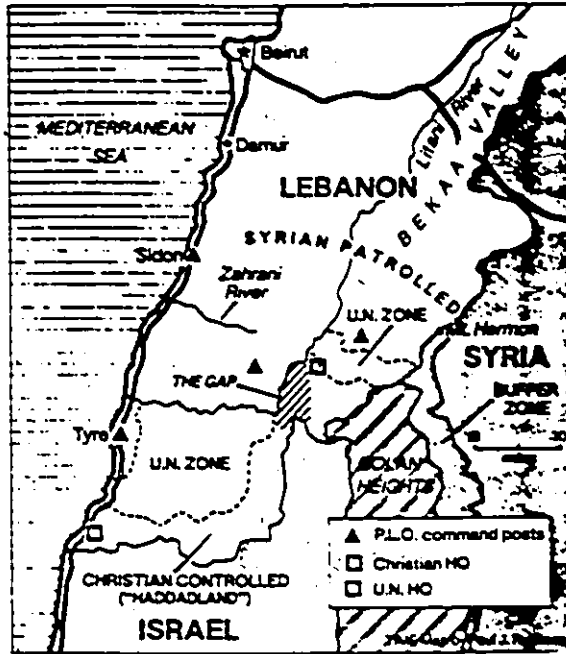


MAP 3

Insurgent Areas in the 1958 Crisis

After United Nations Observation Group in Lebanon, *Report* (New York: Security Council document S/4040, 1958), Annex C.

ANNEXE NUMERO 3



Carte montrant la répartition des différents acteurs (forces onusiennes, les palestiniens: OLP, et les milices de facto) au Sud Liban.

Source: Time magazine, February 15th, 1982, page 31.

BIBLIOGRAPHIE

I. DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX

Arab Republic of Egypt - Ministry of Foreign Affairs: White Paper on Treaty of Peace Between Egypt and Israel, Cairo, 1979, 297 pages.

Gouvernement américain: United States Department of State Bulletin, Volume 36, March 25, 1957, and also: Volume 39, July 21, 1958.

Gouvernement libanais, éditions du Ministère des Affaires extérieures et des libanais d'outre-mer: Le livre blanc libanais, documents diplomatiques 1975-1976, Beyrouth 1976, 208 pages.

_____ : "Lettre adressée aux libanais par le Président de la République à l'occasion de la fête de l'indépendance". Le 22 novembre 1979. Une brochure, 4 pages.

_____ "Discours du Président de la République libanaise aux membres du corps diplomatique". 5 janvier 1980, une brochure, 10 pages.

II. ARTICLES DE PERIODIQUES

BAILEY, S.B. "Veto in the Security Council"; International Conciliation, numéro 566, janvier 1968, pp. 8-60.

BOCHKARYOV, Y. "Incendiaries"; in New Times, Moscow, a weekly journal, number 27, July 1958, p. 9-10.

BOERMA, Maureen. "The United Nations Interim Force in the Lebanon: Peacekeeping in a Domestic Conflict"; in Millennium Journal of International Studies, vol. 8, number 1, Spring 1979, pp. 51-63.

DAWISHA, Aaded: "Syria in Lebanon-Assad's Vietnam?"; in Foreign Policy, number 33, winter 1978-79, pages 135-150.

DOBELL, Peter. "L'ONU doit repenser son rôle de garant de la paix mondiale"; in Perspectives internationales, août 1972, pp. 2-10.

DUBAR, Claude. "Structure confessionnelle et classes sociales au Liban"; in Revue française de sociologie, XV, 1974, pp. 301-328.

- DUSSAULT, Paul N. "Le tiers-monde, l'ordre économique et la restauration des organisations internationales"; in Etudes Internationales, Volume VIII, no 3, septembre 1977, p. 487-500.
- "Stay Ye Not, but Pursue After Your Enemies"; The Economist, (London), March 18, 1978.
- A Better Way (Feasability of United Nations Peacekeeping in Lebanon); The Economist, London, March 25, 1978. (une carte géographique).
- EL -Jisr, Bassem. "La vingt-cinquième heure"; dans Le monde, le 20 mars 1976.
- FARSOUN, Samih and CARROLL, Walter. "The Civil War in Lebanon: Sect, Class and Imperialism"; in Monthly Review, June 1976, pp. 12-37.
- GOODRICH, L. "The Maintenance of International Peace and Security"; International Organization, vol XIX, number 3, Summer 1965, pp. 429-443.
- GOLDBLATT, Murray. "Y aura-t-il d'autres opérations de maintien de la paix"; in Perspectives Internationales, août 1972, pp. 13-18.
- HEKAYEM, Antoine. "Les libanais et l'incertitude de l'avenir"; Afrique et Asie Modernes, numéro 1, 1978, pp. 29-45.
- HOFFMAN, Stanley. "International Organization and the International System"; in International Organization, été 1970, pp. 389-413.
- HOLLY, Daniel. "L'ONU, le système économique international et la politique internationale"; in International Organization, 1975, no. 2, pages 469-485.
- _____ : "Les Nations-Unies et le nouvel ordre économique mondial"; in Etudes Internationales, Volume VIII, no 3, septembre 1977, pages 500 à 515.
- HUDSON, Michael C. "Palestinian factor in the lebanese civil war"; Middle East Journal, September 1978, p. 261-278.
- "Complaints of Lebanon and Jordan concerning intervention in their internal affairs by United Arab Republic"; International Organization, Fall 1958, pp. 504-510.
- JABER, Khaled. "Le pouvoir et l'équilibre au Liban"; in Affaires palestiniennes, numéro 50-51. Beyrouth, octobre-novembre 1975, (en arabe), pages 25-40.
- KASS, Ibana. "Moscow and the Lebanon Triangle"; The Middle East Journal, vol. 33, Spring 1979, number 2, pp. 164-187.
- LENINE, Vlademir Illich. "La grande initiative"; in Oeuvres complètes, tome 29.

LONGRIGG, S.H. "New Groupings among the Arab States"; in International Affairs, no. 34, 17 July 1958, p. 305-317.

"United Nations Observation Group: Conclusions of Second report to the Security Council; July 30, 1958"; Middle East Affairs, August 1958, pp. 270-271.

ONUF, W.G. "The Principles of Non-Intervention, the U.N. and the International System"; in International Organization, vol. XXV, no. 2, Spring 1971, pp. 209-227.

PAIX, Catherine. "La portée spatiale des activités tertiaires de commandement économique au Liban"; revue de Tiers-Monde, tome 16, 1975, pp. 135-182.

PAUTARD, André: "Liban, les missiles de l'escalade"; in L'Express, 19 mai 1981, pages 35-36.

SALIBI, Kamal. "Lebanon since the Crisis"; in World Today, January 17th 1961, pp. 32-42.

SID AHMAD, Abdelkader. "L'économie arabe à l'heure des surplus pétroliers"; Economies et Sociétés, Tome IX, no 3, mars 1975.

SMITH, William: "The attack that almost was"; in Time Magazine, February 15, 1982, page 31.

TSE-TOUNG, Mao. "De la contradiction", dans Textes choisis de Mao Tsé-Toung; éditions de langues étrangères, Pékin, 1972.

VOLSKY, Dimitry. "Middle East: The Secret is coming out"; New Times, (Moscow), numéro 10, March 1978, pp. 8-9.

WAINES, D. "Civil War in Lebanon - Anatomy of a Crisis". International Perspectives; January 1976, p. 14-20.

WATERMAN, Charles E. "Lebanon's Continuing Crisis"; Current History, January 1978, pp. 19-23 and 40-41.

WISEMAN, Henry. "L'ONU au Liban"; in Perspectives internationales, janvier-février 1979, pages 3-8.

YOUNG, Oran. "The United Nations and the International System", in The Process of International Organization; Robert S. Wood (ed.), Random House, NYC 1971 (525 pages), pages 9-31.

III. VOLUMES

AGWANI, M.S. (ed). The Lebanese Crisis, 1958, A Documentary Study; Asia Publishing House, 1965.

ALEM, Jean-Pierre. Le Liban; collection Que sais-je? Editions P.U.F, Paris, 1968, 127 pages.

ALKER, H.R. World Politics in the General Assembly; Yale University Press, 1965, 362 p.

AMEL, Mehdi. The Palestine Question in the Ideology of the Lebanese Bourgeoisie - Introduction to the Refutation of "Sectarian Thought"; Research Centre, Palestinian Liberation Organization, Beirut 1980, 251 pages.

AMIN, Samir. Classe et nation dans l'histoire contemporaine et la crise contemporaine; éditions de Minuit, Paris 1979.

L'accumulation à l'échelle mondiale - Critique de la théorie du sous-développement; éditions Anthropos, Paris, 1971, 617 pages.

La nation arabe - nationalisme et lutte de classes; éditions de Minuit, Paris, 1976, 156 pages.

Le développement inégal; éditions de Minuit, Paris, 1973, 365 pages.

BENNETT, A.L. International Organization: Principles and Issues; Prentice-Hall, 1980, 530 pages.

BOYD, J.A. U.N. Peace-keeping Operations: A Military and Political Appraisal; Praeger, NYC 1972, 279 p.

CARREAU, D., JOUILLARD, P. et FLORY, T. Droit international économique; Librairie générale de droit et de jurisprudence, Paris 1978, 513 p.

CHEVALLIER, Dominique. La société du Mont-Liban à l'époque de la révolution industrielle en Europe; Editions de l'Institut français d'archéologie, Paris 1971, 316 pages. (Thèse de doctorat).

CLAUDE, Inis L. Swords into Plowshares; Random House, NYC 1964, 458 p.

The Changing United Nations; Random House, NYC 1967, 140 pages.

COLLIARD, C.A. Institutions des relations internationales; Paris, Dalloz, septième édition, 1978, 964 p.

COPELAND, Miles. The Game of Nations; Weidenfeld and Nicolson, London 1969. (Translated into arabic, and edited in Beyrouth), 1970, 327 pages.

- CORDIER, Andrew et FOOTE Wilder (editors); Public Papers of the Secretaries General of the United Nations, Volume IV: Dag Hammarskjöld, 1958-1960; Columbia University Press, NYC, 1974, 659 pages.
- COX, R.W. International Organization: World Politics; McMillan, 1969, 319 p.
- DEUTSCH, Karl. The Analysis of International Relations; Prentice-Hall, Englewood Cliffs, N.J. 1978, 312 p.
- DUBAR, Claude et NASR, Salim. Les classes sociales au Liban; Éditions de la Fondation nationale de Sciences politiques, Paris 1976, 356 p.
- EISENHOWER, Dwight D. Waging Peace; Doubleday and Company, 1965, 741 pages.
- GERBERT, P. Les organisations internationales; P.U.F. (Que sais-je), 1979, 128 p.
- GOODSPEED, Stephen: The Nature and Function of International Organization; 2nd edition. Oxford University Press, NYC, 1967, 733 pages.
- HAAS, E.B. Beyond the Nation - State, Functionalism and International Organization; Stanford University Press, 1964, 595 p.
- HAJNAL, P.I. Guide to United Nations Organization; Documentation and Publishing for students, researchers and librarians; Oceana, NYC 1978, 450 p.
- HARTMAN, Frédéric. The Relation of Nations; MacMillan 1973, NYC, 713 pages.
- HIGGINS, Rosalyn. United Nations Peacekeeping, 1946-1967, Documents and Commentary. vol. I: The Middle East; Oxford University Press, London, 1969, 674 pages.
- HUDSON, Michael C. The Precarious Republic: Political Modernization in Lebanon; NYC, Random House, 1968, 364 p.
- JOUMBLATT, Kamal. Pour le Liban; Editions Stock, Paris, 1978.
- _____ . Haqiqat al-thawra al Lubnanyia: La vérité de la révolution libanaise; Editions Al Nashr Et Arabia, Beyrouth, 1959. (en arabe).
- KAPLAN, Morton (ed). New Approaches to International Relations; St. Martin's Press, 1968, 518 pages.
- KHADER Bishara et Naim: Textes de la révolution palestinienne; Editions Sindbad, Paris 1975.

KHOUEIRI, Antoine: La guerre au Liban, volume 1 (1976); éditions Dar Al Abjadiya, Beyrouth 1977, 715 pages (en arabe).

LASH, Joseph. 8 années de crise à l'ONU. Monsieur H.; éditions B. Arthaud, Paris, 1962, 283 p.

MARX, Karl. Œuvres choisies, tome 1; éditions sociales.

_____ . Le Capital; éditions sociales.

MCGOWAN, Patrick and SHAPIRO, Howard. The Comparative Study of Foreign Policy. A Survey of Scientific Findings; Sage publications, Beverly Hills and London; 1973, 256 pages.

MITRANY, David. A Working Peace System; Quadrangle Books, 1966, 221 p.

MORGENTHAU, Hans. Politics among Nations: The Struggle for Power and Peace; 4^{ème} édition, A. Knopf, NYC 1967, 615 pages.

MOSKOS, C.C. Peace Soldiers: The Sociology of a U.N. Military Force; University of Chicago Press, 1976, 184 p.

MURPHY, Robert. Diplomat Among Warriors; Garden City NYC, Doubleday and Co., 1964, 460 pages.

NAIDU, M.V.: Collective Security and the United Nations - A Definition of the U.N. Security System; the MacMillan Company of India Ltd. Delhi 1977. 164 pages.

PADELFORD, N. and GOODRICH, L. The United Nations in the Balance - Accomplishments and Prospects; Praeger publishers, NYC, 1965, 482 pages.

OUBAIN, Fahim; Crisis in Lebanon; édité par "The Middle East Institute", Washington, D.C. 1961. 243 pages.

AL SAMAD, Riad. Le confessionalisme et le jeu politique au Liban; éditions de l'Université libanaise, Beyrouth, 1977, 190 pages. (en arabe)

ELSOLH, Sami. Je me réfère à l'histoire; éditions An-Nahar; Beyrouth, 1970; 193 pages. (en arabe)

SALIBI, Kamal. Crossroads to Civil War - Lebanon 1950-76; Delmar Publications, NYC, 1976, 178 pages.

SOFFER, Ovadia: The United Nations' peace making role in the arab-israeli conflict between 1967-1977; Ph.D. Thesis, City University of New York, 1980, 384 pages.

TUENI, Ghassan. Peace-Keeping: Lebanon - The Facts, The Documents; William Belcher Group, NYC, 1979, 477 pages.

Université du Saint Esprit: La crise libanaise; un recueil de 32 études et documents publiés durant la guerre de 1975 - 77, Kaslik, Liban (en arabe et en français).

- URQUHART, Brian. Hammarskjöld; éditions Alfred Knopf, NYC, 1972, 630 pages.
- VIRALLY, Michel. L'organisation mondiale; Armand Colin, Paris, 1977, 587 pages.
- WAINHOUSE, David. International Peace-Keeping at the Crossroads - National Support, Experience and Prospects; John Hopkins University Press, Baltimore and London, 1973, 634 pages.
- ZEIN, Zein. Le conflit international au Moyen-Orient, et la naissance de la Syrie et du Liban; éditions An-Nahar, Beyrouth, 1972, 328 pages. (en arabe)

IV. DOCUMENTS DE L'O.N.U.

A. Publications de l'O.N.U.:

- NATIONS-UNIES, (E.C.W.A.): Statistical Abstract of the Region of Western Asia - Lebanon; Editions de la Commission économique de l'Asie de l'ouest, Beyrouth, 1980.
- NATIONS-UNIES: "United Nations Observation Group in Lebanon", United Nations Review; juillet 1958, vol. 5, numéro 1, p. 37-39.
- _____ . "The Security Council's Efforts on the Middle East", United Nations Review, August 1958, vol. 5, no. 2, p. 6-9.
- _____ . "Assembly's Unanimous Action on Middle East", United Nations Index; Sept. 1958, vol. 5, no. 3, page 6-9.
- _____ . "United Nations Observation Group in Lebanon", United Nations Index; January 1959, vol. 5, no. 7, p. 22-26.
- _____ . L'ONU pour tous; supplément 1966-1970, NYC/Geneve, 1971, 259 p.
- _____ . ABC des Nations-Unies; NYC 1978, 131 p.
- _____ . "Security Council Calls on Israel to Quit Lebanon; Establishes Interim Peace-Keeping Force", U.N. Monthly Chronicle, vol. XV, no. 4, April 1978, pp. 5-22.
- _____ . "Special Session of Assembly Votes 54 million Dollars for Peace-Keeping Force in Southern Lebanon", U.N. Monthly Chronicle; vol. XV, no. 5, May 1978, pp. 5-17.

"Security Council Approves Increase in Strength of UNIFIL", U.N. Monthly Chronicle, vol. XV, no. 6, June 1978, pp. 16-19.

B. Documents du Conseil de Sécurité:

1. Résolutions du Conseil de Sécurité:

S/128,	11/6/58	S/459,	19/12/79
S/186,	4/3/64	S/467,	24/04/80
S/270,	26/6/69	S/474,	17/06/80
S/279,	12/5/70	S/483,	17/12/80
S/280,	19/5/70	S/488,	19/06/81
S/285,	5/19/70	S/490,	21/07/81
S/313,	28/2/72	S/498,	18/12/81
S/316,	26/6/72		
S/317,	21/7/72		
S/332,	21/4/73		
S/337,	15/8/73		
S/347,	24/4/74		
S/425,	19/3/78		
S/426,	19/3/78		
S/427,	3/5/78		
S/434,	18/9/78		
S/436,	6/10/78		
S/444,	19/1/79		
S/450,	14/6/79		

2. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Sécurité:

S/PV 818,	27/15/58
S/PV 823,	6/6/58
S/PV 824,	10/6/58
S/PV 825,	11/6/58
S/PV 827,	15/7/58
S/PV 828,	15/7/58
S/PV 829,	16/7/58
S/PV 830,	16/7/58
S/PV 831,	17/7/58
S/PV 832,	17/7/58
S/PV 833,	18/7/58
S/PV 834,	18/7/58
S/PV 835,	21/7/58
S/PV 836,	22/7/58
S/PV 837,	22/7/58
S/PV 2071,	17/3/58
S/PV 2072,	18/3/78
S/PV 2073,	18/3/78
S/PV 2074,	19/3/78

3. Documents du Conseil de Sécurité:

S/1296, 23/03/49
S/4007, 22/5/58
S/4023, 11/6/58
S/4038, 28/6/58
S/4040, 3/7/58
S/4040/Add1, 3/7/58
S/4043, 10/7/58
S/4047, 15/7/58
S/4050, 15/7/58
S/4050/Corr1, 16/7/58
S/4050/Rev1, 17/7/58
S/4052, 17/7/58
S/4054, 17/7/58
S/4055, 17/7/58
S/4055/Rev1, 21/7/58
S/4056/Rev1, 7/8/58
S/4057/Rev1, 6/8/58
S/4069, 30/7/58
S/4078, 5/8/58
S/4083, 7/8/58
S/4085, 14/8/58
S/4100, 29/9/58
S/4114, 17/11/58
S/4387, 14/7/60
S/12598, 12/03/78
S/12600, 15/03/78
S/12606, 17/03/78
S/12607, 17/03/78
S/12610, 18/03/78
S/12620/Add1, 8/4/78
S/12620/Rev3, 17/6/78
S/12736, 13/4/78
S/12834, 5/9/78
S/12840, 8/9/78
S/13026, 12/01/79
S/13258, 19/4/79
S/13301, 7/5/79
S/13384, 8/6/79
S//13994, 12/06/80
S/14295, 12/12/80
S/14537, 16/06/81
S/14789, 11/12/81

C. Documents de l'Assemblée Générale:

1. Résolution 1237 (ES-111), 21/8/58.

2. Procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale:

A/PV 734, 14/8/58
A/PV 735, 14/8/58
A/PV 736, 15/8/58
A/PV 737, 15/8/58
A/PV 738, 18/8/58
A/PV 744, 20/8/58

3. Documents de l'Assemblée Générale:

A/3870, 12/8/58
A/3876, 18/8/58
A/3877, 18/8/58
A/3934/Rev1, 29/9/58
A/3943, 9/10/58
A/3986, 10/11/58
A/4390/Rev1, 31/8/60